document de base

AKKA TECHNOLOGIES

UN CHALLENGER DIFFERENT

© Airbus S.A.S.

Ensemble, innovons votre futur

AKKA TECHNOLOGIES

Société anonyme au capital de 10 129 059 euros

Siège Social : 3, rue François 1er – 75008 PARIS

RCS PARIS B 422 950 865

document de base

mars 2005

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

AMF

En application des articles 211-1 à 211-42 du règlement général de l'AMF, l'Autorité des Marchés Financiers a enregistré le présent document de base le 21 mars 2005 sous le numéro I.05-030.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document de base a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Cet enregistrement, effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée sur la situation de la Société, n'implique pas l'authentification des éléments comptables et financiers présentés.

Ce document est disponible sans frais au siège social de la Société, ainsi que sur les sites internet de AKKA TECHNOLOGIES (www.akka.fr) et de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).

Sommaire

I.	RESPONSABLES DU DOCUMENT DE BASE ET DU CONTROLE DES COMPTES	5
I.1.	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE	5
I.2.	ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE	5
I.3.	RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	5
I.3.1.	Commissaires aux Comptes titulaires	5
I.3.2.	Commissaires aux Comptes suppléants	5
I.4.	ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES	6
I.5.	PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION	7
I.6.	CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIERE	7
II.	RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION	7
III.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE ET SON CAPITAL	8
III.1.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE	8
III.1.1.	Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts)	8
III.1.2.	Date de constitution	8
III.1.3.	Durée (article 5 des statuts)	8
III.1.4.	Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)	8
III.1.5.	Objet social (article 2 des statuts)	8
III.1.6.	Registre du Commerce et des Sociétés	9
III.1.7.	Consultation des documents juridiques	9
III.1.8.	Exercice social (articles 33 de statuts)	9
III.1.9.	Répartition des bénéfices (article 35 des statuts)	9
III.1.10.	Direction Générale de la Société (article 20 de statuts)	9
III.1.11.	Assemblées Générales	9
III.1.11.1	Convocation aux Assemblées (article 26 des statuts)	9
III.1.11.2	Participation aux Assemblées (article 28 des statuts)	10
III.1.11.3	Droit de vote (articles 12 et 13 des statuts)	10
III.1.12.	Forme des actions et identification des actionnaires (article 10 des statuts)	10
III.1.13.	Franchissements de seuils (article 12 des statuts)	11
III.2.	RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE	11
III.2.1.	Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions	11
III.2.2.	Capital social à la date d'enregistrement du présent document de base	11
III.2.3.	Acquisition par la Société de ses propres actions	11
III.2.4.	Capital autorisé mais non émis	13
III.2.5.	Titres non représentatifs du capital	13
III.2.6.	Autres titres donnant accès au capital	13
III.2.7.	Tableau d'évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années	14
III.3.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE	14
III.3.1.	Actionnariat de la Société au 17 mars 2005	14
III.3.2.	Pacte d'actionnaires	15
III.4.	MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES	15
III.5.	NANTISSEMENTS, INSCRIPTIONS, GARANTIES	15
III.6.	MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE	16
III.6.1.	Instruments financiers de la Société déjà admis aux négociations sur un marché réglementé à la date d'enregistrement du document de base	16
III.6.2.	Marché des actions de la Société	16
III.7.	DIVIDENDES VERSES PAR LA SOCIETE	16
III.7.1.	Dividendes versés au cours des 5 derniers exercices	16
III.7.2.	Politique de distribution	16
III.7.3.	Délai de prescription	16

IV.	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	17
IV.1.	PRESENTATION DE LA SOCIETE	17
IV.1.1.	Historique	17
IV.1.2.	Organigramme juridique du Groupe	19
IV.1.3.	Relation entre la société mère et ses filiales	19
IV.1.3.1	Principaux flux	19
IV.1.3.2	Politique de centralisation de la trésorerie	19
IV.1.3.3	Tableau de synthèse	20
IV.1.4.	Chiffres clés	20
IV.2.	LE MARCHE ET L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL	20
IV.3.	DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE	25
IV.4.	LES CLIENTS D'AKKA TECHNOLOGIES	28
IV.4.1.	Les secteurs d'intervention d'AKKA TECHNOLOGIES	28
IV.4.2.	La répartition de la clientèle d'AKKA TECHNOLOGIES	28
IV.5.	ORGANISATION DU GROUPE, ROLE ET DESCRIPTION DES FILIALES	29
IV.5.1.	Organisation du Groupe	29
IV.5.2.	Rôle et description des filiales	31
IV.5.3.	Certifications et habilitations	32
IV.5.4.	Organisation commerciale	32
IV.6.	LES MOYENS HUMAINS DU GROUPE	33
IV.6.1	Politique de recrutement	33
IV.6.2	Evolution des effectifs	33
IV.6.3	Culture d'entreprise et sentiment d'appartenance	34
IV.7.	LES IMPLANTATIONS DU GROUPE	35
IV.8.	POLITIQUE D'INVESTISSEMENT	36
IV.9.	POLITIQUE DE FINANCEMENT	37
IV.10.	TYPOLOGIE DES CONTRATS	38
IV.11.	LES FACTEURS DE RISQUES	38
IV.11.1.	Risques liés à l'activité et aux clients	38
IV.11.2.	Risques vis-à-vis de collaborateurs clés	38
IV.11.3.	Risques juridiques	39
IV.11.4.	Risques financiers	39
IV.11.4.1	Risque de change	39
IV.11.4.2	Risque sur actions	39
IV.11.4.3	Risque de taux	40
IV.11.4.4	Risque de liquidité	40
IV.11.5.	Politique de provisionnement	40
IV.11.5.1	Politique de provisionnement	40
IV.11.5.2	Risques identifiés non provisionnés	40
IV.11.5.3	Détail de la provision pour risques et charges	41
IV.11.6.	Risques environnementaux	41
IV.11.7.	Assurances	41
IV.12.	FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES	41
IV.13.	ATOUTS CONCURRENTIELS	42
IV.14.	STRATEGIE	42

V.	RENSEIGNEMENTS FINANCIERS CONCERNANT L'EMETTEUR	43
V.1.	COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2004, 2003 et 2002	43
V.1.1.	Bilan consolidé	43
V.1.2.	Compte de résultat consolidé	44
V.1.3.	Tableau des flux de trésorerie consolidé	45
V.1.4.	Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2004	46
V.1.5	Annexe aux comptes consolidés	47
V.1.6	Notes complémentaires aux annexes	63
V.1.7	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004	64
V.2.	COMPTES ANNUELS 2004, 2003 et 2002	65
V.2.1.	Bilan	66
V.2.2	Compte de résultat	68
V.2.3.	Annexe au 31 décembre 2004	70
V.2.4.	Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	81
V.2.5	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées	82
V.3.	RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE	84
V.3.1.	Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne	84
V.3.2.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne	88
V.4.	COMPTES PRO FORMA	89
V4.1.	Bilan consolidé pro forma au 31 décembre 2004	89
V.4.2.	Compte de résultat pro forma au 31 décembre 2004	90
V.4.3.	Hypothèses retenues pour établir les comptes pro forma	91
V.4.4.	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pro forma, exercice clos le 31 décembre 2004	93
V.5.	PUBLICATION IFRS	94
V.6.	HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DU RESEAU	100
VI.	ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	101
VI.1.	MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	101
VI.1.1.	Conseil d'Administration	101
VI.1.2.	Autres mandats des administrateurs	101
VI.1.3.	Fonctionnement du Conseil d'Administration	102
VI.1.4.	Gouvernement d'entreprise	102
VI.1.5.	Direction	102
VI.2.	INTERETS DES DIRIGEANTS	103
VI.2.1.	Rémunérations des membres des organes d'administration, de direction et de contrôle de l'émetteur	103
VI.2.1.1.	Rémunérations des mandataires sociaux	103
VI.2.1.2.	Jetons de présence	103
VI.2.2.	Options de souscriptions attribuées aux mandataires sociaux	103
VI.2.3.	Informations sur les conventions réglementées conclues entre la Société et un de ses mandataires sociaux, un actionnaire détenant plus de 10 % du capital, la Société la contrôlant	103
VI.2.4.	Intérêt des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur significatif de l'émetteur	103
VI.2.5.	Informations sur les opérations qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes	103
VI.2.6.	Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction	103
VI.3.	INTERESSEMENT DU PERSONNEL	103
VI.3.1.	Contrat d'intéressement et de participation	103
VI.3.2.	Options conférées au personnel sur des actions de la Société	103
VII.	EVOLUTION RECENTE ET PERSPECTIVES	104
VII.1.	EVOLUTION RECENTE	104
VII.2.	PERSPECTIVES FINANCIERES	105

I. Responsables du document de base et du contrôle des comptes

I.1. – RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

Monsieur Maurice RICCI, Président et Directeur Général de AKKA TECHNOLOGIES (ci-après “AKKA TECHNOLOGIES” ou “la Société”). La Société et ses filiales sont ci-après dénommées ensemble le “Groupe”.

I.2. – ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE BASE

“A ma connaissance, les données du présent document de base sont conformes à la réalité. Il comprend toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l’activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la Société et de ses filiales. Il ne comporte pas d’omission de nature à en altérer la portée”

Maurice RICCI
Président et Directeur Général

I.3. – RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

I.3.1. - Commissaires aux Comptes titulaires

ORFIS BAKER TILLY
149, boulevard de Stalingrad - 69100 VILLEURBANNE
Représenté par Jean-Louis FLECHE et Michel CHAMPETIER.
Nommé par l’Assemblée Générale du 12 février 1999 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé par l’Assemblée Générale du 28 février 2005 pour la même durée.

DELOITTE & ASSOCIES
81, boulevard de Stalingrad - 69100 VILLEURBANNE
Représenté par Dominique VALETTE.
Nommé par l’Assemblée Générale du 6 juillet 2000 pour une durée de 6 exercices, soit jusqu’à l’Assemblée Générale appelée à statuer sur l’approbation de l’exercice clos le 31 décembre 2005.

I.3.2. - Commissaires aux Comptes suppléants

Olivier BRISAC
149, boulevard de Stalingrad - 69100 VILLEURBANNE
Nommé par l’Assemblée Générale du 12 février 1999 pour une durée de 6 exercices. Ce mandat a été renouvelé par l’Assemblée Générale du 28 février 2005 pour la même durée.

BEAS
7-9, villa Houssay - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE
Nommé par l’Assemblée Générale du 6 juillet 2000 pour une durée de 6 années, soit jusqu’à l’Assemblée Générale appelée à statuer sur l’approbation des comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2005.

I.4. – ATTESTATION DES PERSONNES RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société AKKA TECHNOLOGIES et en application de l'article 211-5-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de base établi à l'occasion de l'admission sur l'Eurolist d'EURONEXT des actions constituant le capital social d'AKKA TECHNOLOGIES.

Ce document de base a été établi sous la responsabilité de Monsieur Maurice RICCI, Président-Directeur Général de la société AKKA TECHNOLOGIES. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes et à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de base, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la Société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 2003 et 2004, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France, et ont été certifiés sans réserve ni observation.

Les comptes consolidés pro forma du groupe AKKA TECHNOLOGIES, incluant la société GEPILOG et ses filiales pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, et arrêtés par la Direction de la Société, ont fait l'objet d'un examen par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Cet examen a donné lieu à l'émission d'un rapport dans lequel nous avons conclu que, à notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les effets sur les comptes consolidés historiques du groupe AKKA TECHNOLOGIES des acquisitions de la société GEPILOG et de ses filiales dans les comptes pro forma, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés d'AKKA TECHNOLOGIES. Ce rapport comporte en outre une observation sur la date de réitération de l'acquisition.

S'agissant des comptes consolidés pro forma contenus dans le présent document de base, nous rappelons que ces comptes ont vocation à traduire l'effet sur des informations comptables et financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un événement donné. Ils ne sont toutefois pas représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée.

Les états de rapprochement présentant l'impact du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France. Dans notre rapport sur ces états de rapprochement, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur leur établissement, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes qui les accompagnent, en attirant l'attention du lecteur sur :

- la note 1. Contexte de la publication qui expose les raisons pour lesquelles les rapprochements IFRS relatifs à l'exercice 2004 présentés dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourraient être différents des rapprochements joints à notre rapport,
- le fait que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les rapprochements IFRS ne constituent pas des comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans ce document de base établi à l'occasion de la première admission aux négociations sur le marché Eurolist d'EURONEXT des actions de la société AKKA TECHNOLOGIES.

A VILLEURBANNE, le 21 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY
Jean-Louis FLECHE - Michel CHAMPETIER

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique VALETTE

Le document de base inclut par ailleurs :

- Le rapport général et le rapport sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004 des Commissaires aux Comptes (respectivement page 81 et page 64 du document de base) comportant la justification des appréciations des Commissaires aux Comptes établie en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de Commerce ; et
- Le rapport des Commissaires aux Comptes (page 88 du présent document de base), établi en application du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de Commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société AKKA TECHNOLOGIES décrivant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

I.5. – PERSONNES RESPONSABLES DE L'INFORMATION

Nicolas VALTILLE
Directeur Administratif et Financier
Adresse : 3, rue François 1er - 75008 PARIS
Téléphone : 33 (0) 1 56 69 26 59
Télécopie : 33 (0) 1 56 69 26 50
Email : finances@akka.fr

I.6. – CALENDRIER DE COMMUNICATION FINANCIERE

Semaine 19 : Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2005
Semaine 32 : Chiffre d'affaires du 2e trimestre 2005 et 1er semestre 2005
Semaine 43 : Résultats semestriels au 30 juin 2005
Semaine 46 : Chiffre d'affaires du 3e trimestre 2005
Semaine 6 : Chiffre d'affaires du 4e trimestre 2005 et chiffre d'affaires annuel 2005

II. Renseignements relatifs à l'opération

En cas d'opération financière par appel public à l'épargne, les informations relevant de ce chapitre feront l'objet d'une note d'opération soumise au visa de l'Autorité des Marchés Financiers.

III. Renseignements de caractère général concernant la Société et son capital

Le descriptif ci-dessous incorpore les modifications statutaires approuvées par l'Assemblée Générale Mixte du 28 février 2005 sous condition suspensive de l'introduction de la Société à la cote d'un marché réglementé au plus tard le 31 décembre 2005.

III.1. – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LA SOCIETE

III.1.1. - Dénomination sociale et siège social (articles 3 et 4 des statuts)

La dénomination de la Société est AKKA TECHNOLOGIES.

Le siège social est fixé : 3, rue François 1er - 75008 PARIS.

III.1.2. - Date de constitution

Le 20 mai 1999.

III.1.3. - Durée (article 5 des statuts)

La durée de la Société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf (99) années à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

III.1.4. - Forme juridique et législation applicable (article 1 des statuts)

AKKA TECHNOLOGIES est une Société Anonyme de droit français à Conseil d'Administration régie par les dispositions du Livre II du Code de Commerce et le décret n°67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

III.1.5. - Objet social (article 2 des statuts)

La Société a pour objet :

- l'acquisition, l'administration, la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et de titres sociaux,
- la prise de participations dans toute société industrielle, commerciale et/ou de services, la création et/ou l'acquisition de tous fonds de commerce ou branches d'activités intervenant dans le domaine de la transitique, notamment la conception, l'étude et la résiliation d'équipements et de systèmes d'automatisation industrielle,
- l'animation, la coordination de toute société et notamment pour l'exécution de tous mandats de gestion, direction, contrôle et de toutes prestations de services commerciaux, administratifs, informatiques ou autres, et la formation du personnel, le conseil de gestion et financier,
- le négoce, la fourniture de tous produits et articles utiles ou nécessaires au fonctionnement des sociétés avec lesquelles elle est en relation d'affaires,
- la prise, le dépôt, l'exploitation de brevets et marques,
- les apports en technologie, le développement du savoir-faire technique,
- toutes prestations de services, en particulier l'ingénierie, le conseil, l'assistance, l'organisation destinées aux entreprises industrielles, commerciales et de services,
- la formation de toutes personnes en tous domaines,
- l'organisation de manifestations de tous genres,
- la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

III.1.6. - Registre du Commerce et des Sociétés

La Société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro RCS PARIS B 422 950 865.
Le code APE de la Société est le 741J.

III.1.7. - Consultation des documents juridiques

Les statuts de la Société ainsi que les procès-verbaux, les rapports des Commissaires aux Comptes et tous autres documents sociaux peuvent être consultés au siège social de la Société à PARIS.

III.1.8. - Exercice social (article 33 des statuts)

Chaque exercice social a une durée d'une année, qui commence le 1er janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

III.1.9. - Répartition des bénéfices (article 35 des statuts)

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.
Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.
Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserves, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.
Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale peut prélever toutes sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.
Le solde, s'il en existe, est réparti par l'Assemblée entre tous les actionnaires proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux.
En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.
Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer. L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé tout ou partie au capital.
Les pertes, s'il en existe, sont après l'approbation des comptes par l'Assemblée Générale, reportées à nouveau, pour être imputées sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

III.1.10. - Direction Générale de la Société (article 20 des statuts)

La direction générale de la Société est assurée par le président du Conseil d'Administration (cf. décision du Conseil d'Administration du 24 juin 2002).

III.1.11. - Assemblées Générales

III.1.11.1 - Convocation aux Assemblées (article 26 des statuts)

Les Assemblées Générales sont convoquées soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi et la réglementation en vigueur. En outre, le Comité d'Entreprise représenté par un de ses membres délégué à cet effet peut, dans les conditions prévues au I de l'article L 432-6-1 du Code du Travail, demander au Président du Tribunal de Commerce, statuant en référé, la désignation d'un mandataire de justice chargé de convoquer l'Assemblée des actionnaires.
Les réunions ont lieu au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.
Les avis et lettres de convocation doivent mentionner les indications prévues par la loi.

III.1.11.2 - Participation aux Assemblées (article 28 des statuts)

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme :

- pour les titulaires d'actions nominatives, d'une inscription nominative dans les registres de la Société,
- pour les titulaires d'actions au porteur, du dépôt aux lieux indiqués dans l'avis de convocation, du certificat délivré par un intermédiaire habilité, constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'Assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies impérativement cinq jours au moins avant la date de réunion de l'Assemblée.

Tout actionnaire peut également participer à l'Assemblée par des moyens de visioconférence ou de télécommunication, dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Tout actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.

Les représentants légaux d'actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient actionnaires ou non.

Tout actionnaire peut voter au moyen d'un formulaire de vote à distance établi et adressé à la Société selon les conditions et les délais fixés par la loi et les règlements.

Deux membres du Comité d'Entreprise, désignés par le comité dans les conditions fixées par la loi, peuvent assister aux Assemblées Générales. Ils doivent, à leur demande, être entendus lors de toutes les délibérations requérant l'unanimité des actionnaires.

III.1.11.3 - Droit de vote (article 12 et 13 des statuts)

Chaque action donne droit dans les bénéfices, l'actif social et le boni de liquidation à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Elle donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les Assemblées Générales, ainsi que le droit d'être informé sur la marche de la Société et d'obtenir communication de certains documents sociaux aux époques et dans les conditions prévues par la loi et les statuts.

Un droit de vote double est attribué à toutes les actions entièrement libérées et justifiant d'une inscription nominative depuis quatre ans au moins au nom du même actionnaire au 31 décembre de l'année écoulée.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double sera accordé, dès leur émission aux actions nouvelles attribuées à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit de vote double.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas le délai de quatre ans.

Les actionnaires auront la faculté de renoncer individuellement, temporairement ou définitivement à leur droit de vote double. Cette renonciation ne sera opposable à la Société et aux autres actionnaires qu'à la condition d'être notifiée à la Société par lettre recommandée avec accusé de réception trois jours ouvrables au moins avant la tenue de l'Assemblée pour laquelle l'actionnaire entend renoncer à son droit de vote double.

Droit de vote double :

La date de l'Assemblée Générale Mixte ayant décidé la mise en place de droit de vote double est le 23 juin 2003, avec une justification initiale d'inscription au nominatif de trois ans, portée à quatre, lors de l'Assemblée Générale Mixte du 28 février 2005.

III.1.12. - Forme des actions et identification des actionnaires (article 10 des statuts)

Les actions entièrement libérées sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dans les cas où la forme nominative est imposée, pour tout ou partie du capital, par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Tout propriétaire dont les titres font partie d'une émission comprenant à la fois des titres au porteur et des titres nominatifs a la faculté de convertir ses titres dans l'autre forme. Toutefois, la conversion des titres nominatifs n'est pas possible dans l'hypothèse où la loi impose la forme nominative pour tout ou partie du capital.

Les actions donnent lieu à une inscription à un compte ouvert par la Société au nom de l'actionnaire dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi et les règlements en vigueur.
En vue de l'identification des détenteurs de titres, la Société est en droit, conformément aux dispositions de l'article L 228-2 du Code de Commerce, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, au dépositaire central qui assure la tenue du compte émission de ses titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

III.1.13. - Franchissements de seuils (article 12 des statuts)

Toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, qui vient à posséder de quelque manière que ce soit, un nombre d'actions représentant une fraction au moins égale à 2,5 % du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, doit informer la Société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de ce seuil de participation, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, du nombre total d'actions et des droits de vote attachés qu'elle possède ainsi que, le cas échéant, du nombre de titres donnant accès à terme au capital et les droits de vote qui y sont attachés.
Cette obligation s'applique dans les mêmes conditions que celles prévues ci-dessus, chaque fois que la fraction du capital ou des droits de vote possédée, devient inférieure à l'un des seuils prévus.
En cas de non-respect des dispositions ci-dessus, les actions excédant le seuil donnant lieu à déclaration sont privées de droits de vote pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de régularisation de la notification. Dans les mêmes conditions, les droits de vote attachés à ces actions et qui n'ont pas été régulièrement déclarés ne peuvent être exercés ou délégués par l'actionnaire défaillant.
Sauf en cas de franchissement de l'un des seuils visés au premier alinéa de l'article L 233-7 du Code de Commerce, cette sanction ne sera appliquée que sur demande consignée dans un procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaire(s) possédant, ensemble ou séparément, 5 % au moins du capital social et/ou des droits de vote de la Société.
Le respect de cette obligation de déclarer le franchissement de seuil de 2,5 % du capital ou des droits de vote aux Assemblées Générales, ou tout multiple de ce pourcentage, ne dispense, en aucun cas, les actionnaires, personnes physiques ou morales, du respect des dispositions légales prévoyant une obligation de déclaration auprès de la Société en cas de détention de plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote de la Société, conformément aux dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce.

III.2. – RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT LE CAPITAL DE LA SOCIETE

III.2.1. - Modification du capital et des droits de vote attachés aux actions

Toute modification du capital ou des droits de vote attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

III.2.2. - Capital social à la date d'enregistrement du présent document de base

A la date d'enregistrement du présent document de base, le capital social est composé de 3 310 150 actions.
Le montant du capital social est de 10 129 059 euros.

III.2.3. - Acquisition par la Société de ses propres actions

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, et sous condition suspensive de l'admission, au plus tard le 31 décembre 2005, des actions de la Société à la cote d'un marché réglementé, donne, pour une durée de dix-huit mois à compter de la réalisation de ladite condition, l'autorisation au Conseil d'Administration d'opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L 225-209 du Code de Commerce.

L'achat de ces actions, ainsi que leur vente ou transfert, pourra être réalisé à tout moment et par tous moyens, sur le marché ou hors marché, y compris par des transactions de blocs et par des opérations optionnelles. La part maximale du programme de rachat pouvant être effectuée par voie d'acquisition ou de cession de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme de rachat d'actions autorisé.

La Société pourra :

- acquérir ses propres actions jusqu'à concurrence de 10 % du nombre des actions composant le capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la présente décision, à un prix par action au plus égal à 200 % du prix d'admission des actions à la cote d'un marché réglementé ;
- vendre, céder ou transférer par tous moyens, tout ou partie des actions ainsi acquises, à un prix par action au moins égal à 50 % du prix d'admission des actions à la cote d'un marché réglementé ;
- ou encore annuler lesdites actions par voie de réduction du capital social conformément aux termes de l'autorisation conférée à la quatorzième résolution et ce, dans la limite de 10 % du capital de la Société par période de 24 mois.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, d'attribution d'actions gratuites, de division ou regroupement des titres, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Les acquisitions d'actions pourront être effectuées, par ordre de priorité en vue :

- d'animer le titre de la Société par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- de consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la Société, ou leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues aux articles 443-1 et suivants du Code du Travail ou d'attribuer aux salariés et mandataires sociaux de son Groupe des actions gratuites dans les conditions prévues aux articles L 225-197-1 et suivants du Code de Commerce ;
- d'attribuer les actions dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion ;
- de remettre les actions en paiement ou en échange dans le cadre de la réalisation d'opérations éventuelles de croissance externe ;
- de les annuler ultérieurement, sous réserve de l'adoption de la quatorzième résolution ci-après, à des fins d'optimisation de la gestion financière de la Société ;
- d'attribuer les actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toutes autres manières, à des actions existantes de la Société.

La réalisation du programme ne pourra pas être engagée par le Conseil d'Administration avant le visa par l'Autorité des Marchés Financiers d'une note d'information conforme aux dispositions de l'article 241-2 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de délégation à son Directeur Général, pour passer tous ordres, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et toutes déclarations auprès de tous organismes et généralement faire le nécessaire.

Le nombre d'actions détenues par la Société à la date du 17 mars 2005, soit 45 119 actions.

III.2.4. - Capital autorisé mais non émis

Etat des autorisations adoptées par les Assemblées Générales Mixtes du 23 juin 2003 et du 28 février 2005.

Autorisations d'augmentation de capital	Durée de l'autorisation et expiration	Plafond nominal
Augmentation de capital par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital	26 mois avril 2007	5 000 000 €
Augmentation de capital par émission de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme à une quotité du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	26 mois avril 2007	5 000 000 €
Augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes d'émission	26 mois avril 2007	1 000 000 €
Augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la Société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	26 mois avril 2007	10 % du capital social
Augmentation de capital par attribution d'actions gratuites de la Société existantes ou à émettre	38 mois avril 2008	10 % du capital social

Options de souscription d'actions : faisant usage de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2003, le Conseil d'Administration a consenti à des salariés des options de souscription d'actions le 28 mai 2004.

Chaque option de souscription d'action donne droit à 1 action de la Société.

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Date d'émission	Prix d'exercice	Identité des détenteurs de ces instruments	Période d'exerçabilité		Dilution potentielle pouvant résulter de l'exercice de ces instruments
				Par détenteur	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	
BSA	-	-	-	-	-	-
BSPCE	-	-	-	-	-	-
Option de souscriptions d'actions	28 mai 2004	6 euros	Nicolas VALTILLE Isabelle BORTOLASO Guillaume DESPAIGNE	Du 28 mai 2007 (50 % max) au 28 mai 2012 (100 % à compter du 28 mai 2008)	2 000 1 000 1 000	0,06 % 0,03 % 0,03 %
Obligations convertibles	-	-	-	-	-	-
Obligations remboursables en actions	-	-	-	-	-	-
Autres	-					
Dilution potentielle totale	-	-	-	-	-	0,12 %

III.2.5. - Titres non représentatifs du capital

A la date d'enregistrement du présent document de base, il n'existe aucun titre non représentatif du capital de la Société.

III.2.6. - Autres titres donnant accès au capital

A la date d'enregistrement du présent document de base, il n'existe aucun titre donnant accès au capital de la Société.

III.2.7. - Tableau d'évolution du capital de la Société au cours des cinq dernières années

Date de l'Assemblée	Opération	Nombre d'actions émises	Valeur nominale des actions	Montant nominal de l'augmentation de capital	Prime d'émission d'apport ou de fusion	Montant cumulé du capital	Nombre cumulé d'actions
20 mai 1999	Constitution de la Société	2 500	100,00 FF	250 000,00 FF	-	250 000,00 FF	2 500
30 juin 1999	Augmentation de capital en nature	613 688	100,00 FF	61 368 800,00 FF	-	61 618 800,00 FF	616 188
6 juillet 2000 (Conseil d'Administration du 9 août 2000)	Augmentation de capital en numéraire	27 719	100,00 FF	2 771 900,00 FF	-	64 390 700,00 FF	643 907
6 juillet 2000 (Conseil d'Administration du 26 avril 2001)	Augmentation de capital en numéraire et conversion en euros	-	15,25 €	3 701,07 €	-	9 820 000,00 €	643 907
6 juillet 2000 (Conseil d'Administration du 8 juillet 2002)	Remboursement en actions d'ORA	18 123	15,25 €	276 387,52 €	-	10 096 387,52 €	662 030
23 juin 2003	Augmentation de capital par élévation de la valeur nominale et par incorporation de réserves	-	-	3 612,48 €	-	10 100 000,00 €	662 030
23 juin 2003	Division du nominal par cinq	-	-	-	-	10 100 000,00 €	3 310 150
28 juin 2004	Division du nominal par trois	-	-	-	-	10 100 000,00 €	9 930 450
28 février 2005	Elevation du nominal par incorporation de réserves	-	1,02 €	29 059,00 €	-	10 129 059,00 €	9 930 450
4 mars 2005	Multiplication du nominal par trois	-	3,06 €	-	-	10 129 059,00 €	3 310 150

III.3. – REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

III.3.1. - Actionnariat de la Société au 17 mars 2005

	Nombre d'actions	en % du capital	Nombre de droits de vote	En % des droits de vote
Maurice RICCI (1)	1 820 628	55,00 %	3 641 256	60,44 %
IDEACTIVE	280 230	8,47 %	280 230	4,65 %
Cécile RICCI (1)	278 898	8,43 %	557 796	9,26 %
Jean-Franck RICCI	242 789	7,33 %	466 039	7,74 %
Benjamin RICCI (2)	18 642	0,56 %	37 284	0,62 %
Charlotte RICCI (2)	18 642	0,56 %	37 284	0,62 %
Groupe familial RICCI	**2 659 829**	**80,35 %**	**5 019 889**	**83,33 %**
BANQUE DE VIZILLE	350 980	10,60 %	611 345	10,15 %
Stéphane BELLEMIN	112 910	3,41 %	225 820	3,75 %
AKKA TECHNOLOGIES	45 119	1,36 %	0	0,00 %
Hervé PIERROT	8 055	0,24 %	16 110	0,27 %
Nicolas VALTILLE	27 054	0,82 %	31 079	0,52 %
Christophe BLONDEAU	4 480	0,14 %	7 960	0,13 %
Pierre TOURNIER	4 475	0,14 %	8 950	0,15 %
Nathalie BRUN	3 980	0,12 %	7 960	0,13 %
Lahcen RACHIDI	2 085	0,06 %	4 170	0,07 %
Alain TISSERAND	91 183	2,75 %	91 183	1,51 %
Public	0	0,00 %	0	0,00 %
TOTAL	**3 310 150**	**100,00 %**	**6 024 466**	**100,00 %**

(1) Cécile et Maurice RICCI détiennent également chacun 15 152 actions en usufruit.
(2) dont 15 152 actions en nue propriété.

IDEACTIVE est une SARL détenue à parts égales par Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI.

Cécile RICCI, épouse de Maurice RICCI, est gérante de cette Société.
Stéphane BELLEMIN et Alain TISSERAND n'ont aucun lien de parenté avec la famille RICCI.

III.3.2. - Pacte d'actionnaires

A la date d'enregistrement du document de base, il n'existe pas de pacte d'actionnaires.

III.4. – MODIFICATIONS INTERVENUES DANS LA REPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERES ANNEES

Identité de l'actionnaire	Qualité de l'actionnaire	% de capital détenu avant l'opération	Date de l'opération	Nature de l'opération	Nombre d'actions acquises*	Prix unitaire des actions acquises*	Pourcentage du capital acquis	% du capital après opération
BANQUE DE VIZILLE	Actionnaire institutionnel	3,09	18/06/2001	Cession J.C. JABERT	160 980	3,78	5,00	8,09
Hervé PIERROT	Administrateur	0,00	10/08/2001	Cession J.C. JABERT	8 050	3,78	0,25	0,25
Nicolas VALTILLE	Membre de l'équipe dirigeante	0,00	10/08/2001	Cession J.C. JABERT	4 025	3,78	0,13	0,13
AKKA TECHNOLOGIES	Autodétention	0,03	23/10/2001	Cession J.F. POUPEL	990	15,33	0,03	0,06
Nicolas VALTILLE	Membre de l'équipe dirigeante	0,13	24/06/2002	Cession AKKA	990	3,78	0,03	0,16
Christophe BLONDEAU	Ancien dirigeant	0,11	24/06/2002	Cession AKKA	1 000	3,78	0,03	0,14
AKKA TECHNOLOGIES	Autodétention	0,06	01/07/2002	Cession J.C. JABERT	20 120	3,78	0,62	0,68
BANQUE DE VIZILLE	Actionnaire institutionnel	8,09	08/07/2002	Remboursement d'obligations en actions	90 615	8,40	2,74	10,6
AKKA TECHNOLOGIES	Autodétention	0,67	13/12/2002	Cession J.C. JABERT	25 510	1,95	0,77	1,44
IDEACTIVE SARL*	SARL	0,00	25/02/2003	Cession J.C. JABERT	280 230	0,54	8,47	8,47
Nicolas VALTILLE	Membre de l'équipe dirigeante	0,16	12/06/2003	Cession AKKA	2 500	1,95	0,08	0,22
AKKA TECHNOLOGIES	Autodétention	1,30	08/01/2004	R. DUMAS	1 990	15,36	0,06	1,36
Alain TISSERAND	Administrateur	0,00	30/03/2004	Prêt AKKA TECHNOLOGIES	1			
Alain TISSERAND	Administrateur	0,00	15/07/2004	Cession C. PERRIER	91 182	6,90	2,75	2,75
Jean-Franck RICCI	Administrateur	6,74	15/07/2004	Cession C. PERRIER	19 539	6,90	0,59	7,33
Nicolas VALTILLE	Membre de l'équipe dirigeante	0,23	15/07/2004	Cession C. PERRIER	19 539	6,90	0,59	0,82
Charlotte RICCI	Actionnaire familial	0,01	03/03/2005	Donation M. RICCI	3 030	5,50	0,09	0,11
Benjamin RICCI	Actionnaire familial	0,01	03/03/2005	Donation M. RICCI	3 030	5,50	0,09	0,11

* A nombre d'actions comparables

III.5.– NANTISSEMENTS, INSCRIPTIONS, GARANTIES

Il n'y pas d'actions AKKA TECHNOLOGIES inscrites au nominatif et faisant l'objet d'un nantissement.
Les informations ci-après se rapportent aux comptes de la société AKKA TECHNOLOGIES SA.

Type de Nantissement/ Hypothèques	Date de départ du nantissement	Date d'échéance du nantissement	Valeur nominale des titres nantis	Montant résiduel de l'emprunt couvert par des actifs nantis	Total du poste de bilan	% correspondant
Sur immobilisations incorporelles			0	0	132 K€	0 %
Sur immobilisations corporelles			0	0	46 K€	0 %
Sur immobilisations financières						
1/ BE SYSTEM (1 970 actions gages soit 100 % du capital)	Novembre 2003	Novembre 2008	4 500 K€	3 600 K€	20 163 K€	18 %
2 / ASSIP (100 % HYSIS SAS soit 200 620 titres)	Août 2000	Août 2005	10 110 K€	279 K€	20 163 K€	1 %
TOTAL				3 879 K€	20 341 K€	19 %

III.6. – MARCHE DES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA SOCIETE

III.6.1. - Instruments financiers de la Société déjà admis aux négociations sur un marché réglementé à la date d'enregistrement du document de base

A la date d'enregistrement du présent document de base, aucun instrument financier de la Société n'est admis aux négociations sur un marché réglementé.

III.6.2. - Marché des actions de la Société

A la date d'enregistrement du présent document de base, les actions de la Société ne sont admises à la cote officielle d'aucune bourse de valeur en France et à l'étranger.

III.7. – DIVIDENDES VERSES PAR LA SOCIETE

III.7.1. - Dividendes versés au cours des 5 derniers exercices

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action distribués au cours des cinq derniers exercices.

	2000	2001	2002	2003	2004
Dividende brut par action	néant	néant	0,735	0,138	0,1455
Dividende net par action	néant	néant	0,49	0,092	0
Avoir fiscal	néant	néant	0,245	0,046	0
Montant des dividendes distribués (hors avoir fiscal)	néant	néant	320 167,96	300 382,85	950 124,02

Le tableau ci-dessous décrit les dividendes (en euros) par action distribués au cours des cinq derniers exercices et ceci à nombre d'actions comparables, soit 3 310 150 actions en circulation à la date du 17 mars 2005.

	2000	2001	2002*	2003*	2004*
Dividende brut par action	néant	néant	0,147	0,138	0,436
Dividende net par action	néant	néant	0,098	0,092	0
Avoir fiscal	néant	néant	0,049	0,046	0
Montant des dividendes distribués (hors avoir fiscal)	néant	néant	320 167,96	300 382,85	950 124,02

* à nombre d'actions comparables soit 3 310 150 actions à la date du 17 mars 2005.

III.7.2. - Politique de distribution

La Société ne peut pas garantir le montant des dividendes qui pourraient être versés. Toutefois, il est envisagé de distribuer un dividende correspondant à environ 30 % du bénéfice net consolidé (part du Groupe), sous réserve de l'analyse, pour chaque exercice, du bénéfice social de la Société, de sa situation financière et de tout autre facteur jugé pertinent par le Conseil d'Administration.

III.7.3. - Délai de prescription

Les dividendes non réclamés, sont dans un délai de 5 ans à compter de la date de mise en paiement, prescrits au profit de l'État.

IV. Renseignements concernant l'activité de la Société

IV.1. – PRESENTATION DE LA SOCIETE

AKKA TECHNOLOGIES, spécialiste du conseil et de l'ingénierie en hautes technologies, intervient sur l'ensemble des secteurs de l'industrie, et accompagne ses clients tout au long des différentes étapes de leurs projets de recherche et développement : des études jusqu'aux process d'industrialisation.
L'expertise technologique développée par AKKA TECHNOLOGIES s'appuie sur des savoir-faire pointus et variés, - du calcul scientifique, conception mécanique à l'informatique embarquée - et s'adresse aux secteurs industriels à forte intensité capitalistique.
La vocation du Groupe est d'appuyer ses clients dans leur démarche de mise au point de nouveaux produits et/ou procédés, et ceci quelque soit leur secteur industriel d'appartenance et le degré d'intervention souhaité tout au long du cycle d'investissement.

IV.1.1. - Historique

Fondé en 1984, le groupe AKKA TECHNOLOGIES s'est progressivement développé en combinant croissance externe et organique, et en encourageant l'autonomie avec la création de filiales. Le Groupe est aujourd'hui un acteur de poids dans le domaine du conseil et de l'ingénierie en hautes technologies dédié à l'ensemble des secteurs industriels.

1984 : Les racines du groupe AKKA TECHNOLOGIES
Maurice RICCI, actuel Président d'AKKA TECHNOLOGIES, crée en 1984 la société HYSYS, structure fondatrice du Groupe, avec à l'origine, un métier centré sur les automatismes et le contrôle commandes appliqués au secteur de l'automobile.

1984 - 1999 : Déploiement stratégique des activités et naissance des autres sociétés
Cette période est marquée par un rapide développement uniquement en croissance interne avec la volonté affichée du Groupe d'élargir son offre à d'autres secteurs industriels et à d'autres technologies avancées. Cette stratégie favorise la nouvelle orientation du Groupe : maîtriser les technologies les plus avancées et les proposer aux acteurs industriels qui relèvent du secteur du transport terrestre (ferroviaire et automobile), du nucléaire, de la pharmacie...
La société HYSYS se repositionne dans le domaine de l'ingénierie mécanique, et s'entoure de nouvelles sociétés.
EURTECH dédie son activité à l'ingénierie de process en reprenant l'activité d'automatisme spécialisée sur le secteur de l'automobile.
KADRA CONSULTANT déploie ses compétences en termes d'électronique et d'informatique embarquées dans le domaine de l'ingénierie de conception de systèmes.

1999 : Création du groupe AKKA TECHNOLOGIES
Maurice RICCI anticipe les stratégies industrielles des grands donneurs d'ordre dans leur volonté de concentration de leur panel fournisseurs et rassemble les différentes sociétés au sein d'une même entité, le groupe AKKA TECHNOLOGIES. Cette création a également pour objectif de susciter une réelle dynamique Groupe en favorisant l'adhésion de ses équipes à un projet unique.
Le groupe AKKA TECHNOLOGIES est ainsi créé en 1999.
Est alors mise en place une organisation centralisée avec des fonctions support rassemblées au sein d'une même entité et au service des différentes filiales et agences du Groupe, centrées sur leurs objectifs de suivi et de développement du portefeuille clients. L'objectif fixé est de doubler de taille dans les 3 ans.

2000 : Premières implantations européennes et première opération de croissance externe
Fin 2000, l'entrée au capital d'AKKA TECHNOLOGIES d'un partenaire financier lui permet de réaliser une importante opération de croissance externe en acquérant la société ASSIP qui possède une activité spécialisée dans l'ingénierie mécanique auprès de grands comptes de l'industrie automobile. Le reste de l'activité d'ASSIP, jugé non stratégique, est cédé début 2001.

Le groupe AKKA TECHNOLOGIES atteint ainsi le premier objectif qu'il s'était fixé : doubler de taille.
Parallèlement, le Groupe accompagne ses clients dans le développement de leurs projets internationaux et crée des filiales en Belgique, en Italie et en Grande-Bretagne, suivies en 2001 d'une filiale en Allemagne.
Afin de pérenniser la croissance du Groupe, AKKA TECHNOLOGIES décide de devenir un acteur significatif dans l'aéronautique.

2001 - 2002 : Priorité à la croissance organique et rationalisation de l'offre
AKKA TECHNOLOGIES décide de s'organiser pour articuler :
- une relation globale avec ses clients qui raisonnent au plan européen pour leurs projets et qui veulent des interlocuteurs les accompagnant sur l'ensemble du cycle Produit/Process,
- et une proximité opérationnelle en région (selon les bassins industriels européens). Cette organisation est garante de la proximité des besoins clients et des équipes d'AKKA TECHNOLOGIES, et permet aussi d'assurer la synergie entre les trois offres métiers d'AKKA TECHNOLOGIES.

Pour ce faire, le Groupe structure son offre autour de trois expertises métiers :
- ingénierie mécanique,
- ingénierie de process,
- et ingénierie de conception de systèmes.

Chaque expertise est ensuite déclinée par bassins industriels, la synergie et la représentation du Groupe étant coordonnées par le "Pilote AKKA" de la région.

2003 - 2004 : Acquisition et intégration de la société BE SYSTEM (Renommée par la suite AKKA Ingénierie Mécanique Sud)
AKKA TECHNOLOGIES procède à une nouvelle opération de croissance externe stratégique en reprenant la société BE SYSTEM. Cette acquisition s'inscrit dans la logique d'organisation décidée en 2001 et permet d'accélérer le déploiement dans l'aéronautique et le spatial, et d'atteindre la taille critique dans les régions Sud-Ouest et Sud-Est.
Fin 2004, le secteur aéronautique représente 20 % du chiffre d'affaires et AKKA TECHNOLOGIES atteint l'objectif qu'il s'était fixé en 2000.
En 2004, AKKA TECHNOLOGIES s'organise pour atteindre les 150 millions d'euros à moyen terme.

2004 - 2005 : Acquisition de la société INFOTECHLOG
L'intégration réussie de BE SYSTEM conforte le Groupe dans ses choix stratégiques d'acquisition. Poursuivant cette même dynamique AKKA TECHNOLOGIES rachète fin 2004 la branche d'activité nucléaire basée à Lyon de la société TEUCHOS filiale de la SNECMA, ainsi que la société CREADIF. Le Groupe renforce ainsi ses compétences dans le process appliqué au secteur nucléaire.
AKKA TECHNOLOGIES vient de finaliser également l'acquisition de la société INFOTECHLOG spécialisée dans la sûreté de fonctionnement, le soutien logistique et l'ingénierie documentaire appliquée au secteur de l'aéronautique.
Cette dynamique d'acquisition engagée depuis 2000, s'appuie sur un Groupe aux fondations solides. En privilégiant dès l'origine une croissance pérenne avec un développement régulier et sécurisé par métiers et par secteurs d'activité, le Groupe s'est doté des moyens les plus sûrs pour réaliser ses opérations de croissance externe.
L'introduction en bourse s'inscrit aujourd'hui parfaitement dans la stratégie du Groupe : financer ses projets de développement et notamment les acquisitions à venir.

IV.1.2. - Organigramme juridique du Groupe

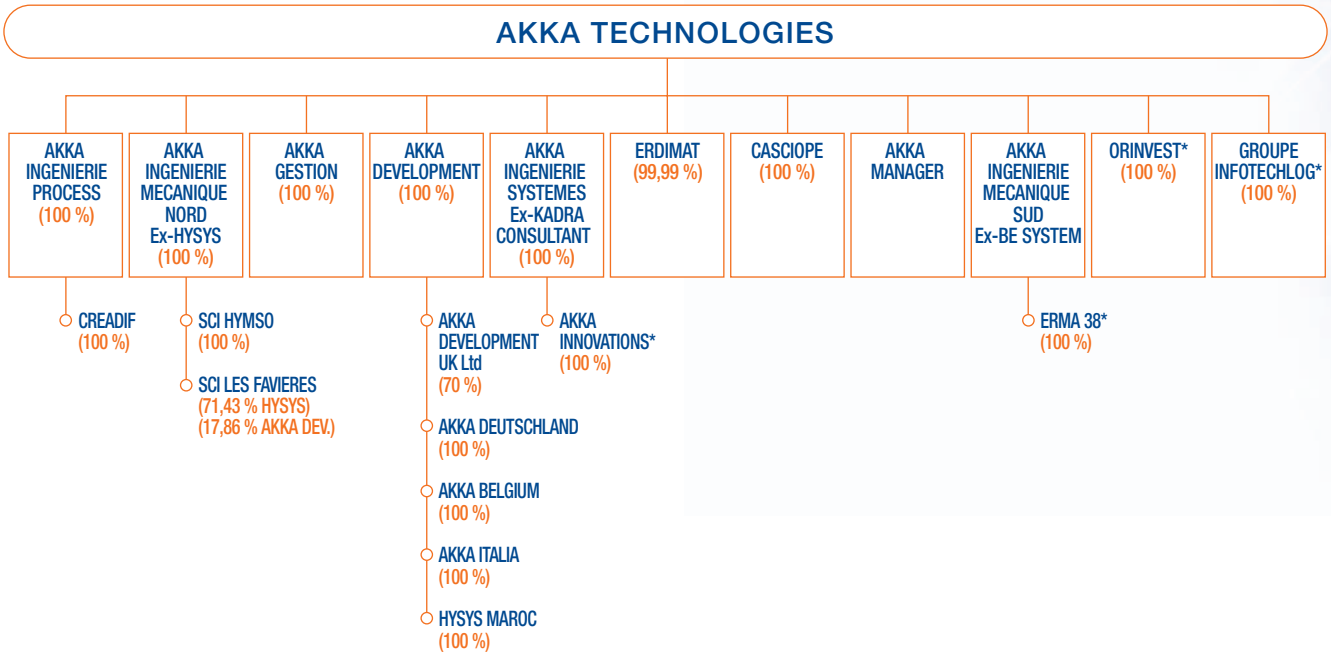

*Sociétés non consolidées à la date du 31 décembre 2004.

IV.1.3. - Relation entre la société mère et ses filiales

IV.1.3.1 - Principaux flux

La société AKKA TECHNOLOGIES porte les services Stratégie, Informatique, Direction des Ressources Humaines, Finance, Contrôle de gestion, Communication et Marketing du Groupe. Elle refacture ces prestations à l'ensemble des sociétés opérationnelles du Groupe en fonction de leur chiffre d'affaires et de leur effectif.

En 2004, les prestations facturées par AKKA TECHNOLOGIES à ses filiales se répartissent de la manière suivante :

	Principales filiales consolidées						
Montants au 31 décembre 2004 (en milliers d'euros)	AKKA Ingénierie Mécanique Sud	ERDIMAT	AKKA Ingénierie Process	AKKA Ingénierie Mécanique Nord	AKKA Ingénierie Systèmes	Autres filiales consolidées	TOTAL
Prestations Groupe refacturées aux filiales	526	470	540	1 666	600	179	3 981
Frais engagés par AKKA pour le compte de ses filiales faisant l'objet d'une refacturation à l'euro l'euro	8	25	23	69	31	55	212
Montant total refacturé	534	495	563	1 735	631	234	4 193

Seule la société AKKA Development UK Ltd possède des actionnaires minoritaires (à hauteur de 30 %).

IV.1.3.2 - Politique de centralisation de la trésorerie

Il existe une convention de trésorerie liant AKKA TECHNOLOGIES et ses filiales. Cette dernière est utilisée pour mettre à disposition des fonds lorsqu'une filiale a des besoins de trésorerie. Cependant, à l'exception d'AKKA Deutschland GmbH, chacune des sociétés opérationnelles dispose d'un contrat d'affacturage lui permettant d'avoir son autonomie dans la gestion de sa trésorerie. Même si AKKA TECHNOLOGIES suit la trésorerie de chacune de ses filiales, il n'y a donc pas, à ce jour, de gestion centralisée de la trésorerie.

IV.1.3.3 - Tableau de synthèse

	Principales filiales consolidées						Société cotée	
Montants au 31 décembre 2004 (en milliers d'euros)	AKKA Ingénierie Mécanique Sud	Erdimat	AKKA Ingénierie Process	AKKA Ingénierie Mécanique Nord	AKKA Ingénierie Systèmes	Autres filiales consolidées	AKKA Technologies	TOTAL
Actif immobilisé (y compris écart d'acquisition)	3 296	148	1 494	7 029	1 886	1 550	199	15 602
Endettement financier hors Groupe	293	2	2	105	3	346	3 913	4 664
Trésorerie au bilan	977	1 291	584	2 978	1 057	1 442	460	8 789
Flux de trésorerie liés à l'activité	2 227	- 65	1 402	275	- 478	1 998	52	5 410
Dividendes versés dans l'exercice et revenant à AKKA TECHNOLOGIES	- 250			- 548		- 70	868	

IV.1.4. - Chiffres clés

Données en M€	2004 pf**	2004	2003	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires	100,97	84,16	66,10	62,00	66,70	62,00
Résultat d'exploitation	7,28	4,95	3,40	2,80	1,70	2,20
Résultat courant	6,41	4,33	2,90	1,70	0,00	1,20
Résultat net part du Groupe	3,48	2,38	0,60	0,40	0,60	0,30

Données en M€	2004 pf**	2004	2003	2002	2001	2000
Actif immobilisé	23,06	15,60	17,00	14,50	16,40	16,00
Capitaux propres part du Groupe	16,27	16,27	14,20	14,00	12,80	12,20
Dettes financières	8,63	4,66	7,08	2,26	6,00	8,50
TOTAL BILAN	60,22	47,96	47,82	51,39	55,40	63,00

Données pro forma en M€	2004 pf**	2004	2003 pf*	2002 pf*	2001 pf*
Chiffre d'affaires	100,97	84,2	75,00	71,50	71,10
Résultat d'exploitation	7,28	4,9	3,60	2,90	1,90
Rentabilité d'exploitation	7,2 %	5,9 %	4,8 %	4,1 %	2,7 %

* Les données consolidées pro forma des exercices 2001, 2002 et 2003 tiennent compte des retraitements suivants :
- Accroissement du chiffre d'affaires lié à la prise en compte de l'activité de BE SYSTEM sur 12 mois en 2003 (au lieu de 2 mois dans les comptes consolidés) et également 12 mois en 2002 et en 2001.
- Réduction du chiffre d'affaires de 2001 pour tenir compte de la vente d'une branche d'activité sur l'exercice 2001.

** Les comptes consolidés pro forma établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, tiennent compte de l'acquisition du groupe INFOTECHLOG en mars 2005 ; avec une consolidation de l'activité du groupe INFOTECHLOG dans le groupe AKKA TECHNOLOGIES pour l'exercice 2004.

IV.2. – LE MARCHE ET L'ENVIRONNEMENT CONCURRENTIEL

Les marchés de l'externalisation technologique sont apparus dans les années 80, lorsque les grands acteurs de l'industrie ont voulu limiter leur structure fixe interne.

Ainsi alors que le budget global R&D nécessaire à la compétitivité des entreprises augmentait, les effectifs des bureaux internes d'ingénierie et de Recherche et Développement des clients décroissaient.

L'évolution constante et la diminution du cycle de vie des produits nécessitent la mise en place d'équipes de consultants et d'ingénieurs dans des proportions grandissantes.

Cette situation du marché de la R&D externalisée a ainsi ouvert de larges perspectives aux Sociétés de Services en Technologies Industrielles (SSTI) dans le conseil en hautes technologies.

Le marché de la R&D externalisée devrait continuer à enregistrer une progression soutenue dans les années à venir en raison de deux principaux facteurs.
D'une part, le niveau de la croissance des investissements en R&D devrait être sécurisé compte tenu du caractère critique de l'innovation, à l'image de la situation qui a prévalu pendant la période de crise au début des années 1990. D'autre part, l'externalisation de la R&D devrait connaître un succès croissant et compenser la relative faiblesse des investissements internes chez les donneurs d'ordre en R&D alors qu'ils cherchent à réduire leurs coûts fixes.
Il y a ainsi cumul de la croissance du marché de la R&D et de la part de la R&D externalisée.

Un marché peu sensible à la conjoncture économique

Les consultants en hautes technologies appuient les équipes de R&D des grandes entreprises dans le développement de produits et de technologies de nouvelle génération et ne réalisent qu'une faible part de leur activité dans les services informatiques.
La différence fondamentale avec le marché des SSII provient du fait qu'AKKA TECHNOLOGIES accompagne ses clients sur la définition de leur produit, au cœur de leur vocation, et non sur leurs moyens de gestion.
Ce marché spécifique est peu cyclique et offre des perspectives de croissance liées à :
- la progression régulière des investissements en R&D, traduisant la volonté des entreprises de défendre ou d'améliorer leurs positions concurrentielles par le développement de nouveaux produits et de nouvelles technologies. Il est intéressant de remarquer que la progression des investissements n'a pas été stoppée par la crise économique au début des années 1990, illustrant le caractère critique de l'innovation. Il paraît difficile pour une entreprise de ralentir son effort en R&D dont dépendront sa position concurrentielle et sa croissance future,
- une tendance lourde à l'externalisation permettant aux grands comptes de bénéficier des technologies utilisées dans d'autres industries, d'une réduction de leurs coûts fixes particulièrement appréciée lorsque les conditions économiques sont difficiles, et du recul nécessaire à l'appréciation de la viabilité d'un projet offert par un prestataire.

Le conseil en hautes technologies présente en outre une visibilité raisonnable. En effet, les budgets de R&D sont alloués à des projets de longue durée (comprise entre 2 et 5 ans en moyenne) et peu exposés à des risques de réduction en période de ralentissement.

Un fort potentiel de développement en Europe

Les sociétés de conseil en hautes technologies ont une activité principalement domestique. Cependant, elles devraient profiter de nombreuses opportunités d'expansion en Europe.
Le déploiement en Europe offre en effet un potentiel de développement significatif au regard de la taille des différents marchés de R&D, la France ne représentant que 20 % des investissements européens. Il recouvre également une dimension stratégique, la capacité de mobiliser des équipes d'ingénieurs dans plusieurs pays permettant aux consultants de s'affirmer auprès de leurs clients et de prendre part à leurs projets majeurs qui se caractérisent par un éclatement géographique croissant des phases de R&D, de prototypage et d'industrialisation.
Par ailleurs, les concentrations industrielles amènent les SSTI à se positionner sur des programmes d'envergure européenne (programme AIRBUS, BOMBARDIER, ALSTOM).
Ce développement organique devrait être accéléré par des acquisitions permettant non seulement l'atteinte d'une taille critique dans les pays visés mais aussi l'élargissement de la gamme de compétences. La mise en œuvre de stratégies de croissance externe devrait être facilitée par l'atomisation du paysage concurrentiel, largement occupé par un grand nombre de structures de taille modeste, le plus souvent concentrées sur leurs marchés domestiques et spécialisées sur un secteur d'activité.
La part externalisée de la R&D est plus forte en France qu'en Allemagne et en Italie ce qui rend ces marchés très intéressants. AKKA TECHNOLOGIES souhaite ainsi bénéficier de cette différence de maturité.

Environnement concurrentiel

Les interventions des SSTI permettent au client d'acquérir ou de maintenir leur avance technologique et/ou d'améliorer leur productivité.
Cette activité méconnue du public est souvent assimilée, et à tort, à une activité de type SSII orientée sur l'informatique de gestion.
Les acteurs présents sur le marché du conseil en hautes technologies se distinguent par le contenu de leur offre :
- les SSTI "pures" dont l'activité ne repose que sur le conseil en hautes technologies,
- et des intervenants, qui combinent activité de conseil en hautes technologies et de systèmes d'information.

Concernant la première catégorie, une distinction supplémentaire peut être faite selon le niveau d'intervention sur le cycle d'investissement. On identifie les consultants en hautes technologies qui interviennent en amont des projets, au niveau de la phase d'étude et de maîtrise d'œuvre tels que ALTRAN et ALTEN, et ceux qui interviennent en aval du projet sur les phases de conception et de validation comme ASSYSTEMBRIME, SILICOMP et SOGECLAIR. Les prestations d'AKKA TECHNOLOGIES couvrent quant à elles l'ensemble des phases constitutives d'un cycle d'investissement : de la R&D et des études à la réalisation.
Le positionnement exclusif d'AKKA TECHNOLOGIES sur le conseil en hautes technologies et son offre complète adaptée à la gestion intégrale d'un cycle d'investissement sur un marché présentant de fortes barrières à l'entrée lui assure une place de choix parmi les acteurs suivants :

Données en M€	Chiffre d'affaires 2004*	Externalisation de R&D	Prestations de type SSII
ALTRAN	1 418	X	X
ASSYSTEMBRIME	465	X	X
ALTEN	347	X	X
COFRAMI	105	X	
SII	76	X	
AUSY	76	X	X
SOGECLAIR	49	X	

* hormis COFRAMI et SII : données 2003.

Il n'existe pas de données disponibles et propres au marché de la R&D externalisée.
Les informations chiffrées relatives au budget R&D des entreprises et administrations publiques françaises, sont issues du Ministère de la recherche, et n'ont pas été actualisées depuis 2002. Quant au taux d'externalisation, il est fréquemment évoqué par les compétiteurs d'AKKA TECHNOLOGIES comme proche de 25 %. Ce qui est très supérieur à celui que connaissent l'Allemagne et l'Italie.
Une revue des principaux concurrents permet d'entrevoir les potentialités du marché de la R&D externalisée sachant que les groupes cités ci-dessous ont des business model différents et une culture d'entreprise propres à eux.

ALTRAN

Créé en 1982, ALTRAN est le plus gros acteur européen du conseil en innovation. Le Groupe accompagne ses clients dans le développement et la réalisation de projets scientifiques et technologiques, de conception de nouveaux produits, de maîtrise de leurs coûts de production et de leurs process de fabrication ainsi que dans l'efficacité de leur organisation.
Le groupe ALTRAN reste fortement marqué par sa culture d'origine issue du monde du cabinet de recrutement. L'organisation est très décentralisée et la synergie commerciale n'est pas un objectif.
Son modèle est ainsi basé sur le recrutement et la performance individuelle des commerciaux. Si un ingénieur de qualité rentre chez ALTRAN, le marché en aura besoin à un moment d'autant que tous les commerciaux le proposeront à tous leurs clients, parfois avec de la redondance. Ce modèle a démontré qu'il est très performant en forte période de croissance mais il est opposé à la stratégie de concentration des clients et résiste mal au ralentissement.

ALTRAN	31 décembre 2003	1er semestre 2004
Chiffre d'affaires	1 337,7	695,8
Résultat d'exploitation	14,7	27,6
Résultat d'exploitation en % du CA	1,1 %	4,0 %

Source : Rapport annuel 2003 ALTRAN - Communiqué ALTRAN
Date de clôture de l'exercice : 31 décembre. Données en millions d'euros.

Le Groupe vient de publier son chiffre d'affaires annuel pour l'exercice 2004 proche de 1 418,2 millions d'euros en croissance de 6,0 % par rapport à 2003 dont 5,4 % à périmètre comparable.

ASSYSTEMBRIME

Né du rapprochement entre les sociétés BRIME et ASSYSTEM Technologies en 2003, le Groupe est désormais le n°2 du secteur de la R&D externalisée avec un chiffre d'affaires 2004 de 465 millions d'euros. Très axé sur la France, le Groupe a simplifié son offre autour de 5 Business Unit spécialisées par métier (Technologies & Systèmes, Réseaux, Produit, Process, Facilities) et a cédé début 2004 son pôle systèmes d'information (issu de BRIME), ainsi que deux activités non stratégiques au Canada.

Le groupe ASSYSTEMBRIME regroupe ainsi deux sociétés au positionnement similaire se caractérisant par une forte volonté de croître. Le positionnement de ASSYSTEMBRIME est ainsi différenciateur puisqu'il lui permet d'avoir une offre capacitaire significative et en continuité avec son offre de Facility Management.

ASSYSTEMBRIME a une approche d'ingénieriste proposant à ses clients des solutions globales, l'image auprès des clients pouvant dériver et amener l'entreprise à prendre le risque industriel à la place du donneur d'ordre, tout comme SOGECLAIR. A ce stade, il semble que l'on déroge de la définition d'une société de service dont l'engagement doit se limiter aux moyens ; SOGECLAIR allant elle jusqu'au risk sharing.

ASSYSTEMBRIME	31 décembre 2003	1er semestre 2004
Chiffre d'affaires	436,3	233,5
Résultat d'exploitation	33,5	16,5
Résultat d'exploitation en % du CA	7,7 %	7,1 %

Source : Document de référence ASSYSTEMBRIME 2003 - Communiqué ASSYSTEMBRIME.
Date de clôture de l'exercice : 31 décembre. Données en millions d'euros.

ALTEN

Suite au rapprochement de BRIME et d'ASSYSTEM, le groupe ALTEN, crée en 1998, est le n°3 du secteur de la R&D externalisée. Les prestations du Groupe qui reposent sur une offre de conseil et d'ingénierie en technologies avancées s'adressent aux laboratoires et départements R&D des secteurs de l'industrie, des télécommunications et des services.

Le Groupe est principalement présent en France où il réalise plus de 80 % de son chiffre d'affaires. ALTEN SI est la société qui représente 80 % du chiffre d'affaires de la France d'ALTEN et qui affiche un résultat d'exploitation de 5 % de son chiffre d'affaires.

Avec un effectif composé d'ingénieurs uniquement, son positionnement (R&D, conception produit et systèmes d'information), assez similaire à celui d'ALTRAN, est principalement orienté sur le cycle Produit/Process d'un projet industriel.

A l'origine très parisien, ALTEN s'est déployé en régions et maintenant à l'étranger, avec comme stratégie de creuser les sillons de positionnement acquis.

ALTEN	31 décembre 2003	1er semestre 2004
Chiffre d'affaires	293,1	164,1
Résultat d'exploitation	32	21
Résultat d'exploitation en % du CA	10,9 %	12,8 %

Source : Document de référence ALTEN 2003 - Communiqué ALTEN.
Date de clôture de l'exercice : 31 décembre. Données en millions d'euros.

Le chiffre d'affaires réalisé par le groupe ALTEN sur l'exercice 2004 est proche 437,1 millions d'euros soit une progression de 18,4 % dont 8,5 % à périmètre comparable.

SII

Fondé en 1979, SII est positionné sur deux métiers : l'intégration et la R&D externalisée. La stratégie de développement du Groupe s'appuie sur un maillage étroit du territoire français au travers d'un réseau d'agences locales, dans un souci de proximité et de forte pénétration de ses clients, avec l'ambition de dupliquer ce modèle une fois éprouvé, à l'international.

Le Groupe a publié en août 2004 son chiffre d'affaires trimestriel en hausse de 16,8 % à périmètre constant et confirme son objectif de croissance organique à deux chiffres.

SII a un positionnement proche de celui d'AKKA TECHNOLOGIES, bien que limité au métier principal de l'électronique et de l'informatique scientifique dans les phases de R&D/conception produit, et ce uniquement sur le territoire français. De plus, ce Groupe revendique la stabilité et une concentration sur un nombre de clients, de secteur d'activité et de technologies limité.

SII	31 mars 2004	1er trimestre année 2004/2005
Chiffre d'affaires	75,7	20,8
Résultat d'exploitation	7,3	2,2
Résultat d'exploitation en % du CA	9,6 %*	10,6 %

Source : Document de référence SII 2003 - Communiqué SII.
Date de clôture de l'exercice : 31 mars. Données en millions d'euros.
* Données comptables, y compris exceptionnels.

Le chiffre d'affaires à 9 mois, soit au 31 décembre 2004, publié par la Société fait apparaître une croissance sur cette période de 16,5 %.

AUSY

L'activité d'AUSY est le conseil et l'ingénierie en technologies avancées. Son offre s'articule autour de deux pôles d'intervention :
- l'informatique technologique et l'électronique (47 % du chiffre d'affaires en 2003),
- les systèmes d'information et les réseaux (53 % du chiffre d'affaires en 2003).

Le Groupe emploie, au 31 décembre 2003, 1 090 collaborateurs. AUSY a été touché en 2003 par la baisse constatée du prix des prestations de services informatiques. La publication des comptes semestriels au 30 juin 2004 fait apparaître une croissance à périmètre identique et par rapport au semestre n-1, de 12 %. Le Groupe confirme pour le second semestre 2004 son retour à la croissance, ainsi qu'une stabilisation du prix des prestations sur le marché.
AUSY est un acteur rarement rencontré par AKKA TECHNOLOGIES.
Le chiffre d'affaires sur les neufs premiers mois de l'exercice 2004 s'établit à 56,6 millions d'euros soit une progression de 9,8 %.

AUSY	31 décembre 2003	1er semestre 2004
Chiffre d'affaires	70,2	39,1
Résultat d'exploitation	- 3,8	- 1,0
Résultat d'exploitation en % du CA	- 5,4 %	- 2,6 %

Source : Document de référence AUSY 2003 - Communiqué AUSY.
Date de clôture de l'exercice : 31 décembre. Données en millions d'euros.

SOGECLAIR

SOGECLAIR est spécialisé dans la conception et le développement de produits industriels, ainsi que dans l'élaboration de solutions dans le domaine de la simulation et de la réalité virtuelle. Ses prestations s'adressent principalement à trois grands secteurs, l'aéronautique et le trafic aérien représentant, directement ou indirectement, l'essentiel de son activité.
SOGECLAIR exerce son activité selon un mode forfaitaire et a fait un choix de partage des risques avec son client sur un mode partenariat qui n'est pas celui des autres acteurs du secteur.
Par ailleurs, le Groupe a annoncé à l'occasion de la publication des comptes semestriels 2004 une poursuite de la croissance à deux chiffres et une progression du taux de rentabilité pour l'année 2005.

SOGECLAIR	31 décembre 2003	1er semestre 2004
Chiffre d'affaires	40,6	22,1
Résultat d'exploitation	2,6	0,9
Résultat d'exploitation en % du CA	6,4 %	4,1 %

Source : Document de référence 2003 SOGECLAIR - Communiqué SOGECLAIR.
Date de clôture de l'exercice : 31 décembre. Données en millions d'euros.

IV.3. – DESCRIPTION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

AKKA TECHNOLOGIES est une société de service spécialisée dans le conseil et l'ingénierie en hautes technologies. Son métier est d'accompagner ses clients tout au long des différentes étapes de leurs projets, de la R&D aux études, et jusqu'à l'industrialisation.
Ses interlocuteurs sont de prime abord les départements R&D et les départements de conception et d'étude, d'industrialisation des produits avec qui elle partage et déploie ses compétences en matière d'innovation technologique.
Les défis rencontrés par les acteurs industriels, accroître leur performance dans leur processus d'innovation tout en rationalisant leur coût, amènent de nouvelles méthodes de travail avec le recours croissant à des intervenants externes capables de comprendre et de répondre à leur problématique d'innovation.
La force du groupe AKKA TECHNOLOGIES réside donc dans sa capacité à mobiliser, constituer et proposer rapidement auprès de ses clients des expertises grâce à des équipes d'ingénieurs qualifiés et expérimentés en termes de conduite et de pilotage de projets industriels et bénéficiant ainsi d'un vécu-projet.
Ce vécu-projet s'appuie sur la conduite de missions variées tant par leurs composantes que par leurs secteurs d'intervention, avec à la clé la capitalisation d'une compétence supplémentaire sur un secteur économique donné.
La fédération du "vécu-projet" de l'ensemble des équipes positionne le Groupe comme un acteur de poids sur son marché avec une offre large articulée autour de trois principaux savoir-faire :

Un savoir-faire dans la conduite de projets industriels à forte valeur ajoutée

L'offre complète du Groupe permet de gérer des projets industriels dans leur intégralité : de la phase R&D à celle de conception d'un produit ou de la définition d'un procédé. La présence du groupe AKKA sur l'ensemble de tout le cycle de vie d'un projet industriel lui permet d'apporter la meilleure réponse technologique et d'accompagner ses clients durablement quels que soient les niveaux d'intervention souhaités et les phases projets concernées.
La capacité d'AKKA TECHNOLOGIES à intervenir sur l'intégralité du cycle d'un projet industriel constitue un avantage concurrentiel fort, les donneurs d'ordres privilégiant les prestataires externes disposant d'une palette complète de compétences afin de limiter le nombre d'intervenants sur des missions revêtant un caractère confidentiel et de diminuer leur panel fournisseur.
En fonction des attentes de ses clients, le Groupe propose une organisation projet sur mesure intégrant tout ou partie des phases d'un cycle d'investissement, avec pour chacune, des équipes de spécialistes dédiées.

La conduite d'un projet industriel peut se scinder en trois phases principales sur lesquelles AKKA est présent et déploie ses compétences technologiques :

1 - Le conseil amont et la R&D

Audit et analyse des besoins du client sous différents angles : fonctionnement de l'entreprise, définition, intégration comme paramètres du projet de contraintes économiques, d'objectifs de rentabilité et de productivité...
Diagnostic et préconisation d'une solution optimale en adéquation avec les besoins du client : identification, programmation, faisabilité technico-économique des procédés avec la conduite :
- d'études de faisabilité économique du projet (conseil et assistance en matière de financements extérieurs, recherche de partenariats),
- et d'études sur la faisabilité technique du projet (recherche de solutions techniques).

En matière de R&D, le Groupe intervient auprès des services R&D (au sens fondamental du terme, il n'est pas alors question de Produits ou de Projets) des clients en recherche d'améliorations sur des sujets de sciences des phénomènes physiques.

2 - La conception et le développement des produits

Les interventions d'AKKA TECHNOLOGIES, qu'elles concernent tout ou partie d'un projet de conception d'un produit au plan mécanique et/ou électronique - informatique, depuis la phase d'études à celle d'intégration ou formation, ont pour caractéristiques communes :
- élaboration d'un cahier des charges,
- conception technique architecturale du projet,
- définition des plans et calculs,
- développement du hard et du soft,
- tests de simulation et de validation,
- sûreté de fonctionnement.

3 - La définition, l'intégration du process

Concernant cette troisème phase d'un projet industriel de R&D, les interventions d'AKKA TECHNOLOGIES reposent sur :

- l'élaboration des avant-projets sommaires et détaillés,
- la mise à disposition d'équipes pluridisciplinaires, chacune étant spécialiste de sa compétence,
- le contrôle des réalisations (conformité par rapport à la conception, respect des coûts et des délais),
- l'autonomie dans le choix des fournisseurs,
- l'assistance à la réalisation, à l'intégration, à la formation du personnel et à l'exploitation,
- le respect des objectifs définis en termes de rentabilité, de productivité, de coût et de délai de réalisation des procédés et ouvrages,
- les essais, la qualification et la validation des moyens,
- et l'aide à la montée en production, ainsi que la formation du personnel exploitant.

Positionnement d'AKKA TECHNOLOGIES sur la chaîne de valeur du conseil en hautes technologies

Un savoir-faire technologique

Sur les différentes phases identifiées d'un projet industriel, le Groupe déploie des compétences technologiques pointues et variées. Ces compétences sont complémentaires entre elles et transversales au cycle d'investissement industriel. Elles reposent sur le profil des ingénieurs recrutés pour la réalisation des prestations de conseil et la dynamique du partage de retour d'expérience.

L'expertise technologique du groupe AKKA TECHNOLOGIES s'articule autour de trois domaines de compétences regroupés dans trois pôles métier.

L'ingénierie mécanique

Il s'agit de l'ensemble des prestations permettant d'appréhender les caractéristiques physiques d'un élément, son intégration dans son environnement ainsi que sa faisabilité technique. Les compétences requises sont multiples : calcul de dimensionnement, design industriel, conception de la structure, architecture électrique.

Exemples de réalisation :

Le groupe AKKA TECHNOLOGIES a réalisé l'étude et le calcul de la planche de bord, du panneau plafond, des ensembles électriques ainsi que les études d'installation de l'aménagement du cockpit de l'A380 pour AIRBUS.

Pour BOMBARDIER Transports, AKKA TECHNOLOGIES est intervenu sur la conception mécanique globale de la cabine de conduite, de la toiture et du sous-châssis d'un autorail.

L'ingénierie de process

Cette expertise regroupe des compétences ayant trait à l'industrialisation d'un élément avec pour points d'orgue l'implantation de cet élément, l'étude des flux logistiques, la conduite de tests de simulation et la définition des équipements industriels nécessaires à sa production qu'ils s'agissent d'ensemble informatique, mécanique, de contrôle-commande ou électronique.

Exemples de réalisation :

Pour ARCELOR, AKKA TECHNOLOGIES a pris part en assistance à maîtrise d'ouvrage, aux études, montages et essais des interfaces entre la centrale EDF cycle combiné et l'établissement dunkerquois de SOLLAC Atlantique.

Au sein de cette activité, la répartition sectorielle était en 2004 de 20 % pour la pharmacie et le nucléaire/énergie, de 18 % pour l'automobile, de 15 % pour la sidérurgie et les équipementiers automobiles et de 12 % pour les divers.

L'ingénierie de conception de systèmes

Le Groupe s'est construit une position forte sur la conception de systèmes électroniques embarqués et informatiques temps réel qui nécessitent la maîtrise des techniques micro-électroniques, des cartes et systèmes électroniques. Connexe à ce champ d'expertise, le Groupe développe des logiciels, élabore et conduit des tests de simulation et intègre une compétence forte en sciences physiques.

Exemples de réalisation :

Pour TURBOMECA, le Groupe a intégré le logiciel de régulation du moteur Malika 2 (version THALES ET HISPANO SUIZA).

Pour le CNES, AKKA TECHNOLOGIES a développé un outil logiciel d'interfaçage de simulation de la gestion d'énergie d'un satellite.

Parmi les autres exemples, il convient de relever également la conception de systèmes de traction de locomotives et des sytèmes de freinage (TGV) pour ALSTOM, et grâce à l'expérience acquise dans le ferroviaire, la conception de système de traction pour l'automobile pour RENAULT, la conception et le développement de modules relevant de la sécurité dans l'habitacle pour DELPHI (prétensionneur de ceinture de sécurité, sirène antivol) et la conception avec un service logistique intégré de systèmes de caméras embarquées sur hélicoptère pour SAGEM.

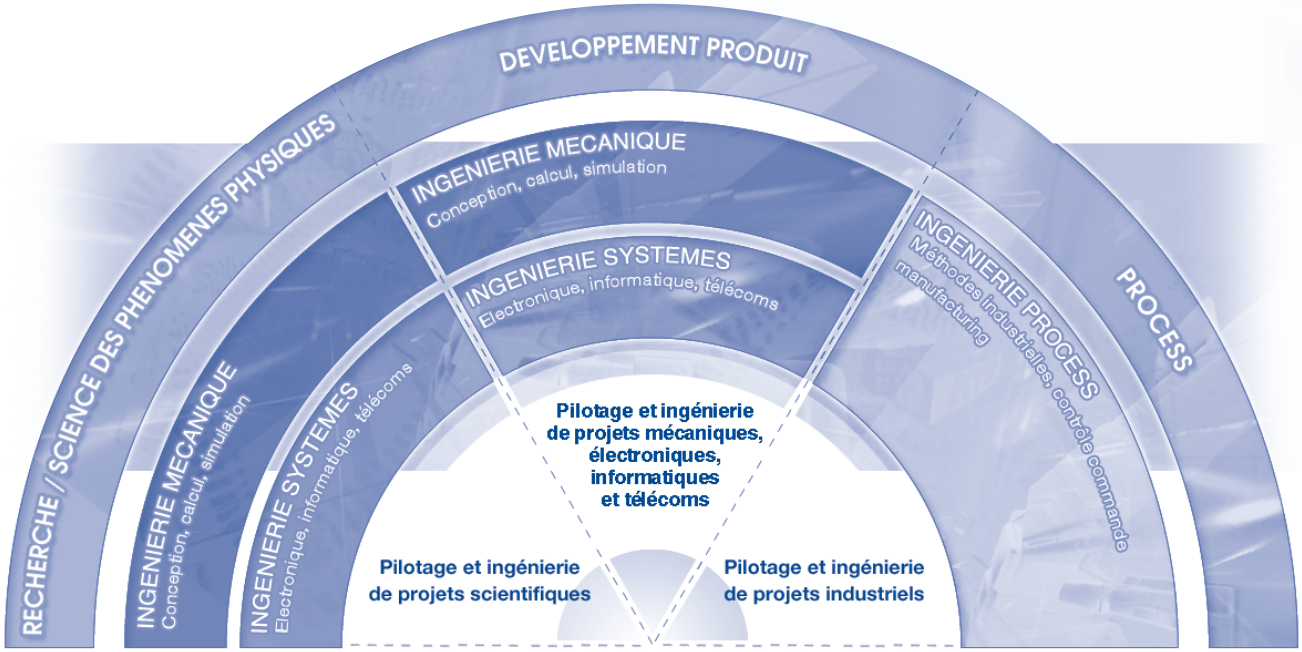

Informations sectorielles

31 décembre 2004	Mécanique	Process	Systèmes	France	Europe
Chiffre d'affaires corrigé des intercos	49 205	21 684	13 270	75 164	8 994
Pourcentage du chiffre d'affaires total	58,5 %	25,8 %	15,8 %	89,3 %	10,7 %
Marge sur affaire	14 469	8 010	4 799	24 611	2 645
Pourcentage du chiffre d'affaires	29,4 %	36,9 %	36,2 %	32,7 %	29,4 %
Effectif opérationnel géré	690	318	177	1 045	140
31 décembre 2003	**Mécanique**	**Process**	**Systèmes**	**France**	**Europe**
Chiffre d'affaires corrigé des intercos	35 062	20 006	10 995	54 746	11 316
Pourcentage du chiffre d'affaires total	53,1 %	30,3 %	16,6 %	82,9 %	17,1 %
Marge sur affaire	11 173	7 721	4 229	19 221	3 902
Pourcentage du chiffre d'affaires	31,9 %	38,6 %	38,5 %	35,1 %	34,5 %
Effectif opérationnel géré	420	328	141	740	149
31 décembre 2002	**Mécanique**	**Process**	**Systèmes**	**France**	**Europe**
Chiffre d'affaires corrigé des intercos	32 569	16 964	12 449	50 671	11 312
Pourcentage du chiffre d'affaires total	52,5 %	27,4 %	20,1 %	81,8 %	18,2 %
Marge sur affaire	9 370	6 985	4 404	18 516	3 754
Pourcentage du chiffre d'affaires	28,8 %	41,2 %	35,4 %	36,5 %	33,2 %
Effectif opérationnel géré	374	275	147	690	107

Un savoir-faire multi-métiers

Fort de ces savoir-faire, le Groupe aborde l'ensemble des secteurs industriels existants et est présent sur les secteurs de l'automobile, de l'aéronautique, du ferroviaire, des télécommunications...

Le groupe AKKA TECHNOLOGIES ayant développé des expertises en technologies industrielles n'a pas de clients issus des services dont l'intensité technologique est faible.

Grâce à sa forte capacité de transferts technologiques, le Groupe élargit en permanence son champ d'intervention à de nouveaux secteurs à haut potentiel, avec à la clé, l'acquisition d'une technologie pointue sur un secteur spécifique.

Les compétences technologiques du Groupe se doublent ainsi d'une connaissance des procédés et des schémas de fonctionnement propres à une industrie sectorielle donnée.

La somme de ces trois savoir-faire permet au Groupe d'accompagner les grands donneurs d'ordre de l'industrie tout au long du cycle de vie de l'investissement industriel et ceci quel que soit leur secteur d'intervention.

IV.4. – LES CLIENTS D'AKKA TECHNOLOGIES

IV.4.1. - Les secteurs d'intervention d'AKKA TECHNOLOGIES

L'offre d'AKKA était, à l'origine, exclusivement dédiée aux intervenants de l'industrie automobile. Le Groupe a progressivement étendu son activité à d'autres secteurs d'activité, et le portefeuille clients est aujourd'hui partagé entre les différents acteurs de l'économie avec une position plus forte en 2004 encore auprès du secteur automobile, héritage de sa spécialisation d'origine. Dès 2005, le secteur de l'aéronautique, en grande progression, se rapprochera du niveau de celui de l'automobile.

	2003	2004
Automobile*	38 %	41 %
Aéronautique	15 %	21 %
Ferroviaire	12 %	9 %
Pharmacie	7 %	7 %
Défense Espace	4 %	5 %
Energie Sidérurgie	5 %	5 %
Autres	19 %	12 %
TOTAL	100 %	100 %

* Le secteur de l'automobile comprend le secteur des équipementiers.

IV.4.2. - La répartition de la clientèle d'AKKA TECHNOLOGIES

L'offre d'AKKA s'adresse aux grands comptes de l'industrie. Au quotidien, les interlocuteurs d'AKKA TECHNOLOGIES sont les départements Recherche et Développement des grands acteurs industriels.

Les prestations d'AKKA TECHNOLOGIES sont régies par des accords cadre conclus avec les donneurs d'ordre de l'industrie qui définissent les grandes lignes d'intervention du groupe AKKA TECHNOLOGIES, et qui référencent le Groupe parmi les prestataires officiellement sélectionnés. Chaque mission effectuée donne ensuite lieu à une commande qui définit les règles d'exercice de la prestation.

Les principaux clients du groupe AKKA TECHNOLOGIES étaient au 31 décembre 2004 :

2004	En % du CA	Montants
RENAULT	13 %	10 651
AIRBUS	7 %	5 529
SNECMA	6 %	5 027
ALSTOM	5 %	4 418
ALCATEL SPACE	4 %	3 056
DELPHI	3 %	2 785
AVENTIS	2 %	1 995
FAURECIA	2 %	1 979
ANSALDO	2 %	1 583
COMAU	2 %	1 503
Autres clients	54 %	45 632
TOTAL	100 %	84 158

Un Groupe désormais bien implanté en France

Régions	Secteurs clients		
Sud-Ouest	Aéronautique		1er client = 44 % du CA
Sud-Est	Spatial / Electronique	ALCATEL SPACE, EUROCOPTER, EADS...	1er client = 48 % du CA
Région Parisienne	Automobile / Pharmacie / Téléphonie / Aéronautique	RENAULT, SNECMA...	1er client = 30 % du CA
Rhône-Alpes	Energie / Pharmacie / Chimie		
Nord	Energie / Ferroviaire / Sidérurgie	SOLLAC, ALSTOM, VISTEON, USINOR...	1er client = 25 % du CA
Ouest	Naval / Téléphonie		

Le maillage du territoire français a également été une des priorités de AKKA au cours de ces 5 dernières années. De 5 agences en 1999 en France, le Groupe est passé à 15 agences et France et 5 à l'étranger. La proximité est en effet essentielle : elle permet d'optimiser la relation client (suivi des travaux en cours, attribution de nouveaux projets...).

IV.5. – ORGANISATION DU GROUPE, ROLE ET DESCRIPTION DES FILIALES

IV.5.1. - Organisation du Groupe

L'un des atouts du groupe AKKA TECHNOLOGIES repose sur son organisation interne conçue pour assurer :

- la réalisation des objectifs commerciaux tout en instaurant un suivi étroit des prestations fournies aux clients,
- aux filiales une large autonomie opérationnelle et son corollaire de remontées d'informations (reporting),
- un recrutement ciblé et un suivi individualisé des équipes.

Structure de direction

AKKA TECHNOLOGIES est dirigé par un Comité Exécutif présidé par Maurice RICCI et composé du Vice Président, des Directeurs Généraux de chacun des métiers, du Directeur Administratif et Financier, du Directeur des Ressources Humaines et du Directeur des Systèmes d'information.

Ce comité se réunit mensuellement et décide et arbitre les options stratégiques telles que la réalisation d'opérations de croissance externe. Il définit et coordonne également les actions communes au niveau du Groupe et suit l'information mensuelle du Groupe revue par un comité de reporting.

Le comité de reporting, qui se tient également mensuellement, regroupe le Vice Président, le Directeur du contrôle de gestion Groupe, la Directrice des Ressources Humaines Groupe, les Directeurs des trois expertises métiers accompagnés des contrôleurs de gestion. Chaque Directeur Général répond des résultats du mois précédent et des perspectives des mois en cours et suivants.

Le comité est élargi chaque trimestre au Président et au Directeur Administratif et Financier.

Présentation résumée du Comité de Direction

Maurice RICCI - Président-Directeur Général - 14 février 1961 - 44 ans.

Maurice RICCI, ingénieur de formation. Après ses études à Rome, il commence sa carrière chez RENAULT AUTOMATION et travaille sur les problématiques de productivité. Fort de cette première expérience, il crée la société HYSYS en 1984 qui propose aux industriels une assistance en industrialisation, productique et stockage puis des prestations de conseils afin d'améliorer la productivité. Passionné de technologies, c'est Maurice RICCI qui développe aussi bien l'activité d'AKKA dans l'informatique et l'électronique embarquée que dans le secteur pharmaceutique où il duplique une expertise en amélioration de productivité acquise dans l'industrie. Anticipant l'évolution des marchés, il met en place une stratégie de Groupe afin de se déployer dans les différentes technologies du cycle produit process et les différents secteurs d'activité.

Alain TISSERAND - Vice Président - 18 août 1954 - 50 ans.

Ancien propriétaire et dirigeant d'un des principaux bureaux d'études français de l'ingénierie mécanique, Alain TISSERAND a une connaissance profonde du secteur aéronautique. Fort d'une expérience de 30 ans d'ingénierie mécanique, il accompagne le groupe AKKA TECHNOLOGIES depuis 2002.

Isabelle BORTOLASO - Directrice des Ressources Humaines - 12 mai 1966 - 38 ans.

Diplômée de l'Institut Supérieur du Commerce, après avoir eu la responsabilité de la direction des Ressources Humaines pour l'Europe du Sud du groupe ADP, elle était Directeur des Ressources Humaines de KRILL TECHNOLOGIES. Elle rejoint AKKA TECHNOLOGIES en juillet 2003.

Guillaume DESPAIGNE - Directeur de l'ingénierie de Systèmes - 13 septembre 1963 - 41 ans.

Diplômé d'une école de commerce et de EDINBORO - University of Pensylvania. Guillaume DESPAIGNE, après une carrière chez ALTRAN et SINFOR, devient Directeur Général de THALES Informations et Technologies. Guillaume DESPAIGNE est entré dans le Groupe mi 2003.

Philippe OBRY - Directeur des Systèmes d'Information - 22 décembre 1960 - 44 ans.

Philippe OBRY rejoint le Groupe début mars 2004. Il a dirigé les Départements Informatique et Formation du bureau d'études CASO puis a créé FORMEDIA Ingénierie, société qu'il dirigeait.

Jean-Franck RICCI - Directeur de l'ingénierie Process - 23 septembre 1968 - 36 ans.

Jean-Franck RICCI est lauréat d'un Breve Ing. Metal Mecanica, équivalent italien d'une maîtrise. Il a ensuite effectué toute sa carrière au sein du groupe AKKA TECHNOLOGIES avec une première fonction en tant que Directeur Technique, puis Directeur Général de AKKA INGENIERIE Mécanique Nord, puis Président et Directeur Général de la société AKKA DEVELOPPEMENT en charge du développement international du Groupe. Il a aujourd'hui la responsabilité de l'expertise métier Ingénierie Process.

Nicolas VALTILLE - Directeur Financier - 24 août 1965 - 39 ans.

Entré dans le groupe AKKA TECHNOLOGIES en 2001, Nicolas VALTILLE est diplômé de Sciences Po Paris et de Paris Dauphine. Contrôleur Financier Europe au sein d'un grand groupe, il a travaillé en environnement en forte croissance, en organisation multi-sites et a procédé à de nombreuses acquisitions en France et en Europe.

Fonctions support centralisées et autonomie opérationnelle des filiales

Le Groupe s'appuie sur une architecture centralisée dont la holding de tête basée à Paris porte les participations des filiales et assure les principales fonctions stratégiques et administratives centrales. Les filiales et agences fonctionnent quant à elles comme de véritables centres de profit.

Les entités opérationnelles sont allégées du poids des fonctions supports afin de se concentrer sur leur cœur de métier, ce qui permet de créer une réelle dynamique Groupe.

La Direction Administrative et Financière est basée à Lyon et regroupe le Service Juridique, la consolidation et l'audit financier, la comptabilité pour le Groupe et les achats. Une direction du contrôle de gestion lui est adjointe et coordonne les équipes de contrôleurs de gestion rattachées à chaque expertise métier ainsi que l'administration des ventes.

Au cœur des fonctions supports, la direction des Ressources Humaines dynamise et coordonne la politique de recrutement nécessaire à un groupe en forte expansion. Lui sont ainsi rattachées des équipes de recruteurs affectées à chaque expertise métier. Par ailleurs, les équipes de gestion du personnel et des paies, toutes installées à Lyon, permettent d'accompagner chaque collaborateur dans son projet d'évolution au sein du Groupe.
La communication du groupe AKKA TECHNOLOGIES est centrée autour de la communication recrutement et interne. Un service en charge de cette communication est rattaché à la direction des Ressources Humaines et permet de faire vivre la proximité entre les consultants et les équipes locales et les collaborateurs des fonctions supports. Par ailleurs, ce service permet d'organiser des manifestations d'envergure envers les écoles d'ingénieurs grâce à l'implication forte des collaborateurs d'AKKA TECHNOLOGIES.
La Direction des systèmes d'information évalue et adapte le parc informatique et les systèmes aux besoins des équipes du Groupe et participe très en amont au développement du chiffre d'affaires grâce aux relations avec les éditeurs de logiciels.
Les filiales opérationnelles du Groupe sont au nombre de huit, et recourent aux fonctions précédemment décrites. En fonction de leur spécialisation, elles sont regroupées dans une des trois expertises métiers (cf. paragraphe IV.4.2).
A la tête de chaque expertise métier, un Directeur Général est assisté :
- d'un responsable de gestion qui a en charge le contrôle de gestion et l'administration des ventes,
- d'un responsable des opérations, qui anime au quotidien l'équipe de recrutement,
- et d'une équipe de directeurs d'agences et d'ingénieurs d'affaires.
La volonté d'AKKA TECHNOLOGIES d'associer à chaque direction métier une équipe de recrutement dédiée, repose sur le souhait de s'ajuster à la typologie des consultants de chaque expertise métier selon le type d'écoles. Néanmoins, tous les outils de recrutement sont mutualisés et la coordination est forte entre chaque entité pour optimiser les démarches de recrutement.
Les expertises métiers sont autonomes dans la réalisation des projets qui leur sont confiés. Elles définissent les ressources nécessaires, composent et adaptent leurs équipes productives, et ceci en recourant au service des équipes de recrutement du métier concerné.

Suivi administratif et financier

AKKA TECHNOLOGIES a fait le choix de favoriser la remontée rapide et régulière d'informations homogènes et comparables des différentes expertises métiers vers la direction pour un suivi optimal de l'activité et une meilleure circulation de l'offre globale du Groupe au niveau des trois expertises métiers.
Le Comité Exécutif a défini et mis en place des outils communs de gestion de suivi des affaires et de reporting afin d'uniformiser l'information, d'assurer un suivi analytique par entité et un suivi consolidé au niveau du Groupe. Ce choix s'est traduit, dès 1999, par le déploiement d'équipes de contrôleurs de gestion dans les expertises métiers mais rattachés à la Direction Administrative et Financière du Groupe. Les outils de gestion des affaires, comptables et paies sont des outils Groupe et les documents de suivi de l'activité sont uniformes sur le Groupe.
Le Comité Exécutif se réunit une fois par mois. Les dirigeants de chaque métier rendent compte de leur activité accompagnés de leur contrôleur de gestion. Les indicateurs mensuels permettent ainsi de comprendre les écarts budgétaires et d'analyser les perspectives d'activité à très court terme et court terme. Le Comité Exécutif dispose chaque semaine d'un reporting d'effectif, d'intercontrats et de trésorerie.
Les filiales et agences disposent d'un outil de suivi des affaires rigoureux, SYGES, qui leur permet de suivre l'évolution de leur projet, de planifier et d'allouer les ressources disponibles aux missions. La marge des affaires et les niveaux d'activité des consultants sont donc suivis en temps réel aussi bien au niveau local qu'aux différents échelons de la hiérarchie. Cet outil est commun à tout le Groupe, grâce à son uniformité d'utilisation permet une maîtrise centralisée du suivi des affaires. Cet outil est déployé instantanément lors des opérations de croissance externe afin de sécuriser l'évolution de l'activité des sociétés acquises et de consolider une information opérationnelle homogène au niveau Groupe.

IV.5.2. - Rôle et description des filiales

Métiers de l'ingénierie mécanique

AKKA INGENIERIE MECANIQUE Nord (ex-HYSYS) - (Filiale à 100 % d'AKKA TECHNOLOGIES)
Filiale historique, son activité se concentre sur les métiers de l'ingénierie mécanique avec des secteurs d'intervention multiples et des positions élargies à l'ensemble du territoire français à l'exception de la région Sud-Ouest.

AKKA INGENIERIE MECANIQUE Sud (ex-BE SYSTEM) - (Filiale à 100 % d'AKKA TECHNOLOGIES)
Acquise en 2003, cette Société intervient principalement sur la région Sud-Ouest avec des secteurs d'intervention de prédilection comme l'aéronautique et le spatial. Cette acquisition stratégique a permis de compléter les positions géographiques et sectorielles du Groupe. L'offre d'AKKA TECHNOLOGIES couvre désormais l'ensemble du territoire français et s'adresse à l'ensemble des secteurs industriels.

Métiers de l'ingénierie de conception systèmes

AKKA INGENIERIE SYSTEMES (ex-KADRA CONSULTANT) - (Filiale à 99,94 % d'AKKA TECHNOLOGIES)
La Société déploie ses compétences dans la conception de systèmes intégrés électroniques embarqués et informatiques temps réel. Aussi, l'activité de KADRA CONSULTANT se situe dans la phase R&D d'un projet industriel et en amont de la phase intégration et réalisation. Les effectifs qui composent la structure sont des ingénieurs spécialisés en électronique, en informatique et en sciences des phénomènes physiques.
CASCIOPE - (Filiale à 100 % d'AKKA TECHNOLOGIES)
La Société déploie des compétences identiques à celle de KADRA CONSULTANT mais se situe au niveau de la phase R&D d'un cycle d'investissement.

Métiers de l'ingénierie process

AKKA INGENIERIE PROCESS (ex-EURTECH) - (Filiale à 100 % d'AKKA TECHNOLOGIES)
Cette expertise métier intervient dans le cycle d'investissements, notamment sur toute l'industrialisation, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre de la conception de biens d'équipement, mais aussi de l'amélioration de la productivité. La Société intervient principalement auprès des industries manufacturières notamment automobiles.
Cette expertise métier intervient dans le cycle d'investissements, notamment sur toute l'industrialisation, assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre de la conception de biens d'équipement, mais aussi de l'amélioration de la productivité. La Société intervient principalement auprès des industries pharmaceutiques.

ERDIMAT (Filiale à 99,97 % d'AKKA TECHNOLOGIES)
Depuis 2005, cette société n'a pas d'activité propre.

Filiales internationales

AKKA Italia, AKKA Belgium, AKKA DEVELOPMENT UK et AKKA Deutschland portent l'offre du Groupe respectivement en Italie, Belgique, au Royaume-Uni et en Allemagne.

Autres sociétés du Groupe

AKKA GESTION emploie les comptables, les membres de la Direction Financière et les personnels de la direction des ressources humaines.

AKKA MANAGER emploie la majeure partie du personnel de direction du Groupe.

AKKA DEVELOPMENT porte les participations internationales d'AKKA TECHNOLOGIES.

La SCI LES FAVIERES appartient au groupe AKKA TECHNOLOGIES et possède les locaux de Lissieu.

La SCI HYMSO appartient au groupe AKKA TECHNOLOGIES et possédait les locaux de Tavaux en Franche-Comté qu'elle a vendu en 2004, et n'a donc plus d'activité à ce jour.

AKKA TECHNOLOGIES et AKKA GESTION refacturent leurs prestations selon le principe du "temps passé". Par mesure de simplification, ces prestations sont refacturées en appliquant, sur le coût d'exploitation majoré de 15 %, une clé de répartition en fonction du chiffre d'affaires et des effectifs de chacune des filiales du groupe AKKA TECHNOLOGIES bénéficiant de ces prestations.

AKKA MANAGER refacture au coût réel ses prestations.

IV.5.3. Certifications et habilitations

Certains marchés ou projets (énergie, défense et aéronautique en particulier) ont amené le groupe AKKA TECHNOLOGIES à faire habiliter les structures opérationnelles concernées.
Ainsi, les certifications ISO 9001 version 2000, confidentiel défense et CEFRI ont été obtenues afin de répondre aux contraintes normatives de ces secteurs d'activité.
Par ailleurs, le groupe AKKA a mis en place une certification MASE, SEVESO et UIC, l'objectif étant d'être certifié d'ici juin 2005.

IV.5.4. - Organisation commerciale

La stratégie grands comptes d'AKKA TECHNOLOGIES combinée à la vision européenne des projets de ses clients vient s'articuler sur une organisation par agence représentative d'un territoire géographique.

Ces agences fonctionnent comme de véritables centres de profit pour préserver les fondamentaux d'AKKA TECHNOLOGIES : réactivité et proximité. Le directeur d'agence anime des responsables d'affaires et des ingénieurs d'affaires senior et junior.

Les responsables d'affaires sont les interlocuteurs des clients et supervisent les missions des ingénieurs d'affaires seniors et juniors.

Les agences ont un but purement opérationnel avec comme missions :

- la réalisation des prestations,
- le développement d'un portefeuille de contrats,
- le recrutement, l'encadrement et le suivi des équipes de consultants.

Afin d'optimiser cette organisation et de tirer profit des synergies existantes entre les différents métiers d'AKKA TECHNOLOGIES, le Groupe privilégie les échanges d'informations entre chaque entité présente sur une même région voire un même site. Pour ce faire, il diffuse à chaque structure les profils disponibles en interne ainsi que les savoir-faire acquis dans chaque métier.

Dans la même optique, le Groupe a mis en place un système de représentation sur chaque région. Un "pilote AKKA" est nommé par région et s'assure que l'offre du Groupe est véhiculée dans son intégralité aux clients. Il représente le groupe AKKA TECHNOLOGIES et veille à la synergie des équipes. Ce "pilote AKKA" est volontaire et grâce à sa connaissance du groupe AKKA TECHNOLOGIES, il garantit les valeurs d'AKKA TECHNOLOGIES dans chaque région.

L'architecture organisationnelle mise en place par AKKA TECHNOLOGIES allie ainsi la proximité client, la synergie entre métier et la vision globale des projets de nos clients.

IV.6. – LES MOYENS HUMAINS DU GROUPE

IV.6.1. - Politique de recrutement

Le groupe AKKA TECHNOLOGIES est fort de 1 315 collaborateurs au 31 décembre 2004. Au 1er mars, en prenant en compte les collaborateurs du groupe INFOTECHLOG, le groupe AKKA TECHNOLOGIES bénéficie d'un effectif de 1 700 collaborateurs.

Conscient que ses équipes constituent son principal actif, sa renommée et son devenir, le groupe AKKA TECHNOLOGIES attache une attention particulière au recrutement et au suivi interne des carrières.

AKKA TECHNOLOGIES recrute des ingénieurs et techniciens à fort potentiel. Afin de capter les meilleurs profils, le Groupe a mis en place une solide politique de recrutement avec la conduite d'actions ciblées et se démarquant de la concurrence.

Les outils utilisés sont les suivants :

- définition d'un plan média sur les moyens publicitaires de recrutement utilisés,
- organisation de manifestations de recrutement tels que les forums ou salons grandes écoles d'ingénieurs,
- association étroite avec les écoles d'ingénieurs et les universités dans le cadre de parrainage de projets, de concours, de tournois sportifs.

Aussi, AKKA TECHNOLOGIES essaie d'utiliser ces outils de façon différenciée :

- avoir un discours vrai et vérifiable ;
- s'inscrire dans la durée en privilégiant les relations interpersonnelles ;
- les sponsoring ou concours ne sont faits que si les collaborateurs sont effectivement impliqués dans la manifestation.

AKKA TECHNOLOGIES dispose aujourd'hui d'une image unique auprès des étudiants.

La direction des Ressources Humaines du groupe AKKA TECHNOLOGIES coordonne les trois équipes de recrutement au niveau de chaque expertise métier. Elle définit conjointement avec les directeurs de l'entité et met en place la politique de recrutement du Groupe. Une cohérence est ainsi assurée au sein du Groupe sur les postes disponibles.

Les directeurs d'agence peuvent ainsi se reposer sur cette organisation pour développer leur activité.

IV.6.2. - Evolution des effectifs

La progression des effectifs est cohérente avec l'évolution du chiffre d'affaires. Les effectifs moyens des années 2002 à 2004 sont les suivants :

	31 décembre 2002	31 décembre 2003	31 décembre 2004	31 décembre 2004 pf*
Cadres	385	415	537	580
Non Cadres	523	555	672	915
TOTAL	908	970	1 209	1 496

	31 décembre 2002	31 décembre 2003	31 décembre 2004	31 décembre 2004 pf*
Effectifs non facturables	126	128	150	175
Effectifs facturables	782	843	1 059	1 321
TOTAL	908	970	1 209	1 496

* Les comptes consolidés pro forma établis pour l'exercice clos le 31 décembre 2004, tiennent compte de l'acquisition du groupe INFOTECHLOG en mars 2005 ; avec une consolidation de l'activité du groupe INFOTECHLOG dans le groupe AKKA TECHNOLOGIES pour l'exercice 2004.

IV.6.3 - Culture d'entreprise et sentiment d'appartenance

AKKA TECHNOLOGIES s'attache à développer un sentiment d'appartenance fort afin de fidéliser ses équipes et d'attirer en son sein les futurs collaborateurs prometteurs.

Pour ce faire, AKKA TECHNOLOGIES offre à ses équipes un encadrement technique, un suivi régulier et individualisé et des perspectives d'évolution vers des postes à responsabilité. Il diffuse un journal en interne et la direction des Ressources Humaines est très attentive au développement de nombreuses manifestions dans les agences afin de souder ses équipes et de favoriser leur adhésion à un projet unique.

Chaque année, le Président et le Directeur Général du Groupe procède au Tour d'Europe AKKA qui permet dans chaque région où est présent le Groupe de rencontrer tous les collaborateurs et de rappeler la stratégie du groupe AKKA TECHNOLOGIES. Chaque collaborateur doit se sentir engagé dans le déploiement de la stratégie du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe organise chaque année le Challenge de ski AKKA ; 1 600 étudiants participent chaque année à ce concours. Pour les 150 gagnants, un week-end de ski est organisé. Tous les niveaux de ski sont pratiqués mais tous les participants doivent participer à un slalom. Le caractère unique de cette manifestation est que les étudiants sont regroupés par groupe de 10 et encadrés par 2 collaborateurs d'AKKA TECHNOLOGIES. Les collaborateurs d'AKKA TECHNOLOGIES étant sélectionnés selon leur motivation, il ne s'agit pas d'une opération de recrutement mais de dévoilement de ce qu'est le Groupe. Les encadrants peuvent être le Président, une assistante, un consultant voire un financier. L'objectif est la véracité des propos pour se démarquer des opérations paillettes. La logistique étant assurée aussi par des collaborateurs d'AKKA, la manifestation conserve un caractère amateur qui en démontre la véracité. Le Groupe a volontairement choisi d'organiser un tournoi sportif autour du ski car cette discipline illustre les valeurs fondatrices d'AKKA TECHNOLOGIES :

- maîtrise et excellence dans la technique,
- convivialité et solidarité,
- enjeu et prise de risque.

L'enjeu est de répondre à la demande première des jeunes diplômés : faire carrière dans une société avec une ambiance agréable. Les mots ne permettant pas de le démontrer, AKKA a fait le choix de faire vivre à ces étudiants l'ambiance d'AKKA.

IV.7. – LES IMPLANTATIONS DU GROUPE

A l'exception de la SCI LES FAVIERES* qui héberge les bureaux du siège administratif de LISSIEU (Rhône), le reste des bureaux hébergeant les agences et filiales du groupe AKKA TECHNOLOGIES est loué à des tiers sans liens avec les dirigeants du Groupe.
La superficie globale des locaux est de 8 350 m².
Dans un souci permanent de proximité avec ses clients et afin de les suivre dans la réalisation de leurs projets à l'international, le Groupe dispose d'agences à l'étranger qui lui assurent une présence dans les bassins industriels européens significatifs.
L'offre du Groupe est véhiculée à l'international au travers d'AKKA DEVELOPMENT qui capitalise tous les métiers du Groupe : de l'ingénierie mécanique à la conception de systèmes, en passant par le process.

* L'actionnariat de la SCI LES FAVIERES est le suivant : 71 % détenus par AKKA Mécanique Nord, 18 % détenus par AKKA DEVELOPPEMENT et 11 % détenus par DISTRIBER.

IV.8. – POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices et de l'exercice en cours

Le Groupe vient de finaliser l'acquisition de trois structures dont une significative de part sa taille, le groupe INFOTECHLOG.

Le groupe INFOTECHLOG dédie son activité à l'ingénierie documentaire appliquée au secteur de l'aéronautique. En 2004, le chiffre d'affaires réalisé par ce dernier est de l'ordre de 17 millions d'euros avec une équipe composée de 280 personnes.

Le groupe AKKA TECHNOLOGIES a également réalisé en 2004 et début 2005 trois acquisitions moins significatives par leur taille mais qui présentent des synergies fortes avec l'activité du Groupe dans les domaines de l'ingénierie systèmes et process :

- Acquisition en juillet 2004 de la branche d'activité nucléaire basée à Lyon (20 consultants et 0,7 million d'euros de chiffre d'affaires en 2003) de la société TEUCHOS, filiale du groupe SNECMA. Le Groupe renforce ainsi sa présence sur le cycle du combustible, l'ingénierie nucléaire et la production d'énergie.
- Acquisition en novembre 2004 de la société CREADIF (15 consultants et 0,7 million d'euros de chiffre d'affaires réalisé en 2003) intégrée dans l'Ingénierie process du Groupe,
- Acquisition en novembre 2004 de l'agence lilloise d'EADS DCS (10 consultants), rebaptisée AKKA Innovations, spécialisée dans le domaine des infrastructures de systèmes d'information civils.

En novembre 2003, la société AKKA TECHNOLOGIES a acquis 100 % des titres de la société BE SYSTEM dont le siège social est situé à MANDELIEU-LA-NAPOULE (06). Dès son intégration à l'activité mécanique du Groupe, la Société est rebaptisée AKKA INGENIERIE MECANIQUE SUD. La Société est très présente dans le sud de la France avec des positions fortes auprès des grands donneurs d'ordre de l'industrie aéronautique. Les dirigeants de BE SYSTEM sont restés dans le groupe AKKA TECHNOLOGIES. Les comptes de BE SYSTEM font apparaître un chiffre d'affaires de 11,7 millions d'euros et un résultat d'exploitation de 0,4 million d'euros en 2003. La société employait en moyenne 144 salariés en 2003.

En 2002 le groupe AKKA TECHNOLOGIES n'a réalisé aucune opération de croissance externe.

Ces opérations de croissance externe s'inscrivent directement dans la politique d'investissement du Groupe en lui permettant de :

- renforcer ses positions géographiques dans les grands bassins industriels européens,
- d'accroître ses parts de marché dans les différents secteurs industriels visés tels que l'aéronautique, le spatial et le nucléaire,
- et d'élargir ses compétences en termes d'ingénierie mécanique, process et de systèmes.

Tableau des investissements réalisés sur les trois dernières années et de l'année en cours

Acquisition	Eléments acquis	Date d'acquisition	Prix d'acquisition (prix de base)	Complément de prix	Répartition géographique de l'activité en 2004
BE SYSTEM	100% des titres	Novembre 2003	4 000	500	France : - 52 % dans le Sud-Ouest - 40 % dans le Sud-Est - 8 % en Rhône Alpes
Activité nucléaire basée à LYON de la société TEUCHOS	Fonds de commerce	Juillet 2004	200	0	France : - 100 % en Rhône-Alpes
Activité d'infrastructures de systèmes d'information civils de la société EADS DCS	Fonds de commerce	Novembre 2004	0	0	France : - 100 % dans le Nord
CREADIF	100 % des titres	Novembre 2004	225	75	France : - 100 % dans le Sud-Est
Groupe INFOTECHLOG	100 % des titres	Février 2005	5 296	936	France : - 77 % dans le Sud-Ouest - 12 % dans le Sud-Est - 6 % en Ile-de-France - 4 % dans le Nord - 1 % dans l'Ouest.

Les investissements concernent principalement l'acquisition de sociétés. Les sociétés acquises sont toutes implantées en France et complètent l'offre métier du groupe AKKA TECHNOLOGIES.

Le groupe AKKA TECHNOLOGIES étant un groupe de prestations de services intellectuels, les investissements en matériels lourds ne sont pas nécessaires au fonctionnement de son activité.

Politique d'investissement

Des projets de croissances externes sont à l'étude pour renforcer la position du groupe AKKA TECHNOLOGIES dans son activité Systèmes, notamment en Allemagne et dans le secteur de l'énergie. Les sociétés recherchées sont des sociétés en bonne santé financière et présentant des synergies immédiates avec l'offre de service du Groupe.

IV.9. – POLITIQUE DE FINANCEMENT

Actifs immobilisés : opérations de croissance externe

La consolidation de la structure financière du Groupe au fil du temps offre à ce dernier une flexibilité dans ses choix de financement. A l'origine financées par recours à l'endettement, les acquisitions de petites tailles sont aujourd'hui financées sur fonds propres pour l'intégralité de leur valeur tandis que les acquisitions plus significatives font l'objet d'un financement partagé entre financement sur fonds propres et financement bancaire sur le moyen terme.

L'acquisition de la société INFOTECHLOG a ainsi fait l'objet d'un financement sur fonds propres pour 50 % de sa valeur, le reste ayant fait l'objet d'un emprunt.

La société CREADIF et le fonds de commerce acheté à EADS DCS ainsi que l'activité nucléaire de la société TEUCHOS, ont tous été financés sur fonds propres.

La société BE SYSTEM a fait l'objet d'un financement bancaire.

Actifs immobilisés : financement des locaux

Seuls les locaux situés à LISSIEU (69) font l'objet d'un contrat de crédit bail. Ce dernier est retraité dans les comptes consolidés pour faire apparaître une construction à l'actif du bilan à hauteur de 1,7 million d'euros brut (0,4 million d'euros net) et un emprunt de 0,3 million d'euros au 31 décembre 2004.

Les autres locaux sont loués sur la base de contrats de baux commerciaux à des sociétés non liées aux actionnaires du Groupe. Ils ne sont donc pas retraités dans les comptes consolidés du Groupe.

Actifs immobilisés : financement des autres immobilisations

Il s'agit principalement de matériels informatiques, de licences et de logiciels. Ce poste représente un faible poids dans nos actifs immobilisés. Compte tenu du caractère récurent et extrêmement lié au niveau activité, des conditions avantageuses négociées avec la société d'affacturage et du niveau constant de trésorerie positive, ces investissements sont financés à l'aide de la trésorerie du Groupe.

Historiquement, le Groupe finançait les investissements informatiques en location évolutive. Lorsqu'il était significatif, le bien était enregistré dans les comptes consolidés en immobilisation à l'actif du bilan (pour plus de détail, confère § 2-13 de l'annexe consolidé des comptes annuels clos au 31 décembre 2004).

Financement du besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement est financé par un contrat d'affacturage.

En vertu de ce contrat, la propriété des créances étant transférée au factor, les créances cédées sont enregistrées en déduction du poste "clients et comptes rattachés".

Les cessions de créances portent sur des clients préalablement agréés par le factor. En contrepartie, ce dernier supporte la charge des créances en cas de non paiement lié à l'insolvabilité du client. Le risque relatif à la contestation de la prestation réalisée, reste à la charge du groupe AKKA TECHNOLOGIES.

Après financement du besoin en fonds de roulement, la trésorerie nette du Groupe (déduction faite des découverts bancaires) se situe en permanence entre 5 et 7 millions d'euros.

IV.10. – TYPOLOGIE DES CONTRATS

Nos contrats sont des contrats de prestation définissant une mission à accomplir et se subdivisent entre deux types ou deux natures d'affaires :
- assistance technique,
- et forfait.

Cette nature d'affaires conditionne le type de contrat, ses modalités de suivi, et les obligations qui seront mises à la charge de la Société.
En 2004, l'assistance technique a représenté 85 % de l'activité pour 15 % réalisés au forfait.
Dans le cas le plus courant de prestations en assistance technique, AKKA TECHNOLOGIES supporte une obligation de moyen. La facturation est basée essentiellement sur l'appréciation du temps consacré à la réalisation des prestations qui est arrêté périodiquement au fur et à mesure de l'exécution. Ces contrats ne comportent pas de risques juridiques spécifiques autres que les risques sociaux et contractuels inhérents à toute prestation.
Les contrats de prestation au forfait font souvent l'objet d'une obligation de résultat imposant le respect d'une ou plusieurs échéances données, concrétisées par des "recettes" assimilables à des sortes d'accusés de réception délivrés par le client à chaque arrivée de nouveaux consultants AKKA TECHNOLOGIES.
Pour ce type de contrat, qui ne représente qu'une part marginale de l'activité du Groupe, le risque principal est constitué par le dépassement des délais prévus pour une prestation qui mettrait AKKA TECHNOLOGIES en position de rupture de ses engagements contractuels ou la contraindrait à terminer la prestation à perte en sus des pénalités de retard éventuelles. La facturation se fait dans la plupart des cas à la réception de la prestation par le client ou à la survenance d'échéances définies contractuellement.
La durée moyenne de nos contrats est de 3 mois et mobilise en moyenne 3 à 4 personnes et le renouvellement de ces contrats se fait régulièrement sur toute la durée du projet.
L'évolution de ces contrats (niveau de réalisation de la prestation dans le temps, taux d'activité et de rentabilité, évolution prévisionnelle d'activité, renouvellement) fait l'objet d'un suivi par le contrôle de gestion et par les chargés d'affaires qui disposent d'outils de gestion prévisionnelle. Ces revues sont le plus souvent mensuelles mais certaines affaires, notamment celles au forfait peuvent faire l'objet d'un suivi hebdomadaire permettant d'anticiper des dépassements éventuels.
Un système de gestion intégré est utilisé permettant ainsi un suivi et un contrôle adaptés à l'activité et aux besoins du Groupe. Ce système permet également un contrôle continu et prévisionnel entre le suivi des affaires, le suivi du temps collaborateur et le recoupement avec la facturation.
En 2004, le taux d'activité des consultants, calculé au niveau du Groupe est de 90,2 %. Le taux d'inter-contrat se situe quant à lui à un niveau proche de 6,4 %.
Méthodologie de calcul des taux :
Taux d'activité : nombre de jours facturés rapportés au nombre de jours ouvrés disponibles hors congés payés et RTT.
Taux d'inter-contrat : nombre de jours non facturés (hormis ceux de congés payés, RTT, formation et maladie) rapportés au nombre total de jours ouvrés et facturables hors congés payés et RTT.

IV.11. – LES FACTEURS DE RISQUES

IV.11.1. - Risques liés à l'activité et aux clients

Les activités du groupe AKKA TECHNOLOGIES sont réparties entre les grands domaines d'activité industrielle limitant ainsi l'exposition du Groupe aux aléas d'une évolution conjoncturelle défavorable.
En 2004, le premier client du Groupe représentait 13 % du chiffre d'affaires consolidé et les 10 premiers 46 %, réduisant ainsi l'exposition du Groupe aux risques de défaillance. La clientèle du Groupe est constituée de grands groupes industriels français qui, le plus souvent, travaillent avec AKKA TECHNOLOGIES à travers différents donneurs d'ordres.

IV.11.2. - Risques vis-à-vis de collaborateurs clés

L'organisation du Groupe et plus particulièrement son organisation commerciale a pour but d'organiser la relation avec les clients autour de plusieurs interlocuteurs afin de limiter les effets de départ ou de l'absence d'un collaborateur.
Par ailleurs, la culture de l'entreprise conforte leur fidélité.

IV.11.3. - Risques juridiques

Toutes les situations litigieuses avérées ou potentielles sont traitées par le Service Juridique qui dépend directement de la Direction Financière de AKKA TECHNOLOGIES.
Le Groupe n'a été et n'est impliqué dans aucun litige ou arbitrage susceptible d'avoir une incidence sensible sur la situation financière du Groupe, son activité, son résultat.
Il est à noter que la majeure partie de l'activité du Groupe est réalisée en assistance technique, ne générant aucun risque juridique spécifique.
Les assurances nécessaires au regard de l'activité d'AKKA TECHNOLOGIES ont toutes été prises : "tous risques informatiques", "dommages aux biens", "responsabilité civile (exploitation, professionnelle protection pénale)" et "responsabilité produits aéronautiques".
La politique de couverture en assurance est centralisée au niveau d'AKKA TECHNOLOGIES, cependant certains contrats répondant aux besoins spécifiques des filiales tels que la protection et le rapatriement de nos salariés en mission sont directement souscrits par les filiales concernées.
Le Service Juridique assure le suivi de notre politique d'assurance et est en contact avec deux courtiers qui disposent, le cas échéant d'un correspondant local pour chaque pays.
La majorité des activités du Groupe n'est pas soumise à une réglementation particulière nécessitant des autorisations.

IV.11.4. - Risques financiers

IV.11.4.1 - Risque de change

Le Groupe possède une activité en Grande-Bretagne et en Europe de l'Est. Ces deux pays représentent une très faible part de l'activité du Groupe (globalement environ 1 % du chiffre d'affaires à fin 2004).
Les flux d'achats et de ventes en monnaie locale dans ces pays sont à peu près équilibrés.
Les investissements et les emprunts souscrits dans une monnaie différente de l'euro représentent à fin 2004 moins de 0,1 % des chiffres consolidés du Groupe.
AKKA TECHNOLOGIES n'est donc pas exposé à un risque de change.

IV.11.4.2 - Risque sur actions

Les valeurs mobilières figurant dans les comptes au 31 décembre 2004 sont des SICAV monétaires à hauteur de 264 K€ et des actions propres à hauteur de 157 K€.
Les SICAV représentent 0,5 % du montant total des actifs consolidés.
Du fait du contrat d'affacturage, la politique de gestion de la trésorerie du groupe AKKA TECHNOLOGIES n'inclut pas l'acquisition régulière de valeurs mobilières de placement. Celles figurant dans les comptes au 31 décembre 2004 s'inscrivent dans les engagements pris dans le cadre de contrats de prêts.
AKKA TECHNOLOGIES n'est donc pas, à ce jour, exposé à un risque sur action.

IV.11.4.3 - Risque de taux

L'endettement consolidé au 31 décembre 2004 est pour l'essentiel souscrit à taux variable. Les dettes financières à taux fixe représentent 624 K€ sur un endettement financier de 4 664 K€.

Caractéristique des titres émis ou des emprunts contractés (montants en milliers d'euros)	Société portant l'emprunt	Montant initial (emprunts > 100 K€)	Taux fixe ou taux variable	Devise	Montant global des lignes au 31 décembre 2004	Échéances
Emprunt 1er août 2000	AKKA TECHNOLOGIES	1 143	Taux variable	Euros	136	Août 2005
Emprunt 1er août 2000	AKKA TECHNOLOGIES	762	Taux variable	Euros	83	Août 2005
Emprunt 1er août 2000	AKKA TECHNOLOGIES	381	Taux variable	Euros	38	Août 2005
Emprunt 5 novembre 2003	AKKA TECHNOLOGIES	1 800	Taux variable	Euros	1 440	Novembre 2008
Emprunt 5 novembre 2003	AKKA TECHNOLOGIES	2 700	Taux variable	Euros	2 160	Novembre 2008
Crédit-bail locaux de LISSIEU	SCI LES FAVIERES	1 707	Taux fixe	Euros	297	Janvier 2009
Emprunt novembre 2003	BE SYSTEM	150	Taux fixe	Euros	97	Novembre 2006
Emprunt octobre 2003	BE SYSTEM	150	Taux fixe	Euros	89	Septembre 2006
Emprunt juin 2003	BE SYSTEM	150	Taux fixe	Euros	73	Mai 2006
Emprunt 5 août 2004	HYSYS	79	Taux fixe	Euros	68	Août 2007
Autres emprunts non significatifs					183	
TOTAL EMPRUNTS AU 31 DECEMBRE 2004					4 664	

Compte tenu de la durée relativement courte des emprunts à taux variable contractés, AKKA TECHNOLOGIES n'utilise pas d'instruments de couverture de taux.

Au 31 décembre 2004, la position nette de taux du Groupe est la suivante :

	JJ à un an	1 à 5 ans	Au-delà
Passifs financiers	4 283	347	34
Actifs financiers	- 8 794		
Position nette avant gestion	- 4 511	347	34
Hors bilan			
Position nette après gestion	- 4 511	347	34

IV.11.4.4 - Risque de liquidité

Le groupe AKKA TECHNOLOGIES affiche au 31 décembre 2004 une trésorerie de 8,8 millions d'euros. Compte tenu des échéances prochaines de remboursement des dettes financières, le Groupe n'est pas exposé à un risque de liquidité.

IV.11.5. - Politique de provisionnement

IV.11.5.1 - Politique de provisionnement

Les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision pour risques et charges dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

IV.11.5.2 - Risques identifiés non provisionnés

Non applicable.

IV.11.5.3 - Détail de la provision pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 1,0 million d'euros dans les comptes consolidés au 31 décembre 2004 dont :

- 0,4 million d'euros pour impôts différés passifs,
- 0,3 million d'euros pour provisions sur retraite,
- et 0,3 million d'euros pour provisions sur litiges divers.

IV.11.6. - Risques environnementaux

L'activité d'AKKA TECHNOLOGIES ne l'expose pas à un risque particulier lié à l'environnement. AKKA TECHNOLOGIES n'est soumise à aucune autorisation préalable d'exploitation.

IV.11.7. - Assurances

Le Groupe bénéficie des couvertures d'assurances usuelles en matière de :

- responsabilité civile,
- responsabilité civile "faute inexcusable",
- responsabilité civile des mandataires sociaux,
- responsabilité civile aéronautique et spatiale.

Nature de l'assurance	Numéro	Assureur	Expire	Assuré	Franchise	Montant couvert
Responsabilité civile produits aéronautiques	03.0348	ALLIANZ Marine et Aviation	11/11/2005	AKKA TECHNOLOGIES et filiales	Non	1 530 000 par événement et par année
Responsabilité civile des mandataires sociaux	7903809	AIG EUROPE	31/12/2005	AKKA TECHNOLOGIES	Non	7 700 000 €
Responsabilité civile "faute inexcusable"	65063436	AGF	31/12/2005	AKKA TECHNOLOGIES et filiales	15 000 €	2 500 000 € par sinistre 10 000 000 € par année
Responsabilité civile exploitation	65063323	AGF	31/12/2005	AKKA TECHNOLOGIES	20 000 €	7 622 500 €

IV.12. – FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

A la connaissance de la Société, il n'existe à ce jour aucun fait exceptionnel ou litige susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats, le patrimoine ou la situation financière d'AKKA TECHNOLOGIES ou de ses filiales.

IV.13. – ATOUTS CONCURRENTIELS

Fort d'une expérience de 20 ans dans ce domaine d'activité, le Groupe est un des leaders de son secteur et bénéficie de nombreux atouts qui peuvent être résumés comme suit :

- panélisé chez tous les grands donneurs d'ordre qui continuent de pratiquer la réduction des panels fournisseurs, le Groupe est systématiquement consulté par les grands donneurs d'ordre,
- une très solide expérience du métier de conseil auprès des entreprises industrielles et ce, plus particulièrement dans le domaine de la Recherche et Développement externalisée, le Groupe bénéficie ainsi de la barrière à l'entrée de l'expérience qui freine l'arrivée de nouveaux entrants,
- une expertise élevée dans les domaines industriels divers et complexes attestée par la répartition du chiffre d'affaires du Groupe entre les grands domaines d'activité industrielle. Cette répartition réduit l'exposition à des risques conjoncturels sur un secteur industriel donné,
- une culture d'entreprise forte qui permet d'une part de développer les relations de long terme avec les clients du Groupe et d'autre part d'attirer et de fidéliser les collaborateurs du Groupe,
- une organisation du Groupe qui offre une large autonomie opérationnelle aux filiales avec son corollaire : responsabilisation et remontée d'information (reporting).

IV.14. – STRATEGIE

Depuis 1999, la stratégie de croissance du Groupe est portée par une recherche d'équilibre.

L'enjeu est de donner une liberté et une pérennité au groupe AKKA et ainsi de lui assurer une croissance régulière et de limiter les aléas des cycles économiques d'un secteur industriel ou de conserver l'indépendance qui permet de proposer une offre souple à ses clients. Le Groupe ne souhaite être dépendant d'aucun secteur économique, d'aucune compétence ou d'aucune zone géographique et a volontairement axé son offre sur la maîtrise de quatre équilibres fondamentaux :

Équilibre de l'offre : accompagner nos clients aux différents stades du cycle projet, dans toutes les technologies, ainsi AKKA TECHNOLOGIES propose à ses clients une offre de spécialiste qui couvre l'ensemble de leurs attentes sur le cycle Produits/Process, avec pour chaque phase du cycle, des compétences identifiées et très complémentaires : ingénierie process, conception et mécanique.

Équilibre des secteurs d'activité : les applications sectorielles de l'offre d'AKKA TECHNOLOGIES sont multiples et variées comme en témoigne la diversité des comptes clients, elles sont garantes de la pérennité des savoir-faire et de la stabilité financière du Groupe.

Équilibre de nos implantations géographiques : être proche de nos clients. La recherche d'une offre de proximité et la volonté d'accompagner ses clients dans la gestion de leurs projets globaux et mondiaux, a conduit le Groupe à développer des centres de compétences à l'étranger.

Équilibre de taille : confirmer un positionnement parmi les leaders européens et développer l'avantage que permet la présence au panel de tous les grands donneurs d'ordre d'AKKA TECHNOLOGIES.

Cette stratégie conduit AKKA TECHNOLOGIES à se développer sur chaque bassin géographique industriel et chaque expertise métier de façon matricielle afin d'obtenir une taille critique sur chaque segment. Ce modèle explique la croissance du chiffre d'affaires d'AKKA TECHNOLOGIES et la progression de la rentabilité d'exploitation est corrélée à l'atteinte de la taille critique sur certains segments (comme l'ingénierie mécanique en Ile-de-France, l'ingénierie process en Ile-de-France, l'ingénierie mécanique en région Sud Est). AKKA TECHNOLOGIES souhaite accélérer le développement des segments qui n'ont pas atteint la taille critique.

V. Renseignements financiers concernant l'émetteur

V.1. – COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2004, 2003 ET 2002

V.1.1. - Bilan consolidé

actif

en milliers d'euros	Annexe note n°	31/12/2004 Brut	31/12/2004 Amort. et prov.	31/12/2004 Net	31/12/2003 Net	31/12/2002 Net
Ecarts d'acquisitions	3-2	15 665	5 065	10 600	12 190	10 520
Immobilisations incorporelles	3-1	3 854	3 241	613	217	74
Immobilisations corporelles	3-1	5 959	3 928	2 031	1 704	1 726
Immobilisations financières	3-1 et 3-3	3 770	1 412	2 358	2 850	2 154
Actif immobilisé		**29 248**	**13 646**	**15 602**	**16 961**	**14 477**
Stocks et en-cours					112	
Clients et comptes rattachés	3-4	19 191	597	18 594	17 615	23 738
Autres créances et comptes de régularisation (1)	3-4	6 048	1 075	4 973	5 136	6 174
Valeurs mobilières de placement	3-5 et 3-8	417	5	412	627	1 460
Disponibilités	3-8	8 377		8 377	7 372	5 540
Actif circulant		**34 033**	**1 677**	**32 356**	**30 862**	**36 912**
TOTAL ACTIF		**63 281**	**15 323**	**47 958**	**47 823**	**51 389**

(1) Conformément au règlement 99-02, la rubrique "compte de régularisation" a été regroupée avec la rubrique "autres créances".

passif

en milliers d'euros	Annexe note n°	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Capital	3-6	10 100	10 100	10 096
Primes		2 189	2 189	2 189
Réserves consolidées		1 601	1 282	1 258
Résultat consolidé de l'exercice		2 380	628	373
Ecart de conversion				
Capitaux propres		**16 270**	**14 199**	**13 916**
Intérêts des minoritaires			**5**	**11**
Provisions pour risques et charges	3-7	**1 031**	**3 187**	**3 046**
Emprunts auprès d'établissements de crédit		4 581	6 046	2 008
Dettes financières diverses		42	187	34
Concours bancaires courants et intérêts courus		41	848	214
Fournisseurs		3 916	4 196	2 654
Dettes sociales		12 826	10 335	9 272
Dettes fiscales		7 828	6 186	6 691
Autres dettes et comptes de régularisations (2)		1 423	2 634	13 543
Dettes	3-8	**30 657**	**30 432**	**34 416**
TOTAL PASSIF		**47 958**	**47 823**	**51 389**

(2) Conformément au règlement 99-02, la rubrique "compte de régularisation" a été regroupée avec la rubrique "autres dettes".

V.1.2. - Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Annexe note n°	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Chiffre d'affaires	4-1	84 158	66 062	61 983
Autres produits d'exploitation		707	1 004	939
Total produits d'exploitation		**84 865**	**67 066**	**62 922**
Achats consommés et charges externes		21 006	12 940	12 547
Impôts et taxes		2 424	1 843	1 756
Charges de personnel	4-2	54 485	47 415	43 866
Dotations aux amortissements et provisions		1 360	983	1 709
Autres charges d'exploitation		641	501	229
Total charges d'exploitation		**79 916**	**63 682**	**60 107**
RESULTAT D'EXPLOITATION		**4 949**	**3 384**	**2 815**
Produits financiers		120	139	85
Charges financières		740	637	1 221
RESULTAT FINANCIER	4-4	**- 620**	**- 498**	**- 1 136**
RESULTAT COURANT		**4 329**	**2 886**	**1 679**
Produits exceptionnels		2 230	227	1 005
Charges exceptionnelles		2 420	947	1 208
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4-5	**- 190**	**- 720**	**- 203**
Impôts sur les résultats	4-6	976	887	470
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES		**3 163**	**1 279**	**1 006**
Amortissement des écarts d'acquisition	3-2	788	651	632
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		**2 375**	**628**	**374**
- dont part des minoritaires		- 5		1
RESULTAT NET CONSOLIDE - PART DU GROUPE		**2 380**	**628**	**373**
Résultat par action (1)	2-14	0,24 €	0,06 €	0,04 €
Résultat dilué par action (1)	2-14	0,24 €	0,06 €	0,04 €

(1) Les données de 2002 et 2003 ont été ajustées pour tenir compte de la division de la valeur nominale des titres intervenue lors de l'Assemblée Générale des actionnaires réunie le 28 juin 2004.

Données globales en milliers d'euros	2 004	2 003	2 002
Résultat courant	4 329	2 886	1 679
Résultat net de l 'ensemble consolidé (avant impôts)	3 351	1 515	844
Résultat net de l'ensemble consolidé (après impôts)	2 375	628	374
Résultat net part du Groupe	2 380	628	373

Données par action en euros	2 004	2003	2002
Nombre d'actions	9 930 450	3 310 15 €	662 030
Résultat courant	0,44 €	0,87 €	2,54 €
Résultat net de l'ensemble consolidé (avant impôts)	0,34 €	0,46 €	1,27 €
Résultat net de l'ensemble consolidé (après impôts)	0,24 €	0,19 €	0,56 €
Résultat net part du Groupe	0,24 €	0,19 €	0,56 €

V.1.3. - Tableau des flux de trésorerie consolidé

en milliers d'euros	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 375	628	374
Elimination des amortissements et provisions (hors actif circulant)	1 781	1 393	2 115
Variation des impôts différés	1 196	476	393
Plus-value des cessions nettes	- 3		95
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	**5 349**	**2 497**	**2 977**
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Capacité d'autofinancement consolidée	**5 349**	**2 497**	**2 977**
Variation des stocks et en-cours	112	63	
Variation des créances d'exploitation et hors exploitation	- 2 494	11 089	712
Variation des dettes d'exploitation et hors exploitation	2 443	- 11 730	- 685
Variation du besoin en fonds de roulement	**61**	**- 578**	**27**
Flux net de trésorerie liés à l'activité	**5 410**	**1 919**	**3 004**
Acquisitions d'immobilisations	- 1 909	- 528	- 527
Cessions d'immobilisations	246	118	96
Variation des immobilisations financières	- 35	- 249	81
Sous-total flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement hors variation de périmètre	**- 1 698**	**- 659**	**- 350**
Variation de périmètre : prix d'achat ou de vente	- 321	- 4 526	- 14
Variation de périmètre : trésorerie reprise	122	46	86
Incidence des variations de périmètre	**- 199**	**- 4 479**	**72**
Flux net de trésorerie liés aux opérations d'investissement	**- 1 897**	**- 5 138**	**- 278**
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	- 300	- 320	
Augmentations de capital en numéraire		139	762
Emission d'emprunts	81	4 736	240
Remboursement d'emprunts	- 1 703	- 971	- 2 327
Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement	**- 1 922**	**3 584**	**- 1 325**
VARIATION DE TRESORERIE	**1 591**	**365**	**1 401**
Trésorerie nette d'ouverture	7 151	6 786	5 398
Trésorerie nette de clôture	8 748	7 151	6 786
Incidence des variations de cours de devises	- 6		13
VARIATION DE TRESORERIE	**1 591**	**365**	**1 401**

V.1.4. - Variation des capitaux propres consolidés au 31 décembre 2004

Montants en milliers d'euros	Nombre d'actions [1]		Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Ecart de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts mino-ritaires	Capitaux propres totaux
	composant le capital	en circulation [2]								
Situation nette au 1er janvier 2003	**662 030**	**652 904**	**10 096**	**2 189**	**1 258**	**373**		**13 916**	**11**	**13 927**
Variation de capital de l'entreprise consolidante			4					4		4
Variation du périmètre de consolidation										
Incidences des réévaluations										
Résultat de l'exercice						628		628	- 2	626
Dividendes					53	- 373		- 320		- 320
Variation de l'écart de conversion										
Changements de méthodes										
Autres variations					- 29			- 29	- 4	- 33
Situation nette au 31 décembre 2003	**3 310 150**	**3 267 021**	**10 100**	**2 189**	**1 282**	**628**		**14 199**	**5**	**14 204**
Variation de capital de l'entreprise consolidante										
Variation du périmètre de consolidation										
Incidences des réévaluations										
Résultat de l'exercice						2 380		2 380	- 5	2 375
Dividendes					328	- 628		- 300		- 300
Variation de l'écart de conversion										
Changements de méthodes										
Autres variations					- 9			- 9		- 9
Situation nette au 31 décembre 2004	**9 930 450**	**9 795 093**	**10 100**	**2 189**	**1 601**	**2 380**		**16 270**		**16 270**

(1) Le nombre d'actions a été multiplié par 5 au cours de l'exercice 2003, puis par 3 en 2004.

(2) Hors actions auto-détenues.

V.1.5. - Annexe aux comptes consolidés

Sommaire

1 – PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

1-1 Référentiel
1-2 Méthodes de consolidation
1-3 Date d'arrêté des comptes
1-4 Conversion des états financiers des filiales
1-5 Périmètre de consolidation
1-6 Comparabilité des comptes

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2-1 Ecarts d'acquisition
2-2 Frais de recherche
2-3 Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles
2-4 Immobilisations financières
2-5 Méthode de comptabilisation des résultats sur contrats
2-6 Créances
2-7 Valeurs mobilières de placement
2-8 Indemnités de départ en retraite
2-9 Provisions pour risques et charges
2-10 Impôts sur les bénéfices
2-11 Affacturage, cessions de créances professionnelles (bordereaux Dailly) et autres outils de financement
2-12 Contrats de location-financement
2-13 Résultat exceptionnel
2-14 Résultat par action
2-15 Autres remarques

3 – NOTES RELATIVES AU BILAN

3-1 Immobilisations
3-2 Ecarts d'acquisition
3-3 Titres non consolidés
3-4 Créances
3-5 Valeurs mobilières de placement
3-6 Capital social
3-7 Provisions pour risques et charges
3-8 Dettes

4 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4-1 Information sectorielle
4-2 Personnel
4-3 Incidence sur le résultat des retraitements des contrats de location-financement
4-4 Résultat financier
4-5 Résultat exceptionnel
4-6 Impôt sur les bénéfices
4-7 Rémunération de l'équipe dirigeante

5 – ENGAGEMENTS HORS-BILAN

5-1 Principales obligations contractuelles du Groupe
5-2 Engagements donnés et reçus

ANNEXE

La présente annexe comporte les éléments d'informations complémentaires au bilan consolidé dont le total s'établit à 47 958 K€ et au compte de résultat consolidé qui se solde par un bénéfice avant amortissement des écarts d'acquisition de 3 163 K€.
Ces éléments d'informations ne sont présentés que lorsqu'ils ont une importance significative.
Sauf indication contraire, toutes les données chiffrées sont exprimées en milliers d'euros.
Les comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du groupe AKKA TECHNOLOGIES réuni le 11 février 2005.

1 – PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

1-1 Référentiel

Les comptes consolidés ont été établis en conformité avec les principes édictés par le règlement n° 99-02 du Comité de Réglementation Comptable (CRC).
En décembre 2002, le CRC a adopté le règlement CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Ce règlement a fait l'objet d'un amendement par le règlement CRC 2003-07 en décembre 2003. Il s'applique aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2005 et son application peut être anticipée au 1er janvier 2002. Le Groupe, qui n'a pas anticipé l'application de ce règlement, ne s'attend pas à ce que ce dernier ait un impact significatif sur ses résultats ou sa situation financière.
L'application de l'avis 04-15 du CNC sur la définition et la comptabilisation des actifs n'a pas été faite de manière anticipée en 2004.

1-2 Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce directement, indirectement, ou du fait de son influence dominante, un contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale.
Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable, notamment en raison de la détention d'une participation représentant au moins 20 % des droits de votes, sont mises en équivalence.

1-3 Date d'arrêté des comptes

Tous les comptes des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation sont arrêtés au 31 décembre 2004.

1-4 Conversion des états financiers des filiales

Les états financiers des filiales ont été convertis en euros en utilisant le taux de clôture pour les postes de bilan autres que les capitaux propres et le taux moyen de l'exercice pour le compte de résultat. La différence de conversion portée en capitaux propres est la conséquence de l'utilisation de ces différents taux.

1-5 Périmètre de consolidation

Sociétés	N° RCS	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation*	Pays d'activité
AKKA TECHNOLOGIES SA	422950865	-	-	SC	France
AKKA BELGIUM Sprl	-	100 %	100 %	IG	Belgique
AKKA DEUTSCHLAND GmbH	-	100 %	100 %	IG	Allemagne
AKKA DEVELOPMENT SAS	402374870	100 %	100 %	IG	France
AKKA DEVELOPMENT UK Ltd	-	70 %	70 %	IG	Grande Bretagne
AKKA GESTION SAS	403564792	100 %	100 %	IG	France
AKKA INGENIERIE MECANIQUE NORD SAS (ex-HYSYS)	308884998	100 %	100 %	IG	France
AKKA INGENIERIE MECANIQUE SUD SAS (ex-BE SYSTEM)	345081640	100 %	100 %	IG	France
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS (ex-EURTECH)	378587414	100 %	100 %	IG	France
AKKA INGENIERIE SYSTEMES SAS (ex-KADRA CONSULTANT)	612034801	100 %	100 %	IG	France
AKKA ITALIA SRL	-	100 %	100 %	IG	Italie
AKKA MANAGER SAS	447850314	100 %	100 %	IG	France
CASCIOPE SAS	445387517	100 %	100 %	IG	France
CREADIF SARL	398432427	100 %	100 %	IG	France
ERDIMAT SAS	672025004	99,97 %	99,97 %	IG	France
SCI LES FAVIERES	350338950	89,29 %	89,29 %	IG	France
SCI HYMSO	379696396	100 %	100 %	IG	France

(*) SC = société consolidante ; IG = intégration globale.

1-6 Comparabilité des comptes

1-6-1 Entrées de périmètre

Les titres de la société CREADIF ont été achetés le 24 novembre 2004. Cette Société regroupe 12 salariés pour un chiffre d'affaires annuel de 738 K€. Seul un mois d'activité a été retenu dans les comptes du groupe AKKA TECHNOLOGIES au 31 décembre 2004. Les actifs repris lors de l'intégration de cette Société s'élèvent à 355 K€ et les dettes s'élèvent à 178 K€.

Sur l'exercice 2003, les titres de la société BE SYSTEM (renommée par la suite AKKA INGENIERIE MECANIQUE SUD) avaient été achetés début novembre. Le compte de résultat du groupe AKKA TECHNOLOGIES au 31 décembre 2003 (présenté en page 44) ne comprenait donc pour BE SYSTEM que l'activité des mois de novembre et décembre. Le paragraphe 1-6-5 ci-dessous présente des données pro forma qui faciliteront la comparaison des données d'un exercice à l'autre.

1-6-2 Variation de pourcentage de détention

Néant.

1-6-3 Sorties de périmètre

Néant.

1-6-4 Autres événements affectant le périmètre de consolidation

La société KADRA FINANCE a été absorbée par la société AKKA INGENIERIE SYSTEMES (ex-KADRA CONSULTANT) en 2004. Les deux sociétés étant consolidées en intégration globale à 100 % en 2003, cette fusion n'a eu aucun impact sur les comptes consolidés du groupe AKKA TECHNOLOGIES sur l'exercice 2004.

1-6-5 Données pro forma

Les données présentées dans le tableau ci-dessous sont des données pro forma pour l'exercice 2003. Le périmètre de consolidation pro forma a été reconstitué en tenant compte de la situation juridique du Groupe au 31 décembre 2004.

En conséquence, l'activité de la société AKKA INGENIERIE MECANIQUE SUD (ex-BE SYSTEM) dans les comptes pro forma est retenue sur 12 mois pour l'exercice 2003 au lieu de 2 mois dans les comptes publiés. En revanche, compte tenu de son caractère non significatif (moins de 1 % de l'activité du Groupe), les données pro forma ci-dessous n'intègrent pas de retraitements pour les comptes de la société CREADIF.

Données pro forma en milliers d'euros	31/12/2004 données publiées	31/12/2003 données pro forma	31/12/2003 données publiées
Chiffre d'affaires	84 158	75 048	66 062
Résultat d'exploitation	4 949	3 575	3 384
Résultat financier	- 620	- 637	- 498
Résultat courant	4 329	2 938	2 886
Résultat net	2 380	597	628

Les principales conventions retenues sont les suivantes :

- La charge d'amortissement de l'écart d'acquisition a été retenue comme constante en 2003 et 2004, l'écart d'acquisition historique (novembre 2003) sur la société AKKA INGENIERIE MECANIQUE SUD (ex-BE SYSTEM) ayant été considéré comme identique à la date simulée d'acquisition (1er janvier 2003).
- La charge d'emprunt contracté pour l'acquisition de la société AKKA INGENIERIE MECANIQUE SUD (ex-BE SYSTEM) a été prise en compte sur 12 mois en 2003 en tenant compte du taux EURIBOR moyen de l'année avec prise en compte d'une économie d'IS.
- L'impact des impôts différés étant jugé non significatif, ces derniers n'ont pas été retraités.

2 – PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2-1 Ecarts d'acquisition

Lors de la prise de contrôle d'une nouvelle société, les actifs et passifs identifiables de la filiale acquise sont inscrits au bilan consolidé pour leur juste valeur à cette date. Ces actifs et passifs suivent les règles propres aux postes du bilan auxquels ils sont affectés.

L'écart résiduel entre le coût d'acquisition des titres et la quote-part de l'actif net ré-estimé est porté à l'actif sous la rubrique "écart d'acquisition".

Les écarts d'acquisitions sont amortis sur une durée de 20 ans. Le Groupe dispose d'un délai se terminant à la clôture du premier exercice ouvert postérieurement à l'acquisition pour finaliser ces évaluations.

De manière périodique, et notamment à chaque fois qu'un indice de perte de valeur est identifié, il est pratiqué un test de dépréciation (impairment) visant à s'assurer que la valeur actuelle de l'écart d'acquisition est au moins égale à la valeur comptable. Le cas échéant, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour ramener leur valeur comptable à leur valeur actuelle.

La valeur actuelle est appréciée selon une double approche :

- valeur de marché basée sur le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le résultat net, les capitaux propres et l'effectif,
- valeur d'utilité basée sur le cash-flow généré de manière récurrente.

2-2 Frais de recherche

Les frais de recherche engagés en 2004 s'élèvent à 2 387 K€ et sont enregistrés en charge de l'exercice.

2-3 Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique.

Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont ceux figurant dans les comptes sociaux de chaque société consolidée sur la base des taux figurant dans le tableau ci-après.

	Biens acquis neufs			Biens acquis d'occasion		
	Mode	Nombre d'années	%	Mode	Nombre d'années	%
Petits logiciels de bureautique	Linéaire	1	100	Linéaire	1	100
Logiciels liés à l'exploitation (V.U. inférieure à 23 K€)	Linéaire	2	50	Linéaire	2	50
Logiciels liés à l'exploitation (V.U. supérieure à 23 K€)	Linéaire	3	33,33	Linéaire	3	33,33
Constructions	Linéaire	15	6,67			
Installations techniques, matériels et outillages industriels	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Installations générales, agencements et aménagements	Linéaire	4 à 10	10 à 25	Linéaire	2	50
Matériel de transport	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Matériel de bureau	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Matériel informatique	Dégressif	3	41,67	Linéaire	2	50
Mobilier	Linéaire	7	14,29	Linéaire	2	50

2-4 Immobilisations financières

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres des sociétés non consolidées.

Sont exclus du périmètre de consolidation, les titres des sociétés achetées exclusivement en vue d'une cession ultérieure, et les titres de sociétés non significatives.

Une société est définie comme ayant une importance négligeable dans le groupe AKKA TECHNOLOGIES lorsque cumulativement :

- son chiffre d'affaires est inférieur à 300 K€,
- le total de son bilan retraité est inférieur à 150 K€.

La liste des filiales non consolidées est la suivante :

Société	% contrôle et d'intérêt	Motif d'exclusion
ERMA 38	100 %	ERMA 38 n'est pas un investissement stratégique pour le Groupe. La société est destinée à être cédée. L'intégration de cette société dans les comptes consolidés n'aurait pas d'impact significatif.
HYSYS MAROC	100 %	Les 2 conditions pour être jugée non significative sont remplies.
AKKA INNOVATION	100 %	Les 2 conditions pour être jugée non significative sont remplies.
ORINVEST	100 %	Les 2 conditions pour être jugée non significative sont remplies.

La valeur d'usage de ces titres, déterminée à partir de la quote-part de capitaux propres que les titres représentent, quote-part rectifiée, le cas échéant, des perspectives de développement et de résultat des sociétés concernées, est comparée à la valeur comptable des titres de participation. Si la valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée.

2-5 Méthode de comptabilisation des résultats sur contrats

Le chiffre d'affaires et la marge sont constatés en fonction de l'avancement technique individuel de chacune des affaires. Les prestations sont évaluées sur la base des travaux réalisés en tenant compte d'une estimation du reste à faire pour achever le contrat.

Lorsque la production réalisée et reconnue en chiffre d'affaires est supérieure à la facturation émise, la différence est enregistrée en "facture à établir" à l'actif du bilan sous la rubrique "clients et comptes rattachés". A l'inverse, lorsque la facturation est supérieure à la production réalisée, la différence est enregistrée en "produits constatés d'avance" au passif du bilan sous la rubrique "autres dettes et comptes de régularisations".

Pour les affaires au forfait, lorsque la production réalisée augmentée du reste à faire pour achever le contrat est supérieure au montant total du chiffre d'affaires du contrat, l'excédant est enregistré en "provisions pour perte à terminaison" au passif du bilan dans la rubrique "provisions pour risques et charges".

Sur certaines affaires au forfait, lorsque le client demande de réaliser des travaux non inclus dans la commande initiale, si la Société est certaine de percevoir un produit, des factures à établir sont enregistrées sur la base de la production réalisée, à condition que le client reconnaisse que des travaux ont été faits en dehors des prestations objets du contrat. Respectant la règle de prudence, l'estimation de ce produit étant incertaine, l'enregistrement du chiffre d'affaires est effectué sur la base du prix de revient.

2-6 Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non-recouvrement.

Les acomptes reçus des clients figurent au passif du bilan.

2-7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire déterminée par référence au dernier cours de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour la différence.

2-8 Indemnités de départ en retraite

Le montant des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite fait l'objet d'une provision pour charges.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :

- les droits acquis par chaque salarié à la clôture de l'exercice considéré,
- l'éventualité d'un départ à la retraite à 65 ans compte tenu du turn-over de chaque société du Groupe,
- la probabilité pour chaque salarié d'atteindre l'âge de la retraite,
- un taux de charges sociales de 45 %,
- un taux d'inflation de 2 %.

Ce calcul fait l'objet d'une actualisation au taux de 2,4 %.

Les hypothèses actuarielles de calcul de la provision de départ en retraite n'ont pas été modifiées durant l'exercice 2004. Pour les sociétés françaises du groupe AKKA TECHNOLOGIES, la variation de la provision correspond dès lors aux services rendus sur l'exercice.

2-9 Provisions pour risques et charges

Les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision pour risques et charges dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration...) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

2-10 Impôts sur les bénéfices

2-10-1 Impôts exigibles et différés

La charge d'impôt exigible représente les montants payés ou restant à payer aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et taux en vigueur dans les différents pays.

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable, et sont comptabilisés selon l'approche "bilantielle" recommandée par les nouveaux principes comptables de consolidation. Ils ne font par ailleurs pas l'objet d'une actualisation.

Les impôts différés résultent essentiellement des éléments suivants :

- décalage dans le temps entre la comptabilisation et la déductibilité fiscale de certaines charges,
- retraitement des provisions à caractère fiscal,
- retraitement des biens faisant l'objet d'un contrat de crédit-bail immobilier ou mobilier.

Lorsque la probabilité de les imputer sur les bénéfices fiscaux futurs est faible, les impôts différés actifs ne sont pas constatés. Aux vues de cette règle, 252 K€ d'impôts différés actifs n'ont pas été constatés dans les comptes consolidés en 2004.

2-10-2 Intégration fiscale

Les Sociétés suivantes sont intégrées dans le périmètre d'intégration fiscale :

Sociétés	Qualité
AKKA TECHNOLOGIES SA	Tête de groupe
AKKA DEVELOPMENT SAS	Filiale
AKKA GESTION SAS	Filiale
AKKA INGENIERIE MECANIQUE NORD SAS (ex-HYSYS)	Filiale
AKKA INGENIERIE MECANIQUE SUD SAS (ex-BE SYSTEM)	Filiale
AKKA INGENIERIE PROCESS SAS (ex-EURTECH)	Filiale
AKKA INGENIERIE SYSTEMES SAS (ex-KADRA CONSULTANT)	Filiale
AKKA MANAGER SAS	Filiale
CASCIOPE SAS	Filiale
ERDIMAT SAS	Filiale

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la société AKKA TECHNOLOGIES comptabilise dans son résultat les économies d'impôts provenant de l'intégration fiscale. Chaque filiale comptabilise quant à elle les charges ou produits d'impôts qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration fiscale.

2-11 Affacturage, cessions de créances professionnelles (bordereaux Dailly) et autres outils de financement

Les disponibilités acquises grâce à ces solutions de financement sont enregistrées avec les autres sources de disponibilités pour une lecture fidèle à la réalité de la situation de trésorerie.

En vertu du contrat d'affacturage, la propriété des créances étant transférée au factor, les créances cédées sont enregistrées en déduction du poste "clients et comptes rattachés".

Les cessions de créances portent sur des clients préalablement agréés par le factor. En contrepartie, ce dernier supporte la charge des créances en cas de non paiement lié à l'insolvabilité du client. Le risque technique reste en revanche à la charge du groupe AKKA TECHNOLOGIES.

La retenue de garantie est quant à elle enregistrée en immobilisation financière, les commissions d'affacturages sont enregistrées dans le poste "autres achats et charges externes", alors que les charges de financement sont enregistrées en résultat financier.

2-12 Contrats de location-financement

Les contrats de location-financement sont retraités en consolidation de la manière suivante :

- le bien est comptabilisé à l'actif du bilan pour la valeur du bien stipulée sur le contrat,
- la contrepartie du compte d'immobilisation est un compte d'emprunt, au passif,
- le compte de charge enregistrant les redevances comptabilisées pour la période est soldé par une charge financière et par un remboursement progressif de l'emprunt. Ces valeurs sont issues de l'échéancier des redevances du crédit-bail,
- le bien est amorti conformément au plan d'amortissement du Groupe.

Sont considérés comme étant des contrats de location financement, et à ce titre suivent le même retraitement que les crédits-bails :

- les contrats qui transfèrent la propriété du bien au terme du contrat,
- les contrats comportant une option de rachat à un prix référentiel,
- les baux couvrant la majeure partie de la durée d'utilisation du bien.

2-13 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel comprend les charges et produits hors exploitation, ainsi que les éventuelles régularisations sur opérations de gestion dont le caractère non récurrent et significatif justifie le classement en résultat exceptionnel.

2-14 Résultat par action

Conformément à l'avis n°27 de l'Ordre des Experts-Comptables, le résultat par action est calculé en divisant le "résultat net part du Groupe" par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation. Les actions d'autocontrôles, maintenues en valeurs mobilières de placement, sont considérées comme des actions en circulation.

Le résultat par action dilué est calculé en divisant le "résultat net part du Groupe" par le nombre moyen d'actions en circulation après exercice de tous les instruments financiers donnant droit à un accès différé au capital de la société AKKA TECHNOLOGIES. Les instruments financiers donnant droit à un accès différé au capital représentent 0,1 % du nombre total d'actions en circulation.

Le nombre d'action a été multiplié par trois à la suite de l'Assemblée Générale du 28 juin 2004 sans modification du montant du capital. Pour avoir des éléments comparables, les résultats par action des années 2002 et 2003 ont été calculés sur la base du nombre d'actions après cette multiplication.

2-15 Autres remarques

Un crédit d'impôt recherche a été enregistré en 1997 dans les comptes de la société AKKA INGENIERIE SYSTEMES (ex-IDESSA) pour un montant de 645 K€. En 2003, il a été remis en cause par l'administration fiscale et a été remboursé en 2004. Il fait l'objet d'une notification de redressement qui est contestée par la Société. La jurisprudence récente et les différents conseils du Groupe étant unanimes sur le fait que ce crédit d'impôt recherche est prescrit, comme en 2003, aucune provision n'a été constatée dans les comptes au 31 décembre 2004.

3 – NOTES RELATIVES AU BILAN

3-1 Immobilisations

3-1-1 Tableau de variation des immobilisations brutes

Montants en milliers d'euros	31/12/2003	Variations de périmètre	Acquisition	Cession	Autres variations (4)	31/12/2004
Concessions, brevets, licences (1)	3 176	10	374	- 97	27	3 490
Fonds de commerce	46					46
Clientèle			203			203
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	27		115		- 27	115
Immobilisations incorporelles	**3 249**	**10**	**692**	**- 97**		**3 854**
Terrains	15			- 15		
Constructions (2)	1 806			- 98		1 708
Installations techniques, matériel et outillage	289	7	3	- 26		273
Autres immobilisations corporelles (3)	3 369	40	1 220	- 651		3 978
Immobilisations corporelles	**5 479**	**47**	**1 223**	**- 790**		**5 959**
Titres de participation non consolidés	651		74	- 10		715
Créances rattachées à des participations	54			- 54		
T.I.A.P.	1 644					1 644
Prêts						
Autres immobilisations financières	1 388		430	- 407		1 411
Immobilisations financières	**3 737**		**504**	**- 471**		**3 770**
TOTAL IMMOBILISATIONS	**12 465**	**57**	**2 419**	**- 1 358**		**13 583**
(1) dont licences prises en crédit-bail	63			- 63		
(2) dont constructions prises en crédit-bail	1 707					1 707
(3) dont autres immobilisations prises en crédit-bail	495			- 341		154
(4) reclassements de poste à poste						

3-1-2 Tableau de variation des amortissements et provisions sur immobilisations brutes

Montants en milliers d'euros	31/12/2003	Variation de périmètre	Dotation	Reprise	Autres variations	31/12/2004
Amortissement des concessions, brevets, licences (1)	3 023	9	289	- 95		3 226
Amortissements des fonds de commerce	9		6			15
Amortissements des immobilisations incorporelles	**3 032**	**9**	**295**	**- 95**		**3 241**
Amortissements des terrains						
Amortissements des constructions (2)	1 326		106	- 91		1 341
Amortissements des installations techniques, matériel et outillage	273	7	14	- 26		268
Amortissements des autres immobilisations corporelles (3)	2 176	29	548	- 434		2 319
Amortissements des immobilisations corporelles	**3 775**	**36**	**668**	**- 551**		**3 928**
Provisions sur titres de participation non consolidés (4)	120			- 10	530	640
Provisions sur créances rattachées à des participations	54			- 54		
Provisions des T.I.A.P.	712		60			772
Provisions sur prêts						
Provisions sur autres immobilisations financières						
Provisions sur immobilisations financières	**886**		**60**	**- 64**	**530**	**1 412**
TOTAL AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS SUR IMMOBILISATIONS	**7 693**	**45**	**1 023**	**- 710**	**530**	**8 581**
(1) dont amortissements des licences prises en crédit-bail	62			- 62		
(2) dont amortissements des constructions prises en crédit-bail	1 241		101			1 342
(3) dont amortissements des autres immobilisations prises en crédit-bail	388		48	- 341		95

(4) La variation de l'année correspond à une correction de la valeur des titres ERMA 38 détenus par BE SYSTEM (impact sur l'écart d'acquisition)

3-1-3 Titres immobilisés à l'actif du portefeuille (T.I.A.P.)

Le poste des TIAP à l'actif du bilan consolidé est exclusivement constitué de titres ASSYSTEMBRIME. Il s'agit d'une société cotée. L'acquisition des titres a été faite dans une optique moyen terme, aussi le cours de bourse instantané de cette société n'apparaît pas représentatif de la juste valeur de la société. Dés lors, la valorisation de ces derniers est réalisée en retenant une moyenne d'évaluations basée sur les cash-flows actualisés, une moyenne des cours de bourse et les valorisations des entreprises du secteur.

Le nombre d'actions détenues n'a pas évolué sur l'exercice 2004. La valorisation des titres dans les comptes du Groupe est de 872 K€ au 31 décembre 2004 contre 932 K€ au 31 décembre 2003.

Le cours de clôture au 31 décembre 2004 s'élève à 14,65 € contre 15,52 € au 31 décembre 2003.

3-2 Ecarts d'acquisition

Ecarts d'acquisition bruts	31/12/2003	Variations de périmètre	Autres variations (1)	31/12/2004
AKKA DEVELOPMENT	1			1
AKKA INGENIERIE PROCESS (ex-EURTECH)	1 451			1 451
AKKA INGENIERIE SYSTEMES (ex-KADRA CONSULTANT)	2 198			2 198
AKKA INGENIERIE MECANIQUE NORD (ex-HYSYS)	8 978			8 978
AKKA INGENIERIE MECANIQUE SUD (ex-BE SYSTEM)	2 321		559	2 880
CREADIF		157		157
MONTANTS BRUTS DES ECARTS D'ACQUISITION	**14 949**	**157**	**559**	**15 665**

(1) La variation de l'année correspond à une correction de la valeur des titres ERMA 38 et à une correction des dettes intégrées lors de la première consolidation de la société AKKA INGENIERIE MECANIQUE SUD (ex-BE SYSTEM) au 31 octobre 2003.

Ecarts d'acquisition amortissements	31/12/2003	Dotation de l'exercice	Variations de périmètre	Dotation exceptionnelle (1)	31/12/2004
AKKA DEVELOPMENT	1				1
AKKA INGENIERIE PROCESS (ex-EURTECH)	315	72			387
AKKA INGENIERIE SYSTEMES (ex-KADRA CONSULTANT)	489	110			599
AKKA INGENIERIE MECANIQUE NORD (ex-HYSYS)	1 935	449		1 518	3 902
AKKA INGENIERIE MECANIQUE SUD (ex-BE SYSTEM)	19	156			175
CREADIF		1			1
TOTAL AMORTISSEMENTS DES ECARTS D'ACQUISITION	2 759	788		1 518	5 065

(1) Une provision de 1 518 K€ devenue sans objet a été reprise dans les comptes de la société AKKA INGENIERIE MECANIQUE NORD (ex-ASSIP). Cette provision figurant dans la situation nette d'ASSIP lors du rachat en août 2000, la reprise de provision a été compensée par une dotation aux amortissements exceptionnelle sur l'écart d'acquisition correspondant.

3-3 Titres non consolidés

Titres non consolidés	31/12/2003	Autres variations	Augmentation	Diminution	31/12/2004	Capitaux propres (1)	Résultat exercice (1)
STMA	10			- 10			
ERMA 38	631				631	229	4
ORINVEST			37		37	35	- 2
AKKA INNOVATION			37		37	14	- 23
HYSYS MAROC	10				10	3	- 2
Montants bruts des titres non consolidés	651		74	- 10	715		
Provision des titres STMA	10			- 10			
Provision des titres ERMA 38	100	530			630		
Provision des titres HYSYS MAROC	10				10		
Total provisions	120	530		- 10	640		
Montant net des titres non consolidés	531	- 530	74		75		

(1) Derniers comptes obtenus (31 décembre 2003 pour ERMA 38, estimation 2004 pour ORINVEST, AKKA INNOVATION et HYSYS MAROC).

3-4 Créances

3-4-1 Créances clients et comptes rattachés

Montants bruts	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002 pro forma*	31/12/2002 publié
En-cours clients	13 907	15 928	11 751	11 751
Factures à établir	5 284	2 235	2 548	2 548
En-cours clients cédé au factor				10 343
TOTAL	19 191	18 163	14 299	24 642

(*) Lors de l'exercice 2002, les créances clients cédées au factor étaient enregistrées au passif du bilan. Un reclassement a été opéré à compter de 2003.

3-4-2 Autres créances

Les autres créances qui s'élèvent à 6 048 K€ brutes au 31 décembre 2004 concernent principalement des créances sur le Trésor (impôt sur les sociétés et TVA) pour 4 732 K€.

3-4-3 Echéances des créances

Montants en milliers d'euros	Montants bruts	Échéances		
		Moins d'un an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Clients	19 191	19 191		
Créances sur le personnel et organismes sociaux	249	249		
Créances sur l'état	4 395	4 395		
Impôts différés actif	337	337		
Autre créances	709	709		
Comptes de régularisation actifs	358	358		
TOTAL DES CREANCES	25 239	25 239		

3-4-4 Provisions sur actifs circulants

Montants en milliers d'euros	31/12/2003	Variations de périmètre	Dotations	Reprises	Reclassement	31/12/2004
Dépréciation des stocks et en-cours						
Dépréciation des créances clients	548		84	- 35		597
Valeurs mobilières de placement		5				5
Dépréciation créances diverses					1 075	1 075
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES	548	5	84	-35	1 075	1 677
Dotations/reprises d'exploitation			84	- 35		
Dotations/reprises financières						
Dotations/reprises exceptionnelles						

3-5 Valeurs mobilières de placement

Le prix d'achat des valeurs mobilières de placement s'élève à 417 K€ au 31 décembre 2004 contre 627 K€ au 31 décembre 2003. Ces dernières sont constituées pour 260 K€ de SICAV de trésorerie dont le cours de clôture est de 259 K€. Les 157 K€ résiduels sont constitués d'actions propres d'AKKA TECHNOLOGIES destinées à ses salariés. Ces actions représentent 1,4 % du capital de la Société en hausse de 0,1 % par rapport à 2003.

3-6 Capital social

Le capital est composé de 9 930 450 actions à la suite de l'Assemblée Générale du 28 juin 2004 qui a multiplié leur nombre par trois. Le montant du capital social reste inchangé à 10 100 K€.

4 000 options de souscriptions d'actions, ouvrant droit à l'émission de 12 000 actions AKKA TECHNOLOGIES, ont été émises lors du Conseil d'Administration du 28 mai 2004.

3-7 Provisions pour risques et charges

Montants en milliers d'euros	31/12/2003	Variations de périmètre	Dotations	Reprises provisions utilisées	Reprises provisions non utilisées	Reclassement (1)	31/12/2004
Provision pour litiges	213		39	- 85			167
Provisions pour autres risques	2 872		72	- 171	- 1 518	- 1 075	180
Total provisions pour risques	**3 085**		**111**	**- 256**	**- 1 518**	**- 1 075**	**347**
Provisions pour pensions	54		266	- 64			256
Provisions pour impôts	30						30
Provisions pour autres charges	10			- 10			
Total provisions pour charges	**94**		**266**	**- 74**			**286**
Provision pour impôts	8		390				398
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	**3 187**		**767**	**- 330**	**- 1 518**	**- 1 075**	**1 031**
Dotations/reprises d'exploitation			310	- 215			
Dotations/reprises financières							
Dotations/reprises exceptionnelles			67	- 115	- 1 518		
Charge d'impôts différés			390				
Total dotations et reprises			**767**	**- 330**	**- 1 518**		

(1) 1 075 K€ de provisions pour risques et charges ont été reclassés en provision pour dépréciation des autres créances.

Les provisions pour risques sont principalement constituées de provisions à caractère social (litiges avec des salariés…). Les provisions pour charges sont quant à elles principalement constituées de provisions pour retraites.

3-8 Dettes

3-8-1 Echéances des dettes

Montants en milliers d'euros	Total	Échéance Moins d'un an	Échéance 1 à 5 ans	Échéance Plus de 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 581	1 512	3 069	
Emprunts et dettes financières divers	42	37		5
Concours bancaires et intérêts courus	41	41		
Fournisseurs et comptes rattachés	3 916	3 916		
Dettes fiscales et sociales	20 654	20 654		
Autres dettes d'exploitation	811	811		
Comptes de régularisation passifs	612	612		
TOTAL DES DETTES	**30 657**	**27 583**	**3 069**	**5**

3-8-2 Endettement financier net

Montants en milliers d'euros	31/12/2003	Variations de périmètre	Augmentations	Diminutions	31/12/2004
Emprunts auprès des établissements de crédit	6 046	11	81	- 1 557	4 581
Dettes financières diverses	187			- 145	42
Découverts bancaires	848		41	- 848	41
Emprunts	**7 081**	**11**	**122**	**- 2 550**	**4 664**
Valeurs mobilières de placements	- 627	- 8	- 350	573	- 412
Disponibilités*	- 7 372		- 1 005		- 8 377
Trésorerie	**- 7 999**	**- 8**	**- 1 355**	**573**	**- 8 789**
Endettement net (-trésorerie nette)	- 918	3	- 1 233	- 1 977	- 4 125

(*) Les disponibilités comprennent 5 225 K€ en 2003 et 6 193 K€ en 2004 de fonds mis à la disposition par le factor mais non utilisés.

Sur les 4 581 K€ d'emprunt restants dus au 31 décembre 2004, 3 857 K€ sont représentatifs d'emprunts à taux variables indexés sur l'EURIBOR.

Le taux moyen des dettes financières s'élève pour l'exercice 2004 à 4,2 %.

Les emprunts souscrits en 2003, lors de l'acquisition de la société AKKA INGENIERIE MECANIQUE SUD (ex-BE SYSTEM), s'élèvent à 3 600 K€ au 31 décembre 2004. Lors de leur signature, les engagements suivants ont été pris :

- conservation d'un ratio d'endettement financier consolidé net sur la situation nette comptable consolidée inférieur à 1,
- conservation d'un ratio d'endettement financier consolidé net sur la marge brute d'autofinancement consolidée inférieur ou égal à 3.

3-8-3 Dettes liées au retraitement des contrats de location-financement

Montants en milliers d'euros	31/12/2003	Variations de périmètre	Augmentations	Remboursements	31/12/2004
Crédits-bails immobiliers	488			- 191	297
Crédits-bails mobiliers	96			- 44	52
TOTAL	584			- 235	349

4 – NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4-1 Information sectorielle

4-1-1 Ventilation par activité

Le groupe AKKA TECHNOLOGIES développe une seule activité, le conseil et l'ingénierie en hautes technologies.

4-1-2 Ventilation par secteur géographique

Chiffres d'affaires

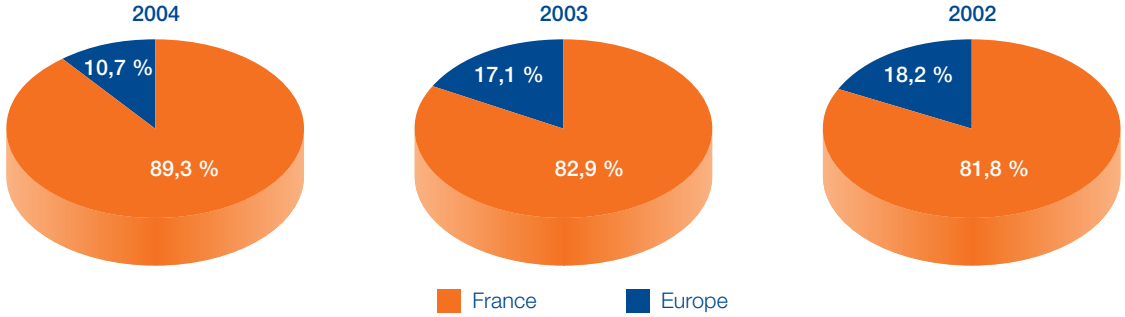

Immobilisations nettes

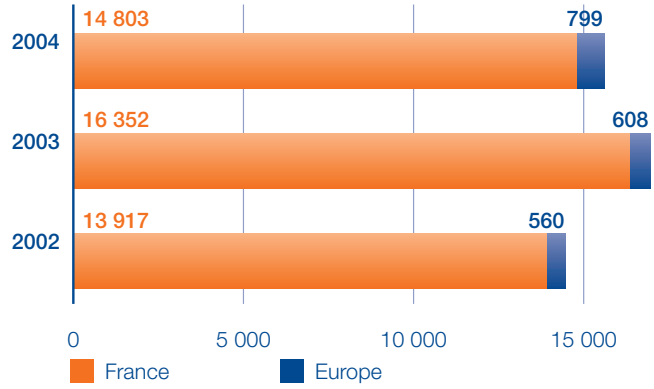

4-2 - Personnel

4-2-1 Effectif moyen des sociétés consolidées

	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Cadres	536	415	385
Non cadres	673	555	523
EFFECTIF TOTAL	1 209	970	908

4-2-2 Charges de personnel

Montants en milliers d'euros	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Salaires et traitements	37 807	34 550	31 922
Charges sociales	16 468	12 761	11 903
Participation	210	104	41
CHARGES DE PERSONNEL	54 485	47 415	43 866

4-2-3 Enregistrement des frais de déplacements

Les frais de déplacements forfaitaires enregistrés en "charges de personnel" en 2003 ont été reclassés en "achats consommés et charges externes" dans les comptes consolidés 2004. Le tableau figurant ci-dessous montre l'impact de ce reclassement sur les deux postes concernés en 2003 avec une comparaison sur 2004 :

Données pro forma en milliers d'euros	31/12/ 2004 données publiées	31/12/2003 données pro forma	31/12/2003 données publiées
Achats consommés et charges externes	21 006	17 171	12 940
Charges de personnel	54 485	43 184	47 415
Montant reclassé	Non applicable	4 231	Non applicable

4-3 Incidence sur le résultat des retraitements des contrats de location-financement

Montants en milliers d'euros	Crédits-bails immobiliers	Crédits-bails mobiliers	Total
Diminution des redevances de crédits-bails	221	48	269
Augmentation des dotations aux amortissements	- 100	- 48	- 148
Augmentation des charges d'intérêts	- 30	- 4	- 34
Incidence sur les impôts différés	- 31	1	- 30
Incidence sur le résultat net de l'exercice	60	- 3	57
Incidence sur les réserves consolidées (après impôts différés)	- 14	8	- 6

4-4 Résultat financier

Montants en milliers d'euros	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Intérêts sur emprunts	229	128	120
Intérêts sur découverts bancaires et factor	355	345	540
Dotations aux provisions sur les TIAP	60	95	490
Pertes de change	37	66	46
Autres charges financières	59	3	25
Total charges financières	740	637	1 221
Produits sur cession de VMP	8	90	0
Gains de change	25	17	8
Reprises de provisions financières	64	0	0
Autres produits financiers	23	32	77
Total produits financiers	120	139	85
RESULTAT FINANCIER	- 620	- 498	- 1 136

4-5 Résultat exceptionnel

Montants en milliers d'euros	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Valeur nette comptable des actifs cédés	243	118	70
Dotations de provisions pour risques et charges	1 585	3	88
Autres charges exceptionnelles	592	826	1 050
Total charges exceptionnelles	**2 420**	**947**	**1 208**
Produits de cession des immobilisations	246	118	407
Reprises de provisions pour risques et charges	1 633	109	9
Autres produits exceptionnels	351	0	589
Total produits exceptionnels	**2 230**	**227**	**1 005**
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**- 190**	**- 720**	**- 203**

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2004 comprend principalement les éléments suivants :

- Une reprise exceptionnelle de provisions pour risques et charges dotées antérieurement à l'acquisition de la société AKKA INGENIERIE MECANIQUE NORD (ex-ASSIP) et devenues sans objet à la clôture de l'exercice pour 1 518 K€, compensée par une dotation exceptionnelle aux amortissements de même montant sur l'écart d'acquisition correspondant (cf. § 3.2).
- Les produits et les charges enregistrés suite à des litiges avec des salariés pour un montant net de 513 K€.
- L'impact des contrôles fiscaux de deux sociétés intégrées en consolidation.

4-6 Impôt sur les bénéfices

4-6-1 Ventilation de l'impôt

Montants en milliers d'euros	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Impôt exigible	220	- 421	- 77
Impôt différé	- 1 196	- 466	- 393
TOTAL IS	**- 976**	**- 887**	**- 470**

L'intégration fiscale a permis de générer une économie d'impôt sur les sociétés de 21 K€ sur l'exercice.

4-6-2 Preuve d'impôt

Montants en milliers d'euros	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Résultat consolidé du Groupe (avant IS)	3 351	1 515	529
Taux d'impôts applicable à l'entreprise consolidante	34,33 %	34,33 %	34,33 %
Charge d'impôt théorique	**- 1 150**	**- 520**	**- 182**
Incidence des différences permanentes	- 160	- 337	- 281
Différences de taux d'imposition (hors France)		- 3	- 16
Actifs d'impôts différés nés dans l'exercice mais non comptabilisés	- 252		
Crédit d'impôt recherche de l'exercice	588		
Impôt dû au titre d'exercices précédents	- 35	- 26	17
Autres différences	33	- 1	- 8
CHARGE D'IMPOT COMPTABILISEE	**- 976**	**- 887**	**- 470**

4-6-3 Nature des impôts différés

Montants en milliers d'euros	31/12/2004	Variations	31/12/2003	Variations	31/12/2002
Retraitements des crédits-bails	- 26	- 30	3	-14	17
Impôts différés sur les provisions de comptes courants	- 424	- 424			
Impôts différés liés à la fiscalité locale	159	- 61	220	63	157
Impôts différés sur les déficits fiscaux	311	- 663	974	- 480	1 455
Autres retraitements	- 83	- 18	- 65	- 35	- 30
Impôts différés nets	**- 62**	**- 1 196**	**1 133**	**- 466**	**1 599**
Dont impôt différé actif	336	- 805	1 141	- 458	1 599
Dont impôt différé passif	- 398	- 391	- 8	- 8	
IMPOTS DIFFERES NETS	**- 62**	**- 1 196**	**1 133**	**- 466**	**1 599**

4-7 Rémunération de l'équipe dirigeante

Les rémunérations versées durant l'exercice par AKKA TECHNOLOGIES SA à ses organes d'Administration et de Direction s'élèvent à 383 K€. Il n'y a ni avance ni crédit alloué aux membres de la direction.

5 – ENGAGEMENTS HORS-BILAN

5-1 Principales obligations contractuelles du Groupe

Montants en milliers d'euros	Total	Échéances		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Nantissements sur les dettes à long terme				
Obligations en matière de location financement	349	99	250	
Contrats de location simple	814	464	350	
Obligations d'achat irrévocables				
Autres obligations à long terme				
TOTAL	**1 163**	**563**	**600**	

5-2 Engagements donnés et reçus

Montants en milliers d'euros	31/12/ 2004	31/12/2003	31/12/2002
Caution de garantie sur marchés			
Créances transférées au factor non échues	16 387	11 207	10 343
Nantissement, hypothèques et autres sûretés réelles	3 879	5 009	897
Avals, cautions et garanties données			
Autres engagements donnés			
ENGAGEMENTS DONNES	20 266	16 216	11 240
Instruments de couverture de devises			
Instruments de couverture de taux			
Autres engagements reçus	3 050	3 000	
ENGAGEMENTS REÇUS	**3 050**	**3 000**	

5-2-1 Sûretés réelles

Lors des opérations de croissances externes financées par emprunt, les titres des sociétés rachetées sont donnés en garantie. Au 31 décembre 2004, les titres de la société AKKA INGENIERIE MECANIQUE SUD (ex-BE SYSTEM) et d'AKKA INGENIERIE MECANIQUE NORD (ex-ASSIP) sont nantis pour couvrir le montant résiduel des emprunts contractés par AKKA TECHNOLOGIES.

5-2-2 Instruments de couverture de devises

En dehors de la zone euros, le Groupe possède une activité en Grande-Bretagne et en Europe de l'Est. Ces deux pays représentent moins de 2 % du chiffre d'affaires du Groupe sur l'exercice 2004. Dans ces pays, les flux d'achats et de ventes en monnaie locale sont presque équilibrés.

Les investissements et les emprunts souscrits dans une monnaie différente de l'euro représentent à fin décembre 2004 environ 0,2 % des chiffres consolidés du Groupe.

Aucun instrument de couverture de devises n'a de ce fait été souscrit en 2004.

5-2-3 Instruments de couverture de taux

Compte tenu de la durée relativement courte des emprunts à taux variable du Groupe, il n'est pas fait appel à des instruments de couverture de taux sur l'exercice 2004.

V.1.6. Notes complémentaires aux annexes

Détail des écarts d'acquisition

Données en milliers d'euros	CREADIF
Prix des titres *	310
Situation nette de la cible	153
Situation nette retraitée	153
ECART D'ACQUISITION	157

* le prix des titres mentionné dans ce tableau intègre les frais d'acquisition à hauteur de 10 K€.

Indemnités de départ à la retraite

Les engagements en matière de retraite sont provisionnés à hauteur de 100 %.

Information sectorielle

Secteurs géographiques (en M€)	31/12/2004				31/12/2003			
	CA	RExp	Immo. corp. net	Immo. incorp. net	CA	RExp	Immo. corp. net	Immo. incorp. net *
France	91,6	4,7	1,3	1,4	66,4	3,1	0,8	1,4
Europe (hors France)	10,3	- 0,7	0,4	0,1	15,5	0,1	0,3	0,0
Eliminations retraitements	- 17,7	0,9	0,3	- 0,9	- 15,9	0,2	0,5	- 1,2
TOTAL	84,2	4,9	2,0	0,6	66,1	3,4	1,7	0,2

(*) hors écarts d'acquisition.

V.1.7. - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société AKKA TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenus pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
Comme indiqué dans la note 2-1 de l'annexe, la Société procède à des tests de valorisation lorsqu'il existe des signes tangibles de perte de valeur des écarts d'acquisition. Ces actifs, dont les perspectives de rentabilité future ne permettent plus de recouvrer leur valeur nette comptable, font l'objet d'un amortissement exceptionnel, déterminé par comparaison de la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur d'utilité et sa valeur de marché. La valeur d'utilité est estimée par la Société par actualisation des flux de trésorerie futurs.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATION SPECIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, conformément aux normes professionnelles applicables en France. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à VILLEURBANNE, le 11 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY
Jean-Louis FLECHE - Michel CHAMPETIER

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique VALETTE

V.2. – COMPTES ANNUELS 2004, 2003 ET 2002

V.2.1. - Bilan

actif

Rubriques	Brut	Amortissement provisions	Net 31/12/2004	Net 31/12/2003	Net 31/12/2002
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concession, brevets et droits similaires	38 799	34 999	3 799	986	1 844
Fonds commercial	15 245	2 405	12 839	13 601	14 364
Autres immobilisations incorporelles	114 984		114 984		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
	169 028	37 405	131 623	14 587	16 208
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriel	2 591	1 468	1 123	1 987	
Autres immobilisations corporelles	164 270	119 392	44 878	42 202	58 648
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
	166 862	120 860	46 001	44 189	58 648
IMMOBILISATIONS FINANCIERES					
Participation par M.E.					
Autres participations	20 142 884		20 142 884	20 230 884	15 591 884
Créances rattachées à participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	20 338		20 338	37 951	22 836
	20 163 222		20 163 222	20 268 835	15 614 720
ACTIF IMMOBILISE	20 499 112	158 265	20 340 846	20 327 612	15 689 578
STOCKS ET EN-COURS					
Stocks de matières premières					
Stocks d'en-cours de production de biens					
Stocks d'en-cours production de services					
Stocks produits intermédiaires et finis					
Stocks de marchandises					
CREANCES					
Avances, acomptes versés sur commandes					
Créances clients et comptes rattachés	437 120	43 104	394 015	395 577	805 428
Autres créances	1 208 028	74 000	1 134 028	406 469	322 329
Capital souscrit et appelé, non versé					
	1 645 149	117 104	1 528 044	802 047	1 127 757
DISPONIBILITES ET DIVERS					
Valeurs mobilières de placement	409 291		409 291	626 538	1 190 846
Disponibilités	48 455		48 455	48 951	35 935
Charges constatées d'avance	121 202		121 202	80 559	104 707
	578 949		578 949	756 048	1 331 488
ACTIF CIRCULANT	2 224 098	117 104	2 106 994	1 558 096	2 459 246
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Primes remboursement des obligations					
Ecarts de conversion actif	819		819	1 289	131
TOTAL GENERAL	22 724 030	275 370	22 448 660	21 886 998	18 148 956

passif

Rubriques		Net 31/12/2004	Net 31/12/2003	Net 31/12/2002
SITUATION NETTE				
Capital social ou individuel dont versé	10 100 000	10 100 000	10 100 000	10 096 387
Primes d'émission, de fusion, d'apport		2 189 221	2 189 221	2 189 221
Ecarts de réévaluation dont écart d'équivalence				
Réserve légale		145 630	121 658	42 044
Réserves statutaires et contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves		1 960 430	1 805 345	616 463
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice		913 311	479 439	1 592 275
		15 308 593	14 695 665	14 536 393
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
CAPITAUX PROPRES		15 308 593	14 695 665	14 536 393
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques		50 780		
Provisions pour charges		4 130	2 745	2 298
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		54 910	2 745	2 298
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		3 879 399	5 018 684	896 640
Emprunts et dettes financières divers		1 130 732	635 935	20 656
		5 010 132	5 654 619	917 296
AVANCES ET ACOMPTES REÇUS SUR COMMANDES EN COURS				
DETTES DIVERSES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 091 268	433 132	483 116
Dettes fiscales et sociales		712 489	379 962	485 241
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		25 665	2 601	1 351 461
Autres dettes		245 600	718 272	373 149
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		2 075 024	1 533 968	2 692 968
DETTES		7 085 156	7 188 588	3 610 265
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL		22 448 660	21 886 998	18 148 956

V.2.2. - Compte de résultat

Rubriques	France	Export	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
Ventes de marchandises					
Production vendue de biens					
Production vendue de services	4 034 572	158 079	4 192 651	3 828 216	3 525 769
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	4 034 572	158 079	4 192 651	3 828 216	3 525 769
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			13 148	16 907	
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			16 298	12 976	31 334
Autres produits			12 046	16	26
PRODUITS D'EXPLOITATION			4 234 144	3 858 117	3 557 130
CHARGES EXTERNES					
Achats de marchandises (et droits de douane)					
Variation de stock de marchandises					
Achats de matières premières et autres approvisionnements			349	910	58
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					
Autres achats et charges externes			2 383 801	2 094 198	1 903 637
			2 384 150	2 095 108	1 903 696
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES			87 681	66 611	45 031
CHARGES DE PERSONNEL					
Salaires et traitements			884 335	994 590	960 891
Charges sociales			364 919	414 696	394 042
			1 249 255	1 409 286	1 354 933
DOTATIONS D'EXPLOITATION					
Dotations aux amortissements sur immobilisations			22 934	35 634	42 605
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant				43 104	
Dotations aux provisions pour risques et charges			4 130	2 745	2 298
			27 064	81 484	44 903
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			11	29	31
CHARGES D'EXPLOITATION			3 748 163	3 652 520	3 348 597
RESULTAT D'EXPLOITATION			485 981	205 597	208 533

Rubriques	31/12/2004	31/12/2003	31/12/2002
RESULTAT D'EXPLOITATION	485 981	205 597	208 533
Bénéfice attribué ou perte transférée			
Perte supportée ou bénéfice transféré			
PRODUITS FINANCIERS			
Produits financiers de participation	881 146	351 903	457 724
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	2 290	90 322	34 895
Reprises sur provisions et transferts de charges			1 051 045
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
	883 436	442 225	1 543 666
CHARGES FINANCIERES			
Dotations financières aux amortissements et provisions	74 000		
Intérêts et charges assimilées	237 581	60 234	85 106
Différences négatives de change	819	12	69
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			22 984
	312 400	60 247	108 160
RESULTAT FINANCIER	571 035	381 977	1 435 506
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 057 017	587 575	1 644 039
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			
Produits exceptionnels sur opérations en capital	4 952	7 270	43 019
Reprises sur provisions et transferts de charges			
	4 952	7 270	43 019
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	69 386	40 453	9 485
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 999	7 973	19 122
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	50 780		
	125 165	48 426	28 608
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 120 213	- 41 156	14 410
Participation des salariés aux fruits de l'expansion			
Impôts sur les bénéfices	23 493	66 979	66 175
TOTAL DES PRODUITS	5 122 532	4 307 613	5 143 816
TOTAL DES CHARGES	4 209 221	3 828 173	3 551 540
BENEFICE OU PERTE	913 311	479 439	1 592 275

V.2.3. - Annexes au 31 décembre 2004

Sauf mention express, les montants figurant dans les tableaux des comptes annuels d'AKKA TECHNOLOGIES sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis conformément au Code de Commerce, au Plan Comptable Général et au décret du 29 novembre 1983, dans le respect des principes comptables fondamentaux :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
- indépendance des exercices.

Autres immobilisations incorporelles et immobilisations corporelles

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des immobilisations est la méthode du coût historique. Les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles sont calculés sur la base des taux suivants :

	Biens acquis neufs			Biens acquis d'occasion		
	Mode	Durée	%	Mode	Durée	%
Fonds de commerce	Linéaire	20	5			
Petits logiciels de bureautique	Linéaire	1	100	Linéaire	1	100
Installations techniques, matériels et outillage industriel	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Installations générales, agencements et aménagements	Linéaire	4 à 10	25 à 10	Linéaire	2	50
Matériel de transport	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Matériel de bureau	Linéaire	4	25	Linéaire	2	50
Matériel informatique	Dégressif	3	41,67	Linéaire	2	50
Mobilier	Linéaire	7 à 10	14 à 10	Linéaire	2	50

Participations, autres titres immobilisés

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée selon une double approche :

- valeur de marché basée sur le chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation, le résultat net, les capitaux propres et l'effectif,
- valeur d'utilité basée sur le cash-flow généré de manière récurrente.

Créances

Les créances sont évaluées à la valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des risques de non recouvrement.

Les acomptes reçus des clients figurent au passif du bilan.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire déterminée par référence au dernier cours de l'exercice est inférieure au coût d'acquisition, une provision pour dépréciation est comptabilisée pour la différence. Le prix d'achat des valeurs mobilières de placement s'élève à 409 K€ au 31 décembre 2004 contre 627 K€ au 31 décembre 2003. Ces dernières sont constituées pour 252 K€ de SICAV de trésorerie dont le cours de clôture est de 256 K€. Les 157 K€ résiduels sont constituées d'actions propres d'AKKA TECHNOLOGIES destinées à ses salariés. Ces actions représentent 1,4 % du capital de la Société en hausse de 0,1 % par rapport à 2003.

Indemnités de départ en retraite

Le montant des engagements au titre de l'indemnité de départ à la retraite fait l'objet d'une provision pour charges.

Le calcul du montant des engagements prend en compte :
- les droits acquis par chaque salarié à la clôture de l'exercice considéré,
- l'éventualité d'un départ à la retraite à 65 ans compte tenu du turn-over de chaque société du Groupe,
- la probabilité pour chaque salarié d'atteindre l'âge de la retraite,
- un taux de charges sociales de 45 %,
- un taux d'inflation de 2 %.

Ce calcul fait l'objet d'une actualisation au taux de 2,4 %.

Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres sur l'exercice 2004 provient exclusivement de l'affectation du résultat de l'exercice 2003.

Provisions pour risques et charges

Les obligations à l'égard des tiers, qu'elles soient légales, réglementaires, contractuelles ou implicites font l'objet d'une provision pour risques et charges dès lors qu'elles existent à la date de clôture et qu'il est établi qu'elles donneront lieu à une sortie de ressources sans contrepartie équivalente de la part des tiers concernés.

Une revue régulière des éléments constitutifs de ces provisions (litiges commerciaux, litiges prud'homaux, restructuration…) est effectuée pour permettre les réajustements considérés comme justifiés.

Détail du résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est principalement constitué de charges transactionnelles liées à des litiges salariés.

Consolidation

La société AKKA TECHNOLOGIES est la tête de groupe dans la consolidation du groupe AKKA.

Intégration fiscale

A compter du 1er janvier 2003, un groupe d'intégration fiscale a été créé. La société AKKA TECHNOLOGIES en est la société tête de groupe.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les filiales verseront à la société AKKA TECHNOLOGIES le montant d'impôt qu'elles auraient supporté en l'absence d'intégration fiscale. La créance d'impôt née des déficits fiscaux de l'exercice est constatée dans les comptes d'AKKA TECHNOLOGIES.

Le montant net de l'impôt économisé au titre de l'exercice 2004 est de 39 K€.

Immobilisations

Rubriques	Valeur brute début d'exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	48 358		120 670
	48 358		120 670
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	2 591		
Installations générales, agencements et divers	12 660		
Matériel de transport	80 201		1 968
Matériel de bureau, informatique et mobilier	58 242		24 142
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
	153 696		26 110
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
Participations mises en équivalence			
Autres participations	20 230 884		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	37 951		1 565
	20 268 835		1 565
TOTAL GENERAL	20 470 889		148 345

Rubriques	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légales
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			169 028	
			169 028	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel			2 591	
Installations générales, agencemements et divers			12 660	
Matériel de transport		12 944	69 224	
Matériel de bureau, informatique et mobilier			82 385	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
		12 944	166 862	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations		88 000	20 142 884	
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières		19 178	20 338	
		107 178	20 163 222	
TOTAL GENERAL		120 122	20 499 112	

Amortissements

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement, de recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles	33 770	3 634		37 405
	33 770	3 634		37 405
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techniques et outillage industriel	604	863		1 468
Installations générales, agencements et divers	5 768	2 406		8 175
Matériel de transport	67 970	3 977	7 944	64 003
Matériel de bureau, informatique et mobilier	35 162	12 050		47 213
Emballages récupérables et divers				
	109 506	19 298	7 944	120 860
TOTAL GENERAL	143 276	22 933	7 944	158 265

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement, de recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	3 634		
	3 634		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel	863		
Installations générales, agencements et divers	2 406		
Matériel de transport	3 977		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	4 994	7 056	
Emballages récupérables et divers			
	12 242	7 056	
TOTAL GENERAL	15 877	7 056	

MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Dotations	Reprises
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
Frais d'établissement et de recherche		
Autres immobilisations incorporelles		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Terrains		
Constructions sur sol propre		
Constructions sur sol d'autrui		
Constructions installations générales		
Installations techniques et outillage industriel		
Installations générales, agencements et divers		
Matériel de transport		
Matériel de bureau, informatique et mobilier		
Emballages récupérables et divers		
TOTAL GENERAL		

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES

RUBRIQUES	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des obligations				

Fonds commercial

Nature	Montant des éléments				Montant des dépréciations
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Globaux	
Fonds commercial	15 245			15 245	2 405
TOTAL	15 245			15 245	2 405
Rappel : fonds commercial				15 245	

Provisions inscrites au bilan

Rubriques	Montant début d'exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin d'exercice
Provisions pour reconstitution des gisements				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour fluctuation des cours				
Amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées avant le 1er janvier 1992				
Provisions fiscales pour implantation à l'étranger constituées après le 1er janvier 1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change	2 745	4 130	2 745	4 130
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immo.				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges		50 780		50 780
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 745	54 910	2 745	54 910
Provisions sur immobilisations incorporelles				
Provisions sur immobilisations corporelles				
Provisions sur immo. titres mis en équivalence				
Provisions sur immo. titres de participation				
Provisions sur autres immo. financières				
Provisions sur stocks et en cours				
Provisions sur comptes clients	43 104			43 104
Autres provisions pour dépréciation		74 000		74 000
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	43 104	74 000		117 104
TOTAL GENERAL	45 849	128 910	2 745	172 014

Etat des échéances des créances et dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	20 338		20 338
	20 338		20 338
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	48 853	48 853	
Autres créances clients	388 266	388 266	
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	1 314	1 314	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	375	375	
Etat - Impôts sur les bénéfices	548 962	539 208	9 754
Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	148 792	148 792	
Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
Etat - Divers			
Groupe et associés	494 820		494 820
Débiteurs divers	13 762	13 762	
	1 645 148	1 140 573	504 575
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	121 202	121 202	
TOTAL GENERAL	1 786 688	1 261 775	524 913

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires auprès des établissements de crédit :				
- à 2 ans maximum à l'origine				
- à plus de 2 ans à l'origine	3 879 399	1 179 400	2 699 999	
Emprunts et dettes financières divers	99		99	
Fournisseurs et comptes rattachés	1 091 268	1 091 268		
Personnel et comptes rattachés	88 070	88 070		
Sécurité sociale et autres organismes	162 365	162 365		
Impôts sur les bénéfices	302 954	302 954		
Taxe sur la valeur ajoutée	134 631	134 631		
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	24 469	24 469		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	25 665	25 665		
Groupe et associés	1 130 633	1 130 633		
Autres dettes	245 600	245 600		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	7 085 156	4 385 057	2 700 098	

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Postes du bilan	Montant concernant les entreprises liées	Montant concernant les entreprises avec lesquelles la Société à un lien de participation	Montant des dettes ou créances représentées par effets de commerce
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations	20 142 884		
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	256 965		
Autres créances	494 821		
Capital souscrit appelé, non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	1 130 428		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	671 324		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			

Charges à payer

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	21 352
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	96 555
Dettes fiscales et sociales	99 894
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	217 801

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel	
Organismes sociaux	113
Etat	
Divers, produits à recevoir	
Autres créances	
Valeurs mobilières de placement	
Disponibilités	
TOTAL	113

Charges et produits constatés d'avance

Rubriques	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	121 202	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	121 202	

Composition du capital social

Catégories de titres	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	3 310 150	
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice	6 620 300	
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	9 930 450	

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Prestations de services	4 192 651
TOTAL	4 192 651

Répartition par marché géographique	Montant
France	4 034 572
Europe	158 079
TOTAL	4 192 651

Accroissements et allègements dette future d'impôts

Nature des différences temporaires	Montant
Accroissements	
Provisions réglementées :	
- amortissements dérogatoires	
- provisions pour hausse des prix	
- provisions pour fluctuation des cours	
Autres	
TOTAL DES ACCROISSEMENTS	
Allègements	
Provisions non déductibles l'année de leur comptabilisation :	
- pour congés payés	
- participation des salariés	
Autres :	
Provision pour retraite	4 130
Organic	4 571
Plus-value latente sur VMP	3 756
TOTAL DES ALLEGEMENTS	**12 457**
Amortissements réputés différés	
Déficits reportables	
Moins-value à long terme	

Engagements financiers

Engagements donnés		Montant
Effets escomptés non échus		
Avals et cautions		
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités		
Autres engagements donnés :		5 209 039
UNICREDIT BANCA - ITALIA	300 000	
Nantissements de titres pour couvrir les dettes financières	3 879 399	
Caution donnée à SOLYBAIL pour le compte de la SCI LES FAVIERES	1 029 640	
TOTAL		**5 209 039**

ENGAGEMENTS REÇUS		Montant
Avals, cautions et garanties		
Autres engagements reçus		3 050 000
Cautions reçues pour couvrir les clauses de garanties d'actifs et de passifs	3 050 000	
TOTAL		**3 050 000**

Dettes garanties par des sûretés réelles

Rubriques	Montant garanti
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 879 399
Emprunts et dettes financières divers	
TOTAL	3 879 399

Effectif moyen

Effectifs	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres	10	
Agents de maîtrise et techniciens	4	
Employés		
Ouvriers		
TOTAL	14	

Liste des filiales et participations (montants exprimés en milliers d'euros)

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capital social	Réserves primes et rapports à nouveau	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos	Chiffre d'affaires hors taxe	Valeur brute des titres	Valeur nette des titres	Prêts et avances consentis	Cautions et avals donnés	Dividendes encaissés
A. Renseignements détaillés concernant les filiales et participations										
1. Filiales (Plus de 50 % du capital détenu)										
AKKA INGENIERIE MECANIQUE NORD (ex-HYSYS)	802	419	100,00 %	2 766	35 877	10 110	10 110			548
AKKA INGENIERIE PROCESS (ex-EURTECH)	101	142	100,00 %	922	11 441	1 499	1 499			
AKKA DEVELOPMENT	240	668	100,00 %	- 810	394	229	229	325		70
AKKA INGENIERIE SYSTEMES (ex-KADRA CONSULTANT)	251	1 860	100,00 %	546	13 011	3 202	3 202			
AKKA MANAGER	39	- 2	100,00 %	- 1	595	39	39			
ORINVEST	37		100,00 %	N/A		37	37			
ERDIMAT	459	720	99,97 %	237	9 710	544	544			
AKKA GESTION	76	- 376	100,00 %	550	1 350	8	8			
CASCIOPE	100	- 108	100,00 %	- 25	464	100	100			
AKKA INGENIERIE MECANIQUE SUD (ex-BE SYSTEM)	1 000	1 117	100,00 %	- 321	14 607	4 375	4 375			250
B. Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations										
1. Filiales non reprises en A :										
- Françaises										
- Etrangères										
2. Participations non reprises en A :										
- Françaises										
- Etrangères										

5.2.4. - Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels 2004
Exercice clos le 31 décembre 2004

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :
- le contrôle des comptes annuels de la société AKKA TECHNOLOGIES, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification des appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.
Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATIONS DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 225.235 du Code de Commerce, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :
La note "Règles et méthodes comptables - participations, autres titres immobilisés" de l'annexe expose les méthodes d'appréciation de la valeur d'inventaire des titres et créances liées aux participations. Nous avons vérifié le bien-fondé de ces méthodes comptables et la cohérence des valeurs d'utilité des titres de participation avec notamment les valeurs retenues pour l'établissement des comptes consolidés.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à VILLEURBANNE, le 11 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY SA
Jean-Louis FLECHE - Michel CHAMPETIER

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique VALETTE

5.2.5. - Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées
Exercice clos le 31 décembre 2004

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient selon les termes de l'article D.92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention d'assistance et de prestations de services du 30 avril 2002 avec la société AM INVESTISSEURS.

Date d'autorisation
Conseil d'administration du 11 octobre 2004
Personne concernée
Monsieur Alain TISSERAND
Modalités
Du fait de la nomination de Monsieur Alain TISSERAND en qualité d'Administrateur le 28 juin 2004 et en qualité de Directeur-Général Délégué le 11 octobre 2004 de la société AKKA TECHNOLOGIES, le Conseil d'Administration du 11 octobre 2004 prend acte du contrat d'assistance et de prestations de services conclu avec la société AM INVESTISSEURS antérieurement aux nominations de Monsieur Alain TISSERAND. Les honoraires d'assistance et de conseil sont facturés à un tarif forfaitaire journalier.
Le montant facturé sur l'exercive s'élève à 150 856 euros HT.

Modifications par voie d'avenant de la convention d'assistance et de prestations de services du 30 avril 2002 avec la société AM INVESTISSEURS (transférée au profit de la société AMF INVESTISSEURS).

Date d'autorisation
Conseil d'Administration du 28 octobre 2004
Personne concernée
Monsieur Alain TISSERAND
Modalités
Modification à compter du 1er janvier 2005 des modes de facturation des prestations de la société AMF INVESTISSEURS au profit de la société AKKA TECHNOLOGIES moyennant un paiement forfaitaire annuel de 200 000 euros HT.

Avenant à la convention d'assistance Groupe conclue le 8 juillet 2002 avec AKKA DEUTSCHLAND

Date d'autorisation
Conseil d'Administration du 16 décembre 2004
Personne concernée
Monsieur Maurice RICCI
Modalités
Renonciation à la facturation des prestations Groupe effectuées au cours de l'exercice 2004 par AKKA TECHNOLOGIES au profit d'AKKA DEUTSCHLAND, ceci compte tenu des difficultés financières rencontrées par AKKA DEUTSCHLAND.

Avenant à la convention d'assistance Groupe conclue le 17 février 2000 avec AKKA DEVELOPMENT UK.

Date d'autorisation
Conseil d'Administration du 16 décembre 2004
Personnes concernées
Messieurs Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI
Modalités
Renonciation à la facturation des prestations Groupe effectuées au cours de l'exercice 2004 par AKKA TECHNOLOGIES au profit d'AKKA DEVELOPMENT UK, ceci compte tenu des difficultés financières rencontrées par AKKA DEVELOPMENT UK.

Avenant à la convention d'assistance Groupe conclue le 10 décembre 1999 avec AKKA ITALIA SRL.

Date d'autorisation
Conseil d'Adminsitration du 16 décembre 2004
Personnes concernées
Messieurs Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI
Modalités
Renonciation à la facturation des prestations Groupe effectuées au cours de l'exercice 2004 par AKKA TECHNOLOGIES au profit d'AKKA ITALIA SRL, ceci compte tenu des difficultés financières rencontrées par AKKA ITALIALIA SRL.

Fait à VILLEURBANNE, le 11 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY SA
Jean-Louis FLECHE - Michel CHAMPETIER

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique VALETTE

V.3. – RAPPORT SUR LE CONTROLE INTERNE

V.3.1. - Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne

RAPPORT SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SUR LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions de l'article L 225-37, alinéa 6, du Code de Commerce, je vous rends compte aux termes du présent rapport :
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'Administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2004 ;
- des procédures de contrôle interne mises en place par la Société ;
- de l'étendue des pouvoirs du Président-Directeur Général.

Le Président a chargé les responsables de services de procéder aux diligences nécessaires dont ils lui ont rendu compte ce qui a permis la rédaction du présent rapport.

Compte tenu du fait que la société AKKA TECHNOLOGIES est la société mère du Groupe, le présent rapport présente les procédures en vigueur au sein de la maison mère mais aussi plus globalement le système de contrôle du Groupe.
Les procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :
- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

1 - Préparation et organisation des travaux du Conseil d'Administration

1.1 Composition du Conseil

Votre Conseil d'Administration est composé de 5 membres :
- M. Maurice RICCI, Président-Directeur Général
- M. Alain TISSERAND, administrateur et Directeur-Général Délégué
- Mme Cécile RICCI, Administratrice et Directrice service de Contrôle de gestion pour le Groupe
- M. Jean-Franck RICCI, Administrateur et Directeur-Général Délégué
- M. Hervé PIERROT, Administrateur et Agent Général AXA ASSURANCES

Par ailleurs, nous vous informons que :
- le Conseil d'Administration du 11 octobre 2004 a, sur proposition du Président-Directeur Général, nommé Monsieur Alain TISSERAND Directeur-Général Délégué de notre Société ;
- le Conseil d'Administration du 16 décembre 2004 a, sur proposition du Président-Directeur Général, nommé Monsieur Jean-Franck RICCI Directeur-Général Délégué de notre Société.

1.2 Fréquence des réunions

Au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois sous la présidence de Monsieur Maurice RICCI.

1.3 Convocations des administrateurs

Conformément à l'article 17 des statuts, les administrateurs ont été convoqués à l'avance par différents moyens et notamment par lettre simple ou même verbalement.
Conformément à l'article L 225-238 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels.

1.4 Information des administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués en moyenne 2 jours avant la réunion.
Ils ont estimé que l'information communiquée était claire, précise et leur permettait de débattre de manière constructive et en toute indépendance.

1.5 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social ou dans les locaux de LISSIEU.

1.6 Comités spécialisés

Il n'a pas été, au jour des présentes, mis en place au sein du Conseil d'Administration de comité spécialisé ; cependant des comités stratégiques ont été mis en place au niveau de chacune des filiales de la Société dont la forme sociale est celle de la Société par Actions Simplifiée. Ces comités exercent un contrôle sur les décisions du Président de chacune des filiales et ce dans la limite du cadre statutaire.

1.7 Décisions adoptées

Les principales décisions prises concernaient les domaines suivants :
- autorisation de caution, aval et garantie,
- autorisation de rachat de société,
- autorisations de conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce,
- nominations de mandataires sociaux,
- arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003,
- attribution d'options de souscription d'actions à certains salariés de la Société.

1.8 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués ou tenus à la disposition de tous les administrateurs.
Par ailleurs, tous des registres sociaux sont conservés chez un tiers dépositaire, le Cabinet LAMY LEXEL.

2 - Procédures de contrôle interne

Notre Société a mis au point des procédures de contrôle interne, en vue d'assurer, dans la mesure du possible, une gestion financière rigoureuse et la maîtrise des risques, et en vue d'élaborer les informations données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Le contrôle interne mis en œuvre repose sur l'organisation et les méthodologies suivantes :

2.1 Organisation générale du contrôle interne

Les acteurs du contrôle interne :
- le Conseil d'Administration,
- la Direction Générale,
- la Direction Financière,
- le Contrôle de Gestion,
- la DRH,
- le service juridique,
- la Direction des systèmes d'information : en charge de la sécurité et de la maintenance des systèmes d'information.

2.2 Mise en œuvre du contrôle interne

- Procédure de contrôle financier

L'ensemble des factures est centralisé au service comptable. Les paiements sont ensuite préparés par le service comptable, après visa du donneur d'ordre et d'un responsable financier et signés par le Directeur Administratif et Financier et/ou le Président-Directeur Général.

- Procédure de contrôle de gestion

Le contrôle de gestion est en charge du suivi et de l'évaluation financière des affaires et notamment du suivi des marges sur affaires et de la facturation.

- Procédure de contrôle Ressource Humaines

Le service des ressources humaines est en charge de la gestion des paies, de la gestion des ressources humaines, du suivi et de l'application du droit du travail et exerce ses diligences en lien avec les responsables opérationnels.
Les procédures de suivi du recrutement de personnel en CDI sont également sous son contrôle.

- Procédure de gestion des contrats et des risques juridiques

Le service juridique de l'entreprise rattaché à la Direction Administrative et Financière est chargé d'éviter à la Société d'éventuels risques contractuels et s'assure plus généralement que l'entreprise respecte les lois et règlements en vigueur. Ce service à recours à des conseils externes (avocats) en matière contentieuse et également afin de valider et d'étudier prospectivement certaines décisions potentielles.
Les contrats clients de plus de 1 500 000 euros assortis d'une obligation de résultat et les contrats clients de plus de 3 000 000 euros assortis d'une obligation de moyens sont soumis à l'autorisation préalable du Président-Directeur Général.

- Sécurité des systèmes d'information

La Direction Informatique œuvre pour maintenir une disponibilité constante des outils informatiques de l'entreprise et assurer l'intégrité et la confidentialité des informations stockées dans le système d'informations.

- Contrôle des filiales étrangères

Le contrôle des filiales étrangères est assuré par un contrôleur financier international recruté en cours d'année et par les contrôleurs de gestion de chacun des métiers du Groupe.

2.3 Élaboration et contrôle de l'information comptable et financière des actionnaires

Les personnes chargées de l'élaboration et du contrôle de cette information sont :

- le Conseil d'Administration et la Direction Financière qui sont globalement impliqués dans la production et la gestion mensuelle de l'information financière et de la trésorerie Groupe,
- le Contrôle de Gestion,
- le service comptable du groupe AKKA TECHNOLOGIES,
- la Direction Financière est également en charge de la consolidation statutaire Groupe.

2.4 Intégration aux normes ISO

Un responsable qualité est chargé de superviser le passage de l'ensemble des filiales du Groupe aux normes ISO.

2.5 Plan d'action

La Société a recruté, début 2005, un auditeur interne chargé de retranscrire par écrit les procédures de contrôle interne applicables dans le Groupe.

ORGANISATION GENERALE DES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE

La Direction Financière au sens large, incluant également le contrôle de gestion et la comptabilité, est en charge du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière en place chez AKKA TECHNOLOGIES et a pour objectif de s'assurer :

- de la fiabilité des comptes de la Société,
- de la fiabilité des comptes consolidés (consolidation statutaire) du Groupe, établis selon le référentiel comptable français, communiqués à la Direction Générale, au Conseil d'Administration,
- du contrôle des filiales (reporting Groupe et suivi budgétaire),

et plus généralement, de la maîtrise des risques d'erreurs, inexactitudes ou omission d'informations significatives dans les états financiers concernant la situation financière et le patrimoine de l'entreprise.

Sous l'égide de la Direction Générale, l'ensemble des services financiers, contrôle de gestion et comptables est impliqué dans la production et la gestion de l'information financière et la gestion de la trésorerie Groupe.

La Direction Financière est également en charge de la consolidation statutaire Groupe, et du reporting Groupe sur la base des informations transmises par les assistants de gestion et le contrôle de gestion.

Enfin un contrôle interne final et global est effectué directement par le Conseil d'Administration.

3 - Pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Je vous précise qu'aucune limitation spécifique n'a été apportée aux pouvoirs du Président-Directeur Général et aux pouvoirs des Directeurs Généraux Délégués à l'exception des limites statutaires et légales.

Fait à LISSIEU, le 11 février 2005

Le Président

V.3.2. - Rapport des Commissaires aux Comptes sur le rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, ETABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINEA DE L'ARTICLE L 225-235 DU CODE DE COMMERCE, SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE AKKA TECHNOLOGIES, POUR CE QUI CONCERNE LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE RELATIVES A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIERE.

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société AKKA TECHNOLOGIES et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président.
Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L 225-37 du Code de Commerce.

Fait à VILLEURBANNE, le 11 février 2005

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY SA
Jean-Louis FLECHE - Michel CHAMPETIER

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique VALETTE

V.4. – COMPTES PRO FORMA

Comme précisé dans le paragraphe 3 des hypothèses retenues pour établir les comptes pro forma, le groupe GEPILOG constitué des sociétés GEPILOG, INFOTECHLOG, EDI et EDITECHLOG est appelé groupe INFOTECHLOG.

V.4.1. - Bilan consolidé pro forma au 31 décembre 2004

actif

en milliers d'euros	Groupe AKKA (données publiées) 31/12/2004	Groupe GEPILOG (chiffres non publiés) 31/12/2004	AKKA + GEPILOG (pro forma) 31/12/2004
Ecarts d'acquisitions	10 600		15 485
Immobilisations incorporelles	613	213	826
Immobilisations corporelles	2 031	1 614	3 645
Immobilisations financières	2 358	1 066	3 108
Actif immobilisé	**15 602**	**2 894**	**23 065**
Stocks et en-cours			
Clients et comptes rattachés	18 594	3 495	22 089
Autres créances et comptes de régularisation (1)	4 973	1 000	5 994
Valeurs mobilières de placement	412	15	427
Disponibilités	8 377	3 267	8 647
Actif circulant	**32 356**	**7 777**	**37 157**
TOTAL ACTIF	**47 958**	**10 671**	**60 222**

(1) Conformément au règlement 99-02, la rubrique "compte de régularisation" a été regroupée avec la rubrique "autres créances".

passif

en milliers d'euros	Groupe AKKA (données publiées) 31/12/2004	Groupe GEPILOG (chiffres non publiés) 31/12/2004	AKKA + GEPILOG (pro forma) 31/12/2004
Capital	10 100	270	10 100
Primes	2 189		2 189
Réserves consolidées	1 601	- 1	1 600
Réserves pro forma			- 1 104
Résultat consolidé de l'exercice	2 380	1 435	3 484
Ecart de conversion			
Capitaux propres	**16 270**	**1 703**	**16 270**
Intérêts des minoritaires		**59**	**59**
Provisions pour risques et charges	**1 031**	**557**	**1 588**
Dettes financières	**4 664**	**1 600**	**8 625**
Emprunts auprès d'établissements de crédit	4 581	936	8 517
Dettes financières diverses	42	653	56
Concours bancaires courants et intérêts courus	41	11	52
Fournisseurs	3 916	1 002	4 918
Dettes sociales	12 826	2 732	15 558
Dettes fiscales	7 828	2 544	10 372
Autres dettes et comptes de régularisations (2)	1 423	473	2 832
Dettes	**30 657**	**8 351**	**42 305**
TOTAL PASSIF	**47 958**	**10 671**	**60 222**

(2) Conformément au règlement 99-02, la rubrique "compte de régularisation" a été regroupée avec la rubrique "autres dettes".

V.4.2. - Compte de résultat consolidé pro forma au 31 décembre 2004

en milliers d'euros	Groupe AKKA (données publiées) 31/12/2004	Groupe GEPILOG (chiffres non publiés) 31/12/2004	AKKA + GEPILOG (pro forma) 31/12/2004
Chiffre d'affaires	84 158	16 810	100 968
Autres produits d'exploitation	707	599	1 306
Total produits d'exploitation	**84 865**	**17 410**	**102 275**
Achats consommés et charges externes	21 006	2 931	23 937
Impôts et taxes	2 424	466	2 890
Charges de personnel	54 485	10 935	65 420
Dotations aux amortissements et provisions	1 360	731	2 091
Autres charges d'exploitation	641	20	661
Total charges d'exploitation	**79 916**	**15 082**	**94 998**
RESULTAT D'EXPLOITATION	**4 949**	**2 327**	**7 276**
Produits financiers	120	12	132
Charges financières	740	122	995
RESULTAT FINANCIER	**- 620**	**- 110**	**- 863**
RESULTAT COURANT	**4 329**	**2 217**	**6 414**
Produits exceptionnels	2 230	185	2 415
Charges exceptionnelles	2 420	165	2 585
RESULTAT EXCEPTIONNEL	**- 190**	**20**	**- 170**
Impôts sur les résultats	976	- 769	- 1 700
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES	**3 163**	**1 468**	**4 544**
Amortissement des écarts d'acquisition	788		- 1 032
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	**2 375**	**1 468**	**3 512**
- dont part des minoritaires	- 5	34	29
RESULTAT NET CONSOLIDE - PART DU GROUPE	**2 380**	**1 435**	**3 484**

V.4.3. - Hypothèses retenues pour établir les comptes pro forma

1) Contexte de l'opération

Le 14 février 2005, la société AKKA TECHNOLOGIES s'est portée acquéreuse de 100 % des titres de la société GEPILOG. La date de réitération est prévue pour le 8 mars 2005.

Les conditions suspensives de cette réitération sont les suivantes :

- certification sans réserve des comptes de GEPILOG et de ses filiales pour l'exercice clos au 31 décembre 2004.
Cette condition est aujourd'hui levée.
- Approbation des comptes de GEPILOG et de ses filiales au 31 décembre 2004 par les actionnaires de chacune des sociétés.
Cette condition devrait être levée lors des Assemblées Générales prévues le 4 mars 2005.
- Cession par 5 actionnaires minoritaires de leurs 5 actions INFOTECHLOG à la société GEPILOG à la valeur nominale.
Cette condition devrait être levée le jour de la réitération.
- Restitution à INFOTECHLOG des 3 prêts d'actions PRITEC consentis.
Cette condition devrait être levée le jour de la réitération.
- Restitution à INFOTECHLOG des 4 prêts d'actions EDI consentis.
Cette condition devrait être levée le jour de la réitération.

Les comptes consolidés pro forma de l'exercice 2004 sont destinés à présenter l'effet sur les comptes consolidés publiés du groupe AKKA TECHNOLOGIES de l'acquisition de la société GEPILOG et de ses filiales.
Par convention, les comptes pro forma sont établis en retenant une date d'acquisition des titres fixée au 1er janvier 2004 et les conditions des conventions de cession des actions signées le 14 février 2005, ces dernières devant rester inchangées lors de la réitération.

2) Périmètre

La société GEPILOG, détient une participation dans la société INFOTECHLOG qui détient elle-même deux participations dans PRITEC et EDI.
EDI détient quant à elle une participation dans EDITECHLOG.
La première étape de l'acquisition consiste pour la société GEPILOG à acquérir les 40,24 % de titres INFOTECHLOG détenus par des actionnaires minoritaires.
La seconde étape consiste pour AKKA TECHNOLOGIES à acquérir 100 % des titres de la société GEPILOG. Lors de cette seconde phase, l'organigramme se présente de la manière suivante :

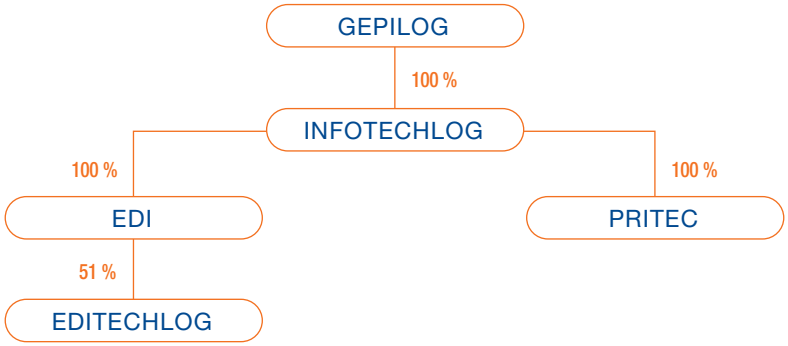

La société PRITEC n'ayant pas vocation à être conservée dans le groupe AKKA TECHNOLOGIES, elle n'a pas été intégrée dans le périmètre des comptes pro forma.

3) Procédure d'établissement des comptes pro forma

Le groupe GEPILOG ne publie pas de comptes consolidés. La réalisation des comptes pro forma a dès lors été faite en deux temps :

- Consolidation du groupe constitué par les sociétés GEPILOG, INFOTECHLOG, EDI et EDITECHLOG, que nous appellerons par convention "groupe INFOTECHLOG".
- Consolidation du groupe AKKA TECHNOLOGIES et du groupe INFOTECHLOG.

Ces deux phases ont été réalisées en utilisant les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées lors de la consolidation des comptes du groupe AKKA TECHNOLOGIES.

4) Retraitements opérés pour l'établissement des comptes consolidés 2004 du groupe INFOTECHLOG et conventions d'établissement des comptes pro forma retenues

Les retraitements effectués à la date d'acquisition pour établir les comptes du groupe INFOTECHLOG sont les suivants :

- Elimination des transactions réalisées au sein du groupe.
- Retraitement du crédit-bail relatif aux locaux situés à COLOMIERS en tenant compte de l'impact des impôts différés.
- Constatation de provisions pour charges de retraite pour la première fois au 1er janvier 2004 (avec un impact sur les capitaux propres).
- Constatation à l'ouverture de l'exercice 2004 d'une provision complémentaire de 278 K€ sur la situation nette de la filiale PRITEC non consolidée.
- Reclassement des cessions de créances DAILLY pour respecter les règles en vigueur dans le groupe AKKA TECHNOLOGIES.
- Enregistrement des impôts différés en utilisant les mêmes règles et méthodes que celles utilisées dans le groupe AKKA TECHNOLOGIES.
- Constatation de la part des minoritaires relative à la société EDITECHLOG.

Les retraitements réalisés permettent l'établissement de comptes consolidés du groupe INFOTECHLOG en conformité avec les règles comptables du groupe AKKA TECHNOLOGIES.

Les conventions appliquées pour établir les comptes pro forma de l'ensemble AKKA TECHNOLOGIES-INFOTECHLOG sont les suivantes :

- Constatation d'un écart d'acquisition à l'actif calculé sur la base des comptes consolidés d'INFOTECHLOG au 31 décembre 2004. Ce calcul prend en compte un complément de prix de 936 K€ qui sera versé sur la base des comptes 2005 et 2006. La Société estime que les conditions de mise en jeu de ce complément de prix devraient être réunies.
- Constatation d'une dotation 2004 aux amortissements de cet écart d'acquisition sur une durée de 20 ans (conforme à celle pratiquée par le groupe AKKA TECHNOLOGIES).
- Prise en compte du financement attendu du montant total de l'investissement (acquisition de titres et remboursement des comptes courants des anciens actionnaires au 1er janvier 2004) par un emprunt à moyen terme pour 3 M€ et par la trésorerie disponible dont dispose le groupe AKKA TECHNOLOGIES pour la somme résiduelle.
- Constatation des charges d'intérêts correspondantes sur 2004 et de leur impact sur l'impôt sur les sociétés avec pour contrepartie la réserve pro forma.
- Afin que les capitaux propres consolidés historiques du groupe AKKA TECHNOLOGIES au 31 décembre 2004 correspondent à ceux qui apparaissent dans le bilan pro forma consolidé à la même date et que le montant de l'écart d'acquisition à l'actif du bilan pro forma soit identique à celui qui sera constaté en 2005 au titre de l'acquisition, les résultats 2004 des sociétés acquises en 2005 et leurs retraitements de consolidation associés pour 2004, les charges financières correspondant au financement des acquisitions et l'amortissement de l'écart d'acquisition, ont été portés, par convention, en diminution des capitaux propres sur une ligne "réserves pro forma".

Les réserves pro forma s'analysent donc de la manière suivante :

Détail du poste réserves pro forma en milliers d'euros	Montants
Neutralisation du résultat social 2004 de GEPILOG	49
Neutralisation du résultat social 2004 d'INFOTECHLOG	18
Neutralisation du résultat social 2004 d'EDI	- 1 489
Neutralisation de la part groupe du résultat social 2004 d'EDITECHLOG	- 34
Retraitements de consolidation du groupe EPILOG pour 2004 (retraites, impôts différés et crédit-bail)	20
Neutralisation de l'amortissement de l'écart d'acquisition	244
Neutralisation des frais financiers (net d'IS) correspondant au financement des prix d'acquisition	88
RESERVES PRO FORMA AU 31 DECEMBRE 2004	- 1 104

V.4.4. - Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés pro forma, exercice clos le 31 décembre 2004

Vous nous avez demandé d'examiner les comptes pro forma couvrant la période du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport, établis à l'occasion de l'introduction en bourse de la société AKKA TECHNOLOGIES.

Ces comptes pro forma ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Société, à partir de comptes consolidés du groupe AKKA TECHNOLOGIES au 31 décembre 2004, ainsi que les comptes annuels des sociétés GEPILOG, INFOTECHLOG, EDI et EDITECHLOG. Les comptes consolidés de la société AKKA TECHNOLOGIES, qui sont présentés avec les comptes pro forma, ont fait l'objet, de notre part, d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir une assurance raisonnable que ces comptes ne comportent pas d'anomalies significatives. Notre audit, nous a conduit à exprimer une opinion sans réserve ni observation sur ces comptes consolidés.

En application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, les appréciations auxquelles nous avons procédé, pour émettre notre opinion sur les comptes consolidés d'AKKA TECHNOLOGIES ; portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes consolidés au 31 décembre 2004, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de commentaire particulier.

Les comptes annuels de la société GEPILOG, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, ont fait l'objet d'un audit par CAILLIAU DEBOUIT et ASSOCIES qui les a conduits à exprimer une opinion sans réserve ni observation.

Les comptes annuels des sociétés INFOTECHLOG et EDITECHLOG, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, ont fait l'objet d'un audit par EURAUDIT SARL qui les a conduits à exprimer une opinion sans réserve ni observation.

Les comptes annuels de la société EDI, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004, ont fait l'objet d'un audit par Claude KARLI et EURADIT SARL qui les a conduits à exprimer une opinion sans réserve ni observation.

Nous avons effectué notre examen des comptes pro forma selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent une évaluation des procédures mises en place pour le choix des conventions et l'établissement des comptes pro forma, ainsi que la mise en œuvre des diligences permettant d'apprécier si les conventions retenues sont cohérentes, de vérifier la traduction chiffrée de ces dernières et de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des derniers comptes consolidés.

Les comptes consolidés pro forma ont vocation à traduire l'effet sur des informations financières historiques de la réalisation, à une date antérieure à sa survenance réelle ou raisonnablement envisagée, d'une opération ou d'un évenement donné. Ils ne sont toutefois pas nécessairement représentatifs de la situation financière ou des performances qui auraient été constatées si l'opération ou l'événement était survenu à une date antérieure à celle de sa survenance réelle ou envisagée.

A notre avis, les conventions retenues constituent une base raisonnable pour présenter les effets sur les comptes consolidés historiques du groupe AKKA TECHNOLOGIES des acquisitions de la société GEPILOG et de ses filiales acquises le 14 février 2005 dans les comptes pro forma, leur traduction chiffrée est appropriée et les méthodes comptables utilisées sont conformes à celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés d'AKKA TECHNOLOGIES.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note sur les hypothèses d'établissement des comptes pro forma concernant la date prévue de réitération des conventions de cession des actions.

Fait à VILLEURBANNE, le 4 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY SA
Jean-Louis FLECHE - Michel CHAMPETIER

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique VALETTE

U.5. – PUBLICATION IFRS

I. CONTEXTE DE LA PUBLICATION

En application du Règlement Européen 1606 / 2002, du 19 juillet 2002, sur les normes internationales, les comptes consolidés du groupe AKKA TECHNOLOGIES au titre de l'exercice clos, le 31 décembre 2005, seront établis selon les normes comptables internationales IAS / IFRS applicables au 31 décembre 2005, telles qu'approuvées par l'Union Européenne. Les premiers comptes publiés selon les normes IAS / IFRS seront ceux de l'exercice 2005, présentés avec un comparatif au titre de l'exercice 2004 établi selon le même référentiel.

En vue de la publication de ces états financiers comparatifs pour l'exercice 2005 et conformément à la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), relative à la communication financière pendant la période de transition, le groupe AKKA TECHNOLOGIES a préparé des informations financières 2004 sur la transition aux normes IAS / IFRS présentant, à titre d'information préliminaire, l'impact chiffré attendu du passage aux IFRS sur le bilan à la date de transition, soit le 1er janvier 2004, date à laquelle les impacts définitifs de la transition seront enregistrés en capitaux propres lors de la publication des comptes consolidés 2005.

Ces informations financières 2004 sur l'impact chiffré du passage aux normes IFRS ont été préparées en appliquant aux données 2004 les normes et interprétations du référentiel IFRS que le groupe AKKA TECHNOLOGIES estime devoir appliquer pour la préparation de ses comptes consolidés comparatifs au 31 décembre 2005.

La base de préparation de ces informations financières 2004 décrite dans les notes ci-après résulte en conséquence :

- Des normes IFRS et interprétations IFRIC applicables de manière obligatoire au 31 décembre 2005 telles qu'elles sont connues à ce jour.
- Des normes IFRS et interprétations IFRIC d'application obligatoire postérieure à 2005 pour lesquelles le Groupe a décidé d'une application anticipée.
- De la résolution que le groupe AKKA TECHNOLOGIES anticipe à ce jour des questions techniques et des projets en cours discutés par l'IASB et l'IFRIC et qui pourraient devoir être applicables lors de la publication des comptes consolidés de l'exercice 2005.
- Des options retenues et des exemptions utilisées qui sont celles que le Groupe retiendra selon toute vraisemblance pour l'établissement de ses premiers comptes consolidés IFRS en 2005.

Pour toutes ces raisons ; il est possible que le bilan d'ouverture aux normes IFRS de l'exercice comparatif 2004 ne soit pas le bilan d'ouverture à partir duquel les comptes consolidés de l'exercice 2005 seront effectivement établis.

Ces informations ont fait l'objet d'un examen par le Conseil d'Administration du 16 mars 2005.

II. ORGANISATION DU PROJET DE CONVERSION

Le Groupe a mis en place une équipe de travail interne assistée d'un cabinet d'experts afin d'assurer la transition vers ce nouveau référentiel. Le pilotage de cette équipe est sous la responsabilité de la Direction Générale.

L'équipe est composée du responsable de la consolidation des comptes du Groupe, de la directrice du contrôle de gestion, du directeur des systèmes d'information, du directeur des affaires comptables, du contrôleur financier international et du responsable de l'audit interne.

Les grandes étapes suivantes ont été identifiées :

1) diagnostic en vu d'évaluer la conformité des systèmes d'organisation et d'information pour produire les données requises

2) analyse et recensement des normes susceptibles d'avoir un impact sur la présentation des comptes consolidés

3) chiffrage de l'impact des divergences sur les comptes consolidés

Les deux premières phases sont aujourd'hui finalisées. Elles ont permis de mettre en évidence le nombre limité de retraitements qui impacteront les comptes du groupe AKKA TECHNOLOGIES.

Les ajustements résultant de l'application des normes IAS / IFRS sur les réserves au 1er janvier et au 31 décembre 2004 et sur le résultat de l'exercice 2004 sont détaillés dans le paragraphe III ci-après.

III. PRESENTATION DES NORMES ET INTERPRETATIONS APPLIQUEES POUR L'ETABLISSEMENT DE CES PREMIERES INFORMATIONS CHIFFREES IFRS

A. Présentation des normes appliquées

Le groupe AKKA TECHNOLOGIES a décidé d'appliquer les normes IAS 32 et IAS 39 par anticipation au 1er janvier 2004.

Le diagnostic IAS / IFRS a permis de mettre en évidence les normes ayant un impact sur le résultat et/ou sur les fonds propres du Groupe :

- IAS 32 : Présentation et informations à fournir sur les instruments financiers

Les actions propres de la société AKKA TECHNOLOGIES destinées à ses salariés figurant dans le poste valeurs mobilières de placement seront reclassées en diminution des fonds propres.

- IAS 39 : Comptabilisation et évaluation des instruments financiers

S'agissant d'actions cotées, le poste des titres immobilisés à l'actif du portefeuille (TIAP) sera évalué en conformité avec la norme IFRS sur la base du dernier cours de l'année.

- IAS 36 : Dépréciation d'actifs

Certains actifs incorporels antérieurement considérés comme amortissables ne pourront plus être amortis dans le nouveau référentiel comptable (notamment les écarts d'acquisition et les fonds de commerce). Ils doivent être testés à la date de transition, soit le 1er janvier 2004, et font l'objet de tests de dépréciations annuels.

- IAS 19 et IFRS 2 : Avantages du personnel et paiements en actions et assimilés

L'enregistrement des 4 000 options de souscriptions d'actions émises par le Groupe en 2004 sera constaté en charges de personnel.

B. Description des options comptables liées à la première adoption des IFRS (IFRS 1)

1) Juste valeur

Le groupe AKKA TECHNOLOGIES décide de ne pas utiliser l'exception facultative lui permettant de retenir, dans son bilan d'ouverture IFRS au 1er janvier 2004, la juste valeur, au cas par cas, d'immobilisations incorporelles ou corporelles.

2) Regroupement d'entreprises

Conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, le groupe AKKA TECHNOLOGIES ne retraite pas les regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004.

C. Description des ajustements IAS / IFRS

1) IAS 32 : Présentation et informations à fournir sur les instruments financiers

Comme indiqué dans la note 3.5 de l'annexe aux comptes consolidés 2004, la société AKKA TECHNOLOGIES détient 1,4 % de ses propres actions qu'elle destine à ses salariés. Ses actions sont enregistrées à l'actif du bilan dans le poste "valeurs mobilières de placement" pour les montants suivants :

	Montants en milliers d'euros
Position au 1er janvier 2004	127
Acquisitions de l'exercice 2004	30
Cessions de l'exercice 2004	0
Position au 31 décembre 2004	157

Lors du passage aux normes IFRS, conformément à la norme IAS 32, ces actions sont reclassées en diminution des fonds propres diminuant d'autant le poste "valeurs mobilières de placements".

2) IAS 39 : Comptabilisation et évaluation des instruments financiers

Le groupe AKKA TECHNOLOGIES possède dans son bilan consolidé des Titres Immobilisés à l'Actif du Portefeuille (TIAP).

Comme l'indique la note 3-1-3 de l'annexe aux comptes consolidés 2004, l'acquisition des titres ayant été faite dans une optique moyen terme, la valorisation de ces derniers est réalisée en retenant une moyenne d'évaluations basées sur les cash-flows actualisés, sur une moyenne des cours de bourse et sur les valorisations des entreprises du secteur.

La norme IAS 39 précise que cet actif devra être évalué sur la base du dernier cours de bourse connu au moment de la clôture. L'application de cette norme fera naître une augmentation de la provision sur titres qui impactera les fonds propres du Groupe au 1er janvier 2004. La dotation aux provisions financières de l'exercice 2004 sera en revanche minorée par l'application de cette norme. Cet ajustement IFRS impactera les impôts différés du Groupe au 1er janvier et au 31 décembre 2004.

Le tableau ci-dessous montre les impacts de la norme IAS 39 sur la valorisation des TIAP :

Montants en milliers d'euros	01/01/04	Augmentation	Diminution	31/12/04
Valeur brute des titres	1 644			1 644
Provision figurant dans les comptes publiés (normes françaises)	- 712		- 60	- 772
Valorisation retenue dans les comptes publiés (normes françaises)	932		- 60	872
Valorisation des TIAP au dernier cours de bourse	507		- 28	479
Impact des normes IFRS sur la situation nette d'ouverture	- 425			
Impact des normes IFRS sur le résultat 2004			32	
Impact des normes IFRS sur la situation nette 31/12/2004				- 393
Impact de ces ajustements sur les impôts différés du Groupe	146		- 11	135
Impact net de l'IAS 39 sur les comptes du Groupe	- 279		21	- 258

3) IAS 36 : Dépréciation d'actifs

La norme IAS 36 stipule que les écarts d'acquisition et les fonds de commerce sont considérés comme des éléments incorporels non amortissables. Elle détaille par ailleurs, de manière précise, la méthode à retenir pour réaliser les tests de dépréciation (dits : "impairment tests").

Antérieurement au passage aux normes IAS / IFRS, le groupe AKKA TECHNOLOGIES amortissait ses écarts d'acquisition et ses fonds de commerce sur une durée de 20 ans, et pratiquait simultanément des tests de dépréciations afin de s'assurer que ces actifs n'étaient pas surévalués.

Les écarts d'acquisition et les fonds de commerce représentent au 31 décembre 2004, 22 % des actifs du Groupe. La charge d'amortissement a pesé sur le résultat de l'exercice 2004 à hauteur de 788 K€ sur la ligne "amortissement des écarts d'acquisition". Par ailleurs, un amortissement exceptionnel a été constaté en 2004 pour 1 518 K€, comptabilisé en résultat exceptionnel, afin de neutraliser, conformément au paragraphe 21123 du règlement 99.02, une reprise de provision pour risque de même montant au-delà du délai d'affection, comptabilisée en résultat exceptionnel également.

Pour le groupe AKKA TECHNOLOGIES, l'application de la norme IAS 36 a eu pour effet de modifier la méthodologie de calcul des tests de dépréciation, et d'annuler la dotation aux amortissements de l'exercice 2004.

La norme IAS 36 indique qu'il convient, pour faire les tests de dépréciation de chaque actif non amortissable, de définir le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des entrées indépendantes de trésorerie. Ce groupe est appelé "unité génératrice de trésorerie" (UGT).

Le groupe AKKA TECHNOLOGIES travaille sur un seul secteur d'activité, le conseil et l'ingénierie en hautes technologies. Les sociétés opérationnelles sont cependant rattachées par expertises métiers qui constituent, en règle général, les UGT. Chaque SCI et chaque filiale étrangère ont par ailleurs été considérées comme des UGT autonomes.

Le groupe AKKA TECHNOLOGIES a identifié dix UGT au 1er janvier 2004. Suite à l'acquisition en novembre 2004 de la société CREADIF, le nombre d'UGT est passé à onze au 31 décembre 2004.

Seules quatre UGT au 1er janvier 2004 et cinq UGT au 31 décembre 2004 possèdent des éléments non amortissables. AKKA INGENIERIE MECANIQUE SUD en 2003 et CREADIF en 2004 ayant été acquises à une date très proche de la clôture, les tests de dépréciation ont été faits au 1er janvier 2004 sur 3 UGT et au 31 décembre 2004 sur 4 UGT.

Au 1er janvier 2004, les tests de dépréciation ont été réalisés sur la base de l'organisation des UGT et des données budgétaires dont le Groupe disposait fin décembre 2003, sans tenir compte des réalisations de l'exercice 2004. Les budgets utilisés pour ces tests sont ceux de 2004, 2005 et 2006. Ils ont fait l'objet d'une extrapolation sur 17 années supplémentaires le Groupe estimant que la période d'utilité des sociétés acquises est de 20 ans. Le secteur des SSTI dont le Groupe fait partie ne disposant pas d'indicateur d'évolution spécifique, les extrapolations ont été réalisées en considérant le budget de 2006 comme constant.

Les tests de dépréciation au 31 décembre 2004 sont réalisés selon la même approche, sur la base des budgets révisés pour les années 2005 à 2007.
Les flux nets de trésorerie ont été actualisés en tenant compte d'un coût moyen pondéré du capital de 9,24 % au 1er janvier 2004 et de 8,8 % au 31 décembre 2004.
Les calculs n'ont mis en évidence aucune dépréciation à enregistrer dans les comptes au 1er janvier et au 31 décembre 2004.

4) IAS 19 et IFRS 2 : Avantages du personnel et paiements en actions et assimilés

4 000 options de souscriptions d'actions ont été émises par le Groupe lors du Conseil d'Administration du 28 mai 2004.
L'application des normes IAS 19 et IFRS 2 génère lors de l'émission de ces options l'enregistrement d'une charge correspondant à l'avantage donné aux attributaires.
Cette charge a été estimée sur la base du prix unitaire d'achat constaté lors des trois transactions qui ont portés sur 130 270 actions le 15 juillet 2004, ces transactions étant les plus proches de la date d'attribution des options, soit 6,90 € par action.
Le prix d'exercice des options de souscription d'action étant de 6,00 €, le montant de la charge enregistrée sur l'exercice 2004 est de 4 K€ [4 000 * (6,90-6,00)].

IV. - TABLEAU DE RAPPROCHEMENT DES CAPITAUX PROPRES EN PRINCIPES COMPTABLES FRANÇAIS AUX CAPITAUX PROPRES EN NORMES IFRS AU 01/01/2004 ET 31/12/2004 ET RAPPROCHEMENT DU RESULTAT 2004

Montants en milliers d'euros	Notes	Capitaux propres en part du Groupe					
		1er janvier 2004	Résultat de l'exercice	Autres variations	31 décembre 2004	Intérêts minoritaires	Total ensemble consolidé
Capitaux propres 1er janvier 2004 en principes comptables français		14 199				5	14 204
Résultat de l'exercice			2 380			- 5	
Distribution de dividendes				- 300			
Autres variations				- 9			
Capitaux propres 31 décembre 2004 en principes comptables français		14 199	2 380	- 309	16 270		16 270
Reclassement des actions propres acquises en 2004	III C 1	- 127		- 30	- 157		- 157
Modification de la valorisation des TIAP	III C 2	- 425	32		- 393		- 393
Modification du traitement des écarts d'acquisition	III C 3		2 306		2 306		2 306
Modifications du traitement des stocks options	III C 4		- 4		- 4		- 4
Total des ajustements IAS / IFRS		- 552	2 334	- 30	1 752		1 752
Effet d'impôt sur les ajustements IFRS	III C 2	146	- 11		135		135
Capitaux propres en normes IFRS		13 793	4 703	- 339	18 157		18 157

V. - SYNTHESE DES IMPACTS SUR LES PRINCIPAUX AGREGATS FINANCIERS

Montants en milliers d'euros	IFRS	31 décembre 2004 Principe comptable français	Ecart	Notes
Données du compte de résultat				
Vente de prestations de service	84 158	84 158		
Charges de personnel	- 54 489	- 54 485	- 4	III C 4
Résultat financier	- 588	- 620	32	III C 2
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 698	2 375	2 323	III C 2, III C 3, III C 4
Résultat net part du groupe	4 703	2 380	2 323	III C 2, III C 3, III C 4
Données bilantielles				
Capitaux propres	18 157	16 270	1 887	III C 1, III C 2, III C 3, III C 4
Endettement financier brut	4 664	4 664	0	
Trésorerie et équivalent	8 632	8 789	- 157	III C 1
Trésorerie nette des dettes financières	3 968	4 125	- 157	III C 1

III C 1 IAS 32 : Reclassement des actions propres.

III C 2 IAS 39 : Modification de la valorisation des TIAP.

III C 3 IAS 36 : Modification du traitement des écarts d'acquisition.

III C 4 IAS 19 et IFRS 2 : Modification du traitement des stocks options.

VI. - IMPACTS DE VARIATIONS DE PERIMETRE ENTRE LES NORMES IFRS ET LES PRINCIPES FRANÇAIS

La note 2-4 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice 2004 prévoit l'exclusion des sociétés jugées non significatives du périmètre de consolidation. Les critères d'appréciation du caractère significatif seront fixés lors du passage aux normes IFRS à 3 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Dans ce contexte, le passage aux normes IFRS n'a pas d'impact sur le périmètre de consolidation pour l'exercice 2004.

VII. INCIDENCE DES RETRAITEMENTS SUR LE TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau des flux de trésorerie présenté dans les comptes consolidés du groupe AKKA TECHNOLOGIES respecte l'avis n°30 de décembre 1997 de l'Ordre des experts-comptables. Cet avis étant largement inspiré de la norme IAS 7 "tableau des flux de trésorerie", les divergences entre les deux principes appliqués sont très limitées.

Les impacts du passage aux normes IFRS présentés ci-dessous sur le tableau de trésorerie proviennent des ajustements précédemment développés dans le paragraphe III C :

Montants en milliers d'euros	IFRS	31 décembre 2004 Principe comptable français	Ecart	Notes
Résultat net de l'ensemble consolidé	4 698	2 375	2 323	III C 2, III C 3, III C 4
Elimination des amortissements et provisions	- 557	1 781	- 2 338	III C 2, III C 3
Variation des impôts différés	1 207	1 196	11	III C 2
Variation du BFR	65	61	4	III C 4
Variation exceptionnelle des réserves consolidées	157		157	III C 1
Variation de la trésorerie	1 434	1 591	- 157	III C 1

III C 1 IAS 32 : Reclassement des actions propres.

III C 2 IAS 39 : Modification de la valorisation des TIAP.

III C 3 IAS 36 : Modification du traitement des écarts d'acquisition.

III C 4 IAS 19 et IFRS 2 : Modification du traitement des stocks options.

Rapport particulier d'audit des Commissaires aux Comptes sur les états de rapprochements IFRS
Exercice clos le 31 décembre 2004

A la suite de la demande qui nous a été faite et en notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société AKKA TECHNOLOGIES, nous avons effectué un audit des états de rapprochement présentant l'impact du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne sur les capitaux propres et le résultat consolidé de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2004 (les "rapprochements IFRS"), tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les rapprochements IFRS ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration, dans le cadre du passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, à partir des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 préparés en conformité avec les règles et principes comptables français (les "comptes consolidés"), qui ont fait l'objet de notre part d'un audit selon les normes professionnelles applicables en France. Notre audit nous a conduits à exprimer une opinion sans réserve sur ces comptes consolidés. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur les rapprochements IFRS.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les rapprochements IFRS ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces rapprochements. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour leur établissement et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

A notre avis, les rapprochements IFRS ont été établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément aux règles d'élaboration décrites dans les notes annexes, lesquelles précisent comment la norme IFRS 1 et les autres normes comptables internationales adoptées dans l'Union européenne ont été appliquées et indiquent les normes, interprétations, règles et méthodes comptables qui, selon la direction, devraient être applicables pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005 selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :
- la note 1. contexte de la publication qui expose les raisons pour lesquelles les rapprochements IFRS relatifs à l'exercice 2004 présentés dans les comptes consolidés de l'exercice 2005 pourraient être différents des rapprochements joints à notre rapport,
- le fait que, s'agissant de préparer le passage au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice 2005, les rapprochements IFRS ne constituent pas des comptes consolidés établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, permettant de donner, au regard de ce référentiel, une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Fait à VILLEURBANNE, le 17 mars 2005

Les Commissaires aux Comptes

ORFIS BAKER TILLY SA
Jean-Louis FLECHE - Michel CHAMPETIER

DELOITTE & ASSOCIES
Dominique VALETTE

V.6. – HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET MEMBRES DU RESEAU

Pour les exercices 2004 et 2003, les honoraires des Commissaires aux Comptes ont été les suivants :

En milliers d'euros	ORFIS BAKER TILLY SA				DELOITTE & ASSOCIES			
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
Certification des comptes	70 700	63 526	100 %	100 %	61 600	65 928	93 %	93 %
Mission accessoire								
Sous total Audit	70 700	63 526	100 %	100 %	61 600	65 928	93 %	93 %
Prestations juridiques et fiscales					4 800	4 800	7 %	7 %
Sous total Autres					4 800	4 800	7 %	7 %
TOTAL GENERAL	70 700	63 526	100 %	100 %	66 400	70 728	100 %	100 %

VI. Organes d'administration et de direction

VI.1. – MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

VI.1.1. - Conseil d'Administration

La durée du mandat des administrateurs est de 3 ans.

Administrateurs	Fonction	Date de nomination / Renouvellement	Durée
Maurice RICCI	Président	Acte constitutif du 12 février 1999 / AGM du 28 février 2005	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007
Cécile RICCI	Administrateur	AGO du 7 mars 2001 / AGM du 28 février 2005	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2007
Jean-Franck RICCI	Administrateur	AGO du 7 mars 2001 / AGO du 28 juin 2004	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006
Hervé PIERROT	Administrateur	AGO du 18 juin 2001 / AGO du 28 juin 2004	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006
Alain TISSERAND	Administrateur	AGO du 28 juin 2004	Jusqu'à l'AG statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2006

Aucun jeton de présence n'a été versé au titre du dernier exercice ni n'a été voté pour l'exercice en cours.

VI.1.2. - Autres mandats des administrateurs

Monsieur Maurice RICCI

- Administrateur, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la SA AKKA TECHNOLOGIES,
- Représentant de la société AKKA TECHNOLOGIES, Président de la SAS AKKA GESTION,
- Président de la S.A.S. AKKA INGENIERIE PROCESS,
- Représentant de la société AKKA TECHNOLOGIES, Président de la SAS AKKA MANAGER,
- Représentant de la société AKKA TECHNOLOGIES, Président de la SAS ORINVEST,
- Représentant de la société AKKA TECHNOLOGIES, Président de la SAS ERDIMAT,
- Représentant de la société AKKA TECHNOLOGIES, Président de la SAS CASCIOPE,
- Président de la SAS AKKA DEVELOPMENT
- Gérant de la SCI LES FAVIERES,
- Gérant de la société HYMSO.

Monsieur Hervé PIERROT

- Administrateur de la société AKKA TECHNOLOGIES,
- Président du Conseil d'Administration de la société anonyme S.A.F.A.L.D.A.,
- Président de la S.A. H.L.M. de l'Ain.

Madame Cécile RICCI

- Administrateur de la société AKKA TECHNOLOGIES,
- Gérante de la société IDEACTIVE,
- Gérante de la société AXODYN CONSULTANT.

Monsieur Jean-Franck RICCI
- Administrateur de la SA AKKA TECHNOLOGIES,
- Directeur-Général Délégué de AKKA TECHNOLOGIES,
- Directeur-Général de AKKA INGENIERIE PROCESS,
- Directeur-Général de ERDIMAT SAS,
- Président de la SAS AKKA INGENIERIE MECANIQUE NORD,
- Gérant CREADIF SARL.

Monsieur Alain TISSERAND
- Représentant de la société AKKA TECHNOLOGIES, Président de AKKA INGENIERIE MECANIQUE SUD,
- Administrateur de AKKA TECHNOLOGIES SA,
- Directeur-Général Délégué de AKKA TECHNOLOGIES,
- Président de AKKA INGENIERIE SYSTEMES SAS,
- Représentant de la société INGENIERIE SYSTEMES SAS, Président de AKKA INNOVATIONS,
- Gérant de AMF SARL,
- Gérant de la SARL MATIS,
- Gérant de la SARL TISMA,
- Gérant de LA ROSE DES VENTS SCI.

VI.1.3. - Fonctionnement du Conseil d'Administration

Au cours de l'exercice 2004, le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois avec un taux de présence de 93,5 %.
Depuis le début de l'exercice 2005, il s'est tenu 2 Conseils d'Administration. Les principaux thèmes abordés lors de ces réunions au cours de ces deux exercices ont été les suivants :
- arrêtés des comptes 2003 et 2004 et affectation du résultat des exercices,
- acquisition des sociétés CREADIF, EADS et INFOTECHLOG,
- autorisation donnée à Maurice RICCI aux fins d'engager le processus d'admission des titres sur un marché réglementé.

VI.1.4. - Gouvernement d'entreprise

Compte tenu de sa taille encore limitée, le Groupe n'a pas encore adopté de pratique en matière de corporate governance. Ainsi, il n'existe aucun comité spécialisé au sein du Groupe.
Toutefois, une réflexion sera prochainement engagée sur le sujet par le Conseil d'Administration.

VI.1.5. - Direction

Noms	Fonctions
Maurice RICCI	Président-Directeur Général
Alain TISSERAND	Vice-Président
Nicolas VALTILLE	Directeur Financier
Jean-Franck RICCI	Directeur-Général Délégué
Guillaume DESPAIGNE	Directeur Filiales
Isabelle BORTOLASO	Directeur des Ressources Humaines
Philippe OBRY	Directeur des Systèmes d'Information

VI.2. – INTERETS DES DIRIGEANTS

VI.2.1. - Rémunérations des membres des organes d'administration, de direction et de contrôle de l'émetteur

VI.2.1.1 - Rémunérations des mandataires sociaux

La rémunération globale versée aux organes de direction par la société AKKA TECHNOLOGIES en 2004 est de 383 K€.

Elle se répartie de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros		Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Avantages en nature	Régimes complémentaires de retraite	TOTAL
Maurice RICCI	Président-Directeur Général	229	Non applicable	Non applicable	3	Non applicable	232
Alain TISSERAND	Directeur-Général Délégué	151*	Non applicable	Non applicable	0	Non applicable	151
TOTAL		380			3		383

* montant versé sous forme d'honoraires à la société AM INVESTISSEURS.

VI.2.1.2 - Jetons de présence

Aucun jeton de présence n'a été versé au titre du dernier exercice ni n'a été voté pour l'exercice en cours.

VI.2.2. - Options de souscriptions attribuées aux mandataires sociaux

Néant.

VI.2.3. - Informations sur les conventions réglementées conclues entre la Société et un de ses mandataires sociaux, un actionnaire détenant plus de 10 % du capital, la Société la contrôlant

Voir rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions conclues au cours de l'exercice 2004.

VI.2.4. - Intérêt des dirigeants dans le capital de l'émetteur, dans celui d'une société qui en détient le contrôle, dans celui d'une filiale de l'émetteur ou chez un client ou un fournisseur significatif de l'émetteur

	Nombre d'actions	en % du capital	Nombre de ddv	En % des ddv
Maurice RICCI	1 820 628	55,00 %	3 641 256	60,44 %
IDEACTIVE*	280 230	8,47 %	280 230	4,65 %
Cécile RICCI	278 898	8,43 %	557 796	9,26 %
Jean-Franck RICCI	242 789	7,33 %	466 039	7,74 %
Hervé PIERROT	8 055	0,24 %	16 110	0,27 %
Alain TISSERAND	91 183	2,75 %	91 183	1,51 %
TOTAL	2 721 783	82,23 %	5 052 614	83,87 %

* IDEACTIVE est une Sarl détenue à parts égales par Maurice RICCI et Jean-Franck RICCI.

VI.2.5. - Informations sur les opérations qui ne présentent pas le caractère d'opérations courantes

Néant.

VI.2.6. - Prêts et garanties accordés ou constitués en faveur des organes d'administration et de direction

Néant.

VI.3. – INTERESSEMENT DU PERSONNEL

VI.3.1. - Contrat d'intéressement et de participation

Il n'existe pas de contrat d'intéressement et de participation au niveau du groupe AKKA TECHNOLOGIES.

VI.3.2. - Options conférées au personnel sur des actions de la Société

Trois membres du Comité de Direction se sont vus attribuer lors du Conseil d'Administration du 28 mai 2004 dans le cadre de l'autorisation décidée par l'Assemblée Générale des actionnaires en date du 23 juin 2003 un total de 4 000 options (cf tableau en 3.2.4).
Aucun mandataire social n'est bénéficiaire d'options de souscription d'action et n'en a donc exercé.

VII. – Evolution récente et perspectives

VII.1. – EVOLUTION RECENTE

L'année 2004 a été très dynamique pour le groupe AKKA TECHNOLOGIES avec un chiffre d'affaires en progression de 27,4 % à 84,2 millions d'euros ; à périmètre constant la progression a été de 12,1 %.
Malgré la pression sur les prix, la rentabilité d'exploitation a poursuivi sa progression à 5,9 %.
Le Groupe achève l'intégration réussie de la société BE SYSTEM comme en atteste l'adhésion des équipes dirigeantes et commerciales de cette société au projet du groupe AKKA TECHNOLOGIES.

Acquisition du groupe INFOTECHLOG :
Immédiatement relutive, cette opération apporte au Groupe 17 millions d'euros de chiffre d'affaires.
Avec un effectif de 280 collaborateurs, INFOTECHLOG est spécialiste de la maîtrise de l'information. Cette Société, implantée à Toulouse, Pau, Bayonne, Le Havre, Brest, Marseille et Paris, renforce le groupe AKKA TECHNOLOGIES dans les domaines de l'ingénierie de sûreté de fonctionnement, de l'ingénierie d'information technologique et le soutien logistique.
Cette acquisition présente pour AKKA TECHNOLOGIES un fort intérêt stratégique et lui permet de conforter sa position parmi les leaders européens sur le marché du Conseil et de l'ingénierie en Hautes Technologies. Totalement cohérente avec le projet d'entreprise, elle permet au Groupe de :
- se déployer dans les régions Ouest, Sud Ouest et Provence Alpes Côte d'Azur, favorisant ainsi la proximité avec certains de ses clients ;
- renforcer son activité Ingénierie Process, notamment par l'apport de fortes compétences en ingénierie documentaire ;
- consolider sa présence sur les secteurs aéronautique et automobile grâce à de fortes synergies commerciales.

L'établissement de comptes pro forma pour l'année 2004 présentés dans le chapitre V du présent document, montre l'impact positif de l'acquisition de la société INFOTECHLOG sur les performances du groupe AKKA TECHNOLOGIES.

Compte de résultat consolidé

en milliers d'euros	Groupe AKKA (données publiées) 31/12/2004	Groupe GEPILOG (chiffres non publiés) 31/12/2004	AKKA + GEPILOG (pro forma) 31/12/2004
Chiffre d'affaires	84 158	16 810	100 968
RESULTAT D'EXPLOITATION	4 949	2 327	7 276
RESULTAT DES SOCIETES INTEGREES	3 163	1 468	4 544
Amortissement des écarts d'acquisition	788	0	- 1 032
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	2 375	1 468	3 512
- dont part des minoritaires	- 5	34	29
RESULTAT NET CONSOLIDE - PART DU GROUPE	2 380	1 435	3 484

En tenant compte de la répartition du chiffre d'affaires de la société INFOTECHLOG par secteurs industriels, la nouvelle ventilation du chiffre d'affaires du groupe AKKA TECHNOLOGIES suite à l'acquisition de la société INFOTECHLOG pour l'année 2004, en données pro forma, serait la suivante :

au 31 décembre 2004	Groupe AKKA	INFOTECHLOG	Pro forma
Aéronautique	21 %	91 %	32 %
Automobile	29 %	0 %	24 %
Equipementiers	12 %	0 %	10 %
Ferroviaire	9 %	0 %	8 %
Chimie Pharma	7 %	0 %	6 %
Energie Sidérurgie	5 %	0 %	4 %
Espace	5 %	0 %	4 %
Autres	12 %	9 %	12 %
TOTAL	100 %	100 %	100 %

VII.2. – PERSPECTIVES FINANCIERES

Le chiffre d'affaires du Groupe pour l'exercice 2005 devrait se situer autour de 120 millions d'euros avec un taux de marge d'exploitation (résultat d'exploitation / chiffre d'affaires) supérieur à 7 %.

La poursuite du développement du pôle systèmes se confirme.

Deux activités de niche dans l'énergie et le nucléaire, soit 35 personnes, ont été intégrées durant 2004. De même, l'arrivée du groupe INFOTECHLOG va permettre de dynamiser l'ingénierie mécanique et l'ingénierie process et de profiter de synergies commerciales dans différents secteurs (automobile en particulier).

A moyen terme, AKKA TECHNOLOGIES vise les 150 millions d'euros de chiffre d'affaires en conjuguant croissance organique et croissance externe sélective.

3, rue François 1er - 75008 Paris
Tél. +33 (0)1 56 69 26 59
Fax +33 (0)1 56 69 26 50
www.akka.fr - finances@akka.fr

ACTUS LYON